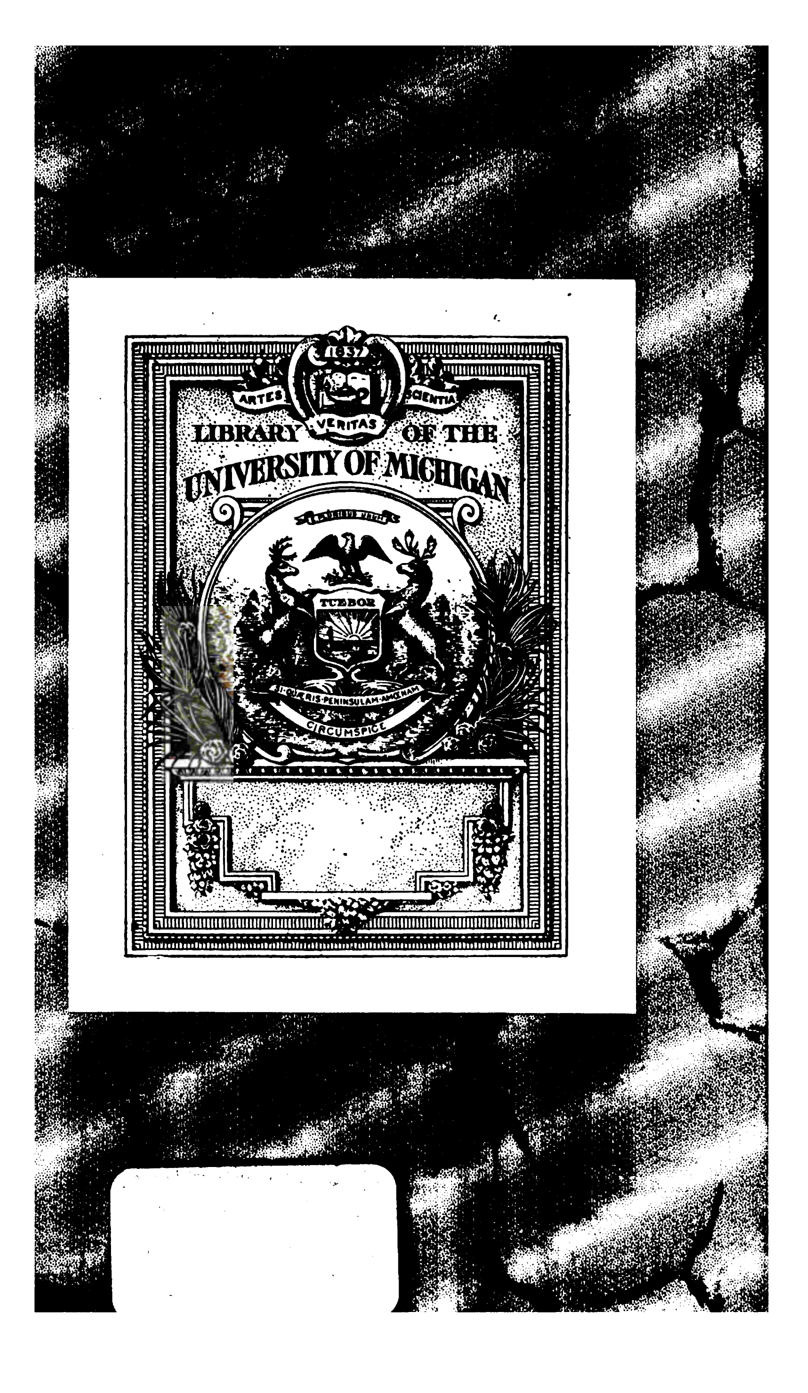
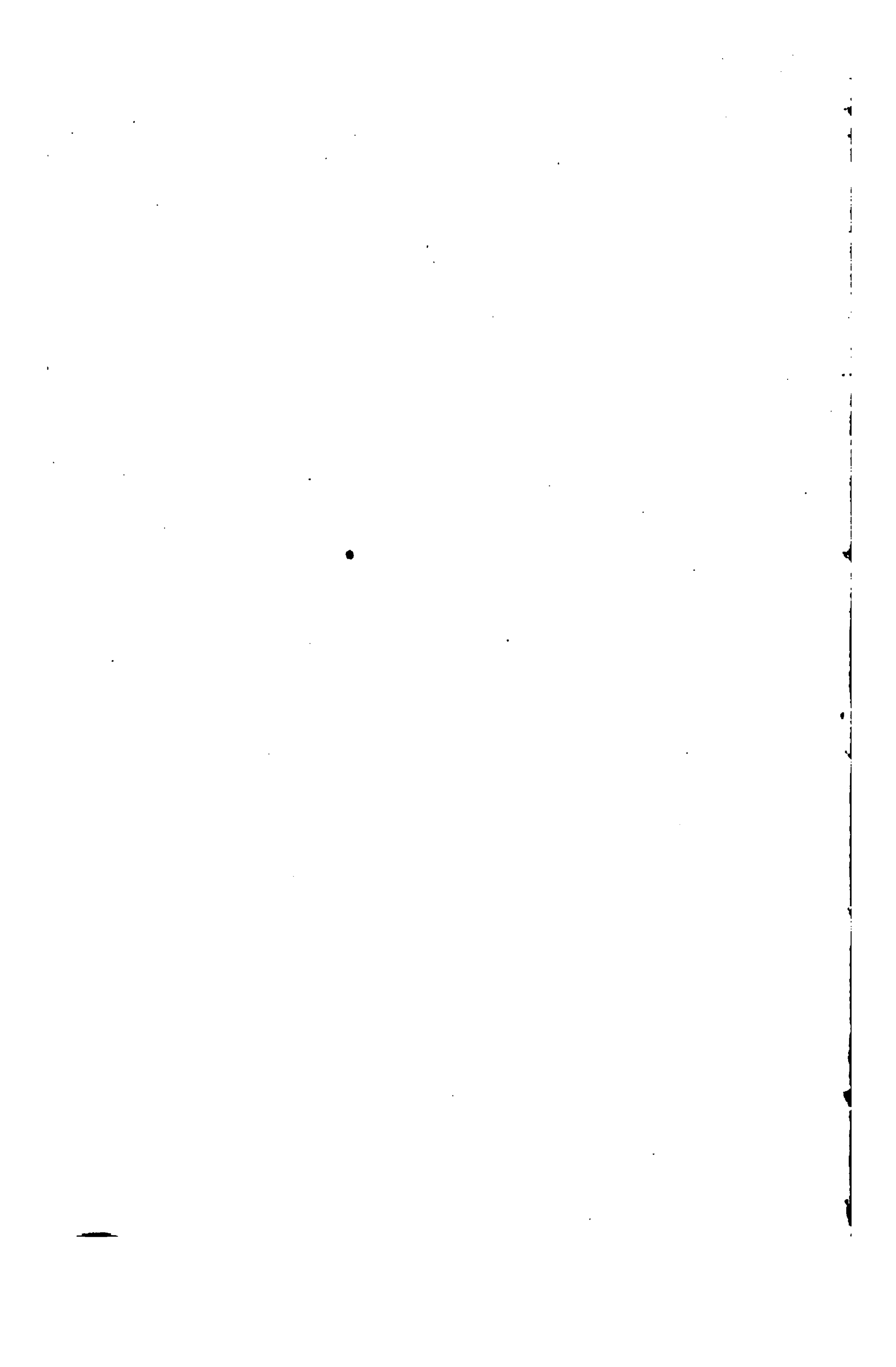

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE





LA POLOGNE
INCONNUE

K. WALISZEWSKI

LA POLOGNE INCONNUE

Pages d'histoire et d'actualité



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, PARIS
1919

LA POLOGNE INCONNUE

AVANT-PROPOS

Inconnue? Oui; étrangement défigurée depuis un siècle et demi par des interprétations erronées de sa douloureuse destinée, jusqu'à être devenue méconnaissable à ses propres yeux. Lisez ce qui suit :

« L'anarchie était un état d'où la Pologne ne pouvait sortir qu'à l'aide du pouvoir absolu, et, comme elle n'avait pas chez elle les éléments de ce pouvoir, il fallait qu'il lui vînt du dehors, tout formé, c'est-à-dire qu'elle tombât sous la conquête. Elle y est tombée, dès que ses voisins l'ont voulu, et les progrès qu'ont faits celles de ses parties qui sont échues à des peuples plus avancés dans la civilisation prouvent qu'il a été heureux pour elle d'y tomber. Qu'on la rende à l'indépendance... inévitablement elle sera plon-

gée de nouveau dans l'anarchie, pour finir de nouveau par la conquête. »

Il y a cent ans, l'arrêt prononcé en ces termes contre la malheureuse nation a pesé d'un poids lourd sur l'issue des délibérations solennelles qui disposaient de son avenir. A une autre heure décisive, qui paraît proche, n'a-t-elle pas à craindre qu'il ne retombe dans la balance?

Elle compte aujourd'hui de nombreux et puissants amis, sur le triomphe desquels ses espérances sont fondées. Mais le gouvernement au nom duquel cet arrêt a été rendu ne lui était point hostile. Elle pouvait, à son endroit, se réclamer d'anciens et multiples liens d'intérêt mutuel et de sympathie réciproque. Il était étranger à l'œuvre des partages, et en avait, à plusieurs reprises, réprouvé l'esprit et flétri l'exécution. Les lignes citées sont extraites des instructions que le premier plénipotentiaire de la France au Congrès de Vienne a dictées, en 1814, pour lui-même et pour ses collègues.

Mais il y a plus. Après avoir soulevé des protestations indignées de la part de ceux qu'il frappait, et provoqué, en sens contraire, un mouvement d'idées et de sentiments où quelque excès a paru, l'arrêt sévère et fatidique a été, en dernier lieu, accepté et même aggravé encore par quelques-uns d'entre eux. Dans les péripéties du drame que ce peuple a vécu depuis 1772, c'est

une des plus singulières, des plus cruelles aussi.

Une école d'historiens polonais s'est fondée dans la seconde partie du dernier siècle, à qui les circonstances ont attribué un rôle dirigeant, même dans le domaine politique, et qui, s'inspirant des meilleures intentions, s'est donné pour tâche de propager un enseignement fondé sur une interprétation aussi humiliante et désespérante du passé national. Renchérissant sur le prince de Talleyrand, elle a professé que les Polonais ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes du naufrage de leur existence indépendante, la cause devant en être aperçue dans l'inaptitude qu'ils montraient à se donner un gouvernement régulier, en échappant au désordre, à l'indiscipline et à l'incurie.

De là à justifier l'œuvre des partages il n'y avait qu'un pas, et, s'il n'a pas été franchi par la victime elle-même, les auteurs de l'attentat n'ont pas manqué de se prévaloir de son aveu, qui, il est aisé de le soupçonner, n'a pas été spontané. Sa genèse se laisse aisément découvrir, et c'est le cas assurément d'appliquer la maxime : *is fecit cui prodest.*

La conquête n'a pas seulement imposé à la Pologne des maîtres étrangers. Elle lui a, hélas! aussi infligé des éducateurs, et l'école historique de Cracovie est fille des universités allemandes et russes. Leur influence se laisse reconnaître dans la manière même dont la doctrine ainsi

constituée a été propagée et érigée en forme de consigne impérative, jusqu'à entraîner pour ceux qui lui refusaient obéissance des sanctions disciplinaires d'une implacable rigueur.

Membre d'une commission historique créée auprès de l'Académie des Sciences de Cracovie, tel écrivain recevait mandat de cette institution pour la composition d'un ouvrage en six volumes, dont les trois premiers étaient publiés et le quatrième allait être mis sous presse. Brusquement, l'auteur et l'œuvre encouraient une mise en interdit. Depuis trente ans, le manuscrit du quatrième volume et des deux suivants est aux mains de l'Académie, mais l'auteur n'en a plus eu nouvelle. Ses relations avec le monde scientifique de cette partie de son pays étaient rompues et il y subissait l'interdiction de l'eau et du feu. Essayait-il de rétablir le contact par l'intermédiaire d'une Revue historique, à laquelle il avait depuis quelques années collaboré régulièrement, ce recueil encourait à son tour un blâme sévère et devait s'interdire pour l'avenir tout rapport avec l'excommunié.

Qu'était-il arrivé? Invité à un congrès scientifique, l'auteur avait voulu y produire un mémoire en contradiction avec le *Syllabus* des maîtres cracoviens. Il s'excuse d'évoquer ici cette mésaventure personnelle. Sans importance en elle-même, elle lui a paru éloquemment représenta-

tive d'une situation qu'il lui a semblé indispensable de mettre en lumière.

A l'attentat matériel consommé par eux, les copartageants de 1772-1795 ont donné, dans l'ordre moral, un complément plus redoutable encore, et qui explique en partie la docilité avec laquelle, au cours des événements actuels, des Polonais en trop grand nombre se sont portés non seulement à figurer en armes sous les drapeaux de leurs oppresseurs, mais à faire le jeu de leur politique. La théorie historique sur les causes qui ont déterminé la chute de l'État polonais a été, dans la leçon des maîtres allemands, un des expédients qui ont le plus efficacement concouru à ce résultat. Elle est un produit des mêmes facteurs matériels et moraux qui ont déterminé les partages, comme l'adhésion qu'elle a reçue au cœur de l'ancienne Pologne est un des aspects du régime imposé par les copartageants à leurs sujets polonais, là même où il a paru en ces derniers temps prendre une forme plus libérale. Et il importe que la vérité sur ce point soit rétablie dans la conscience même des intéressés. Le succès de toute entreprise de restauration polonaise en dépend.

Avant de mourir, les Polonais ont vécu dans l'anarchie : il n'est que trop vrai, hélas! Il est faux que ce fût par goût ou vice naturel de constitution, et il n'est pas sûr non plus que cela ait

été la raison de leur perte. Ce point sera discuté plus loin. Les malheureux se plaisaient si peu au désordre où ils vivaient qu'ils ont fait en dernier lieu des efforts désespérés pour s'y soustraire, et autant vaudrait dire que, sous la pluie des obus asphyxiants, les victimes des bombardements allemands ont aimé à respirer l'air qui les empoisonnait. Comme la catastrophe qui en est devenue la conséquence, le poison de l'anarchie a été, dans la Pologne du XVIII[e] siècle, pour une bonne partie, l'œuvre des mêmes forces étrangères et destructives, ainsi que leur instrument. Il a été une préparation à la conquête. Les Polonais y ont sans doute contribué, mais uniquement à raison de circonstances adverses, qui, en les empêchant de conserver des ressources et des forces en proportion avec un établissement devenu trop somptueux, ne leur ont pas permis non plus de se donner des institutions en rapport avec un goût très vif pour la liberté, contracté au sein d'autres conditions d'existence, plus propices.

Il n'y a eu ainsi, en cette aventure tragique, qu'un jeu de contingences, modifiables, ayant déjà subi des transformations multiples et susceptibles assurément d'en recevoir encore. Dans l'Europe du XVIII[e] et du XIX[e] siècle, telle qu'elle était faite, la Pologne telle qu'elle existait n'avait pas de place. Il y a paru. Mais que reste-t-il déjà de cette Europe? Et qui parle de faire renaître

la Pologne des « confédérations » et du *liberum veto*? L'idée d'une reconstitution de l'État polonais n'a été mise à l'ordre du jour de la politique internationale que comme partie intégrante d'un plan général de reconstruction politique, dont la nécessité a dû être envisagée à l'issue de la crise actuellement en cours. L'Europe sans la Pologne ayant si mal réussi, les auteurs de l'attentat consommé contre la malheureuse République sont eux-mêmes tombés d'accord pour en faire réparation, et des probabilités tout au moins ont été en même temps créées pour que, gardât-elle même ses anciens voisins, la Pologne ne les trouve plus en égale disposition, ou aptitude, à lui nuire.

Le problème se laisse ramener ainsi à une équation entre le nouvel ordre européen qui se dégagera de la tourmente actuelle et la forme que devra prendre, sur ce point particulier, la reconstruction projetée, pour qu'elle s'adapte à l'ensemble dans des conditions de vitalité suffisante. La solution à trouver sera la tâche du futur congrès de paix; mais, au prix qui y est mis cette fois, on est en droit de souhaiter qu'elle n'affecte plus la forme d'une de ces improvisations hâtives et maladroites qui, au siècle dernier, n'ont fait que dresser des châteaux de cartes sur les ruines du passé. Ce dont la Pologne de demain a besoin pour vivre ne peut être déterminé que

par la connaissance approfondie de ce qui a fait mourir celle d'hier, et, à cet égard, une revision sévère s'impose des données historiques le plus largement accréditées. Depuis près d'un siècle et demi, la vaincue des années 1772-1795 a porté devant le monde un visage qui n'était qu'un masque. Les vainqueurs le lui ont imposé pour déguiser leur œuvre, et ils ont finalement réussi à faire en sorte qu'elle s'y reconnût elle-même. L'heure décisive qui va sonner a paru demander qu'il tombât. Et c'est la raison des pages qui vont suivre.

La matière en est, en partie, empruntée à un ouvrage en langue polonaise, publié en 1890 sous le titre de *La Pologne et l'Europe*, où l'auteur a développé la thèse du mémoire condamné par l'Académie des Sciences de Cracovie, aux destinées de laquelle présidait un archiduc.

CHAPITRE I

L'ÉNIGME D'UNE DESTINÉE DOULOUREUSE

I

Jusque vers le milieu du dernier siècle, victime non de ses vices, mais de ses vertus exceptionnelles, la Pologne fut, selon la leçon de Mickiewicz et de Towiański, « le Christ des peuples ». Le *messianisme* enseigné par ces prophètes a recueilli dans leur pays la foi de plusieurs générations. Cependant, dans la pléiade même à laquelle appartenait l'auteur des *Livres du pèlerinage polonais*, un autre poète s'est trouvé pour reprocher à ses compatriotes d'avoir été « le paon et le perroquet des nations[1] ». C'était déja le fruit du magistère étranger, et depuis, dans la conscience du plus grand nombre de Polonais, l'évocation de leur passé n'a plus cessé

1. Slowacki.

d'évoluer dans le sens péjoratif, passant de l'image héroïque du libérateur de Vienne à la figure moins glorieuse, bien qu'encore relevée par quelques traits sympathiques, de l'orateur des diètes et des diétines, champion éloquent de toutes les libertés, mais plus hâbleur qu'homme d'action, et, au demeurant, assez mauvais citoyen.

Après 1863, sous l'impression du désenchantement résultant de l'échec de la dernière lutte pour l'indépendance, le pessimisme a prévalu, et le héros des chevauchées sublimes, semblable à un archange avec la paire d'ailes éployée au dos de sa cuirasse d'argent, s'est progressivement mué, sur l'écran historique, en un fantoche, porteur de sabre toujours, mais plus prompt encore à vider des bouteilles qu'à dégainer, moins batailleur que querelleur, toujours épris de liberté, mais de plus en plus porté à la confondre avec la licence, prodigue mais se refusant au payement de tout impôt, indolent, rebelle à toute discipline, sans moyens d'exister, au résumé, comme sans emploi dans le cadre de la civilisation moderne.

Dans une certaine mesure, le sentiment des masses a continué de répugner à cette vision, que l'école de Cracovie revêtait de son estampille autorisée. Témoin l'œuvre si populaire de Sienkiewicz. On remarquera, cependant, que, parmi les personnages mis en scène par l'illustre

romancier, à côté de prestigieuses adaptations de Dumas père, le seul porteur d'une originalité puissante et savoureuse, bien qu'avec des traits de Don Quichotte et de Falstaff, le *Zagloba* de *Par le fer et par le feu* est un Polonais se rapprochant fort du type accrédité par les professeurs cracoviens.

Comment cette évolution d'idées et d'impressions s'est-elle opérée? On remarquera encore que, d'une extrémité à l'autre, un trait d'union s'y est maintenu dans l'admission d'une anomalie, par quoi, en bien ou en mal, le peuple polonais se serait différencié de tous ses voisins, être d'exception dans l'un comme dans l'autre sens. Instinctivement, le sentiment national a cherché dans cette donnée l'explication d'une infortune qu'il voulait exceptionnelle aussi, à la manière des personnes qui vont répétant : « Ces choses n'arrivent qu'à moi! » Et il avait d'autant plus beau jeu à le faire qu'il ne se trompait pas entièrement. Comme l'espace interstellaire de la poussière d'astres éteints, notre planète est semée de débris d'empires disparus; mais la Pologne a bien pourtant porté en elle quelque chose de particulier, et sa destinée en a en grande partie dépendu. Seulement, on n'est pas encore tombé d'accord sur la définition de ce *quidquid unicum*, et les conjectures produites jusqu'à ce jour à son sujet ne résistent pas à l'examen.

Non alia gens præter polonam confœderationes colit, a écrit un publiciste allemand de la première moitié du XVIII[e] siècle[1], et il a négligé l'observation faite au siècle précédent par un de ses concitoyens, à propos de leur patrie commune, l'Allemagne morcelée et chaotique de leur temps : *Ubi autem respublica laborat, utique fœdera necessaria sunt*[2]. Plus récemment, un historien russe a cru découvrir un double trait de particularité exceptionnelle, « sans autre exemple », à ce qu'il a supposé, dans la composition et le caractère du parlement polonais, qui d'une part n'aurait été qu'un instrument de classe, la noblesse seule s'y trouvant représentée, et où, d'autre part, les députés auraient été réduits à l'office de simples délégués des diétines provinciales, en donnant ainsi à cette assemblée figure de « congrès[3] ». Mais cette admission est une contre-vérité notoire. Si, en effet, la participation plus ou moins large des représentants de la bourgeoisie à la vie politique du pays a été, dans l'ancienne Pologne, un objet de vive dispute, l'exclusion complète de cet élément n'y a jamais été mise en cause[4], et la situation plus

1. Kettner, *De Polonorum confœderationibus*, Gdańsk (Danzig), 1735, p. 1.
2. Hugo, *De statu regionum Germaniæ*, 1661, XIII, § 15.
3. Kariéiév, *La Diète polonaise*, Moscou, 1888, p. 1 et suiv.
4. *Volumina Legum*, Saint-Pétersbourg, 1859-1860, I, p. 552; II, p. 1052, 1241, 1289; III, p. 15, 420, 797; V, p. 227, 228, 476;

ou moins privilégiée de tel ou tel autre groupe social dans cet ordre d'intérêts, aristocratie en France, démocratie aux Pays-Bas, est un des faits communs de l'histoire européenne. Quant au rôle de l'autonomie provinciale dans le parlementarisme polonais, un publiciste polonais du XVIIIe siècle, des moins disposés à prendre du régime politique de son pays une vue optimiste, a constaté pourtant que les droits attribués aux cantons suisses, ou aux provinces des Pays-Bas, l'emportaient de beaucoup dans l'ordre législatif, par rapport aux autorités centrales, sur les prétentions même des communes nobiliaires polonaises, qui ne se sont jamais avisées de revendiquer certains attributs de la souveraineté[1].

Le caractère anormal, paradoxal, des institutions polonaises, a été ainsi, successivement et tout aussi arbitrairement, reporté d'un détail à un autre de leur forme ou de leur fonctionnement, contre le fait pourtant avéré de l'absence de toute uniformité dans la constitution politique de l'ancienne Europe, où ni la légitimité de tel ou tel autre mode de gouvernement ni même la supériorité d'aucun n'étaient mises en discussion[2].

VI, 107; VII, 589; Skrzetuski, *Le droit public du peuple polonais*, Varsovie, 1787, II, p. 98; Lengnich, *Jus publicum regni poloni*, Gdańsk (Danzig), 1742, II, p. 3.

1. Konarski, *Des remèdes efficaces*, Varsovie, 1760-1763, III, p. 110, 116, 122.

2. Sorel, *L'Europe et la Révolution Française*, I, p. 9, Cf. Mohl, *Die Geschichte und Litteratur der Wissenschaften*, I, p. 229.

Tout au plus inclinait-on à admettre que certains régimes convenaient mieux à certaines situations, et la forme républicaine, par exemple, au gouvernement des petits pays. Mais Rousseau lui-même consentait à reconnaître que le danger d'une grande extension territoriale était commun aux monarchies comme aux républiques[1].

Pourtant, comme sa destinée, la vie politique de l'ancienne Pologne s'est distinguée de celle des pays voisins; mais, pour saisir ce point de dissemblance, il est nécessaire de pénétrer dans ce qui, par delà les formes, constitue le fond de toute individualité historique, à savoir les idées, les traditions, les mœurs, l'âme même de la nation et son génie. Les malheurs de la Pologne ne sauraient être expliqués par ce fait qu'elle avait un roi électif et une Diète sujette aux abus du *liberum veto*. On trouve le principe électoral à la base de toutes les dynasties, et l'obstruction n'est pas un instrument d'opposition moins efficace que l'appel à l'unanimité des votes. Le premier Romanov en 1613, comme la nièce de Pierre le Grand en 1730, n'ont obtenu le trône qu'en vertu d'un pacte constitutionnel. Cela ne les a pas empêchés d'exercer ce pouvoir absolu que le prince de Talleyrand croyait indispensable à l'existence de l'État polonais. Pourquoi aucun

1. *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, ch. v.

roi de Pologne n'a-t-il réussi à s'en emparer : ni un représentant du droit divin tel que le fils de Catherine de Médicis, ni un héritier de l'absolutisme suédois tel que le premier Waza, ni un soldat heureux tel que Sobieski, et pas même un disciple de Machiavel aussi dépourvu de scrupules et aussi vigoureux qu'Auguste le Fort? La Pologne avait une noblesse turbulente et une bourgeoisie peu développée, ou plutôt arrêtée dans son développement et étranglée après la brillante période d'épanouissement dont le xve siècle a laissé des traces. Mais comment et pourquoi ce tiers s'est-il laissé déposséder des avantages acquis et juguler, sans même un essai de résistance et sans avoir, à l'exemple des *popolani* de Florence ou des *communeros* d'Espagne, perdu ses privilèges sur aucun champ de bataille de Villalar? C'est ce qu'il s'agit de découvrir.

II

Bien que peu satisfaisante au regard de la question ainsi posée, la réponse présentée en dernier lieu par l'école historique de Cracovie mérite, cependant, un examen attentif. Une part de vérité s'y laisse, en effet, reconnaître. Le phénomène en cause serait la conséquence d'un arrêt de croissance, que la Pologne aurait en-

couru au seuil du XVIe siècle, alors qu'elle faisait effort pour rejoindre ses rivaux européens, et qui aurait été suivi d'un glissement progressif en sens inverse. Les modifications ultérieures de son régime politique, où elle s'est plu à apercevoir des conquêtes de l'esprit de liberté, n'auraient été ainsi que des phases de régression, la ramenant aux institutions du moyen âge. Au moment où, les ayant usées, l'Europe était en train de les remplacer par d'autres, mieux adaptées à ses besoins nouveaux, la Pologne lui en a fait l'emprunt, et, saisie soudain d'un esprit de conservation stupide, convertie en « momie politique », elle s'est enveloppée dans ces « haillons archaïques » et s'est figée dans l'immobilité pendant deux siècles [1].

L'explication a le premier défaut d'en réclamer une autre. Cette inhibition soudaine des fonctions vitales, suivie d'un recul, puis d'un engourdissement séculaire, voilà, en effet, autant d'autres phénomènes aussi énigmatiques qu'ils seraient décourageants, si la réalité devait en être admise. Le cas d'un organisme sujet à de tels accidents devrait assurément être reconnu comme désespéré. Une raison suffisante de réconfort se trouve, cependant, dans la préoccupation essentielle que laisse découvrir cette thèse déconcertante et qui

1. Szujski, *La fausse histoire*, Cracovie, 1877, p. 9.

est notoirement étrangère au souci de la vérité historique.

Elle est d'ordre politique. Elle vise une attribution de responsabilité. Ses inspirateurs ont cherché à se disculper, en mettant tous les torts à la charge des Polonais seuls, ou du moins des générations qui, « frappées d'aveuglement et de myopie », ont répudié au XVI[e] siècle « les vues plus larges, les aspirations plus hautes qui avaient été propres à l'âme polonaise » et, ayant « improvisé », à l'avènement de Henri III, la constitution anarchique de 1573, se sont follement attachées à cette « loque archaïque [1] ». Mais encore, aveuglément, myopie ou folie, comment et pourquoi les Polonais du XVI[e] siècle en ont-ils été atteints? Du coup, le débat tourne, et d'autres contingences causales y sont invoquées : entrée tardive de la Pologne dans l'arène de la civilisation occidentale et incapacité en résultant pour elle de s'y mettre au niveau de ses rivaux; union avec la Lituanie et sa conséquence : l'emploi des forces vives du pays dans une entreprise de colonisation, destinée à les épuiser; enfin prise de Constantinople par les Turcs et sa conséquence : l'interruption de la grande voie de communication qui, d'Occident en Orient à travers la Pologne,

1. Szujski, *Récits et études*, Cracovie, 1882, p. 412; Bobrzynski, *Histoire de Pologne*, Varsovie, 1879, I, p. 9.

rapprochait le pays de transit des foyers occidentaux de richesse et de culture [1].

Ces indications sont intéressantes et marquent un progrès sur les données de l'ancienne école de Lelewel et de Naruszewicz; mais, évidemment, elles vont contre l'argument qu'on a prétendu en tirer. D'autant que l'union avec la Lituanie, avec ce qui en est résulté, est représentée comme une fatalité historique. La Pologne ne pouvait éviter cet accroissement territorial, ni se dérober à la tâche épuisante qu'il lui imposait. Comment donc les Polonais seraient-ils blâmés d'y avoir usé leurs forces?. Mais on ne saurait chercher dans l'argumentation en cause plus de logique que dans une note de l'agence Wolff, publiée de notre temps. La source d'inspiration est de part et d'autre la même.

En 1879, un des coryphées de l'école cracovienne, qui a depuis abandonné la science pour la politique et a pris rang, dernièrement, parmi les ministres les plus dévoués à la monarchie autrichienne, se mettait en quête du meilleur manuel d'histoire polonaise et n'hésitait pas à le découvrir dans l'œuvre de MM. Richard Roepell et Jacob Caro [2] (*Geschichte Polens*, Gotha, 1840-1863). En fait, depuis 1863 déjà, les maîtres

1. Szujski, *ibid.*, p. 407; — Bobrzyński, *ibid.*, I, p. 449 et suiv.
2. Bobrzyński.

cracoviens ont tendu de plus en plus délibérément à fonder leur enseignement sur ce compendium notoirement tendancieux, sur les travaux complémentaires des Zeisberg et des Voigt, sur les leçons d'autres théoriciens allemands tels que Hüppe, Beer ou von der Bruggen, sur tout un ensemble enfin de conceptions et de disciplines, empruntées aux universités de langue germanique ou à la vie publique du Deutschthum. Plus tard, l'influence s'y est ajoutée de quelques écrivains russes, qui, comme Kostomarov, Soloviov, Ilovaïski ou Oumaniéts, ont consacré une partie de leurs études à l'histoire polonaise et en particulier à l'examen des causes qui lui ont donné un cours si malheureux. En dernier lieu, cette influence a paru même prévaloir. Chez tel historien polonais, la politique de la Pologne dans les provinces à population ruthène est présentée sous des couleurs beaucoup plus sombres que dans tel ouvrage allemand, et en conformité avec les indications empruntées à tel ouvrage russe [1].

Le départ entre ces deux sources d'inspiration ne se laisse pas établir avec précision, les apports de l'une et de l'autre paraissant souvent confondus. La thèse de la tardivité du développement

1. Abbé Kalinka, *La Diète de quatre ans*, Léopol, 1879-1886, I, p. 376-377; Jansen, *Zur Genesis der ersten Theilung Polens*, Fribourg, 1865, p. 54-56; Koïalovitch, *Histoire de la conscience russe*, Saint-Pétersbourg, 1884, p. 387.

culturel en Pologne est empruntée à Hüppe[1], comme celle de son recul ultérieur à Frédéric von Smitt[2]. Mais, sur tel point, comme l'orientation de la politique polonaise depuis le xve siècle et l'appréciation de l'avantage que les Polonais auraient eu à sacrifier la Baltique pour la Mer Noire, ou réciproquement, les disciples cracoviens se séparent des maîtres allemands. Ils suivent leurs confrères russes, en adoptant l'idée d'une *mission historique* dont la Pologne aurait eu charge entre la Vistule et l'Elbe et dont l'abandon aurait causé sa perte[3].

Si dans la doctrine polonaise ainsi établie des divergences s'accusent, elles ne sont qu'une conséquence de celles qui divisent en partie les deux fonds, allemand et russe, dont elle procède. Rompant avec ses condisciples cracoviens, tel historien tend à attribuer les vices de la vie publique, dans l'ancienne Pologne, moins aux formes défectueuses de son organisation qu'à des défauts constitutionnels de caractère; renchérissant sur ce confrère, tel autre arrive jusqu'à chercher les raisons réelles de la décadence de son pays dans des faits d'ordre purement moral[4] :

1. *Die Verfassung der Republik Polen*, Berlin, 1867, p. 3-4.
2. *Suworow und Polens Untergang*, Leipzig, 1858, I, p. 36.
3. Soloviov, *Hist. de Russie*, Moscou, 1876-1878, XXVI, p. 159.
4. Kalinka, *loc. cit.*, I, p. 292-295; Korzon, *L'Hist. intérieure de la Pologne sous Stanislas-Auguste*, Cracovie, 1882-1886, IV, p. 654.

tous deux ont pris langue chez Soloviov[1], Kostomarov[2], Ilovaïski[3] et de Poulé[4].

Et tous ne se sont pas bornés à recueillir de ces deux sources des données scientifiques de valeur plus ou moins douteuse. Ils y ont encore et surtout puisé des tendances et des mots d'ordre, des convictions et des consignes, qui, dues à des écrivains dédiant leurs œuvres *Seiner Exzellenz Grafen Bismarck*, comme Hüppe, ou étudiant l'époque des Jagellons sur la base des indications fournies par le progrès de la politique russificatrice dans les provinces enlevées à la Pologne, comme Oumaniéts, portent la marque de cette origine : conception de la toute-puissance de l'État-Dieu, selon la formule de Hegel; culte de la force qui en émane et qui ne peut avoir d'autre source; mépris pour qui n'a pas su tirer de sa substance cet élément, générateur indispensable d'énergie potentielle, et enfin arrêt de condamnation et de flétrissure prononcé contre le coupable.

Logiquement, plutôt que tant de sévérité, quelque pitié semblerait être due à un peuple, victime reconnue par les mêmes juges d'un concours de circonstances où sa volonté n'était pour rien. Mais en convenir conduirait à l'admis-

1. *Hist. de la chute de la Pologne*, Moscou, 1863, p. 10.
2. *Les dernières années de la R. polonaise*, Saint-Pétersbourg, 1870, I, p. 20, II, p. 657.
3. *La Diète de Grodno*, p. XII.
4. *Stanislas-Auguste à Grodno*, Saint-Pétersbourg, 1871, p. 45-46.

sion d'un sort non mérité par les naufragés de 1772-1795, donc injuste. Pour les motifs que l'on devine, les maîtres allemands ou russes ne pouvaient y souscrire, et les disciples polonais y ont répugné eux-mêmes pour d'autres raisons.

III

Quelque part d'erreur qu'il convienne d'y trouver et si fâcheuses qu'en aient été les conséquences, cette répugnance n'a généralement pas été inspirée par des considérations malhonnêtes. Les hommes qui en ont subi l'impression obéissaient, pour la plupart, aux sentiments d'un patriotisme sincère. Chefs dirigeants de la politique de leur pays et y présidant en même temps au développement de l'enseignement, en cette double qualité, ils ont cru bien faire en adoptant des suggestions où ils apercevaient un élément d'édification et un instrument de cette discipline morale qui, elle aussi, est Dieu, selon la leçon de Fichte. Dans une thèse où ses inspirateurs allemands et russes cherchaient une justification du crime accompli et un moyen d'en mettre le fruit à l'abri d'éventuelles revendications, eux ont aperçu la leçon de sagesse qui devait mettre les Polonais en mesure de réparer dans l'avenir les défaillances du passé, et, en attendant, les rendre

dociles aux directives imposées par les nécessités du moment.

Pour ce double objet, interprétée à la façon des Hüppe et des Ilovaïski, l'histoire de l'ancienne Pologne offrait des ressources incomparables, et les disciples de ces maîtres n'hésitaient pas à en faire non pas seulement l'inspiratrice, mais, selon l'expression de l'un d'eux, « la complice » de la politique qu'ils pratiquaient, et pour laquelle il leur paraissait légitime aussi de chercher des guides là ou leurs ancêtres avaient trouvé des vainqueurs.

Mais la pente était scabreuse, et ils y ont glissé, entraînés par l'hypnose des influences qu'ils consentaient à subir et auxquelles ils devaient encore une autre cause d'aberration intellectuelle et morale : la méthode, expression souveraine du génie allemand, instrument nécessaire en même temps que critérium infaillible de toute réalisation scientifique, mais destiné essentiellement, au gré de ses inventeurs, à dégager des faits cette substance qui, selon la formule en honneur au pays des Treitschke et des Bernhardi, est la vérité, *parce qu'elle est utile.*

Adapté à l'enseignement de l'histoire polonaise, ce pragmatisme scientifique a, selon la parole d'un historien polonais, dont le langage a, hélas ! changé depuis, permis aux maîtres allemands de faire sur le cadavre de la Pologne la démonstra-

tion de la nocivité mortelle des atteintes portées à la toute-puissance de l'État; il a fourni aux *Junkers* prussiens des arguments contre toutes les manifestations de l'esprit libéral, et donné aux *Hakatistes* des marches orientales de l'empire germanique le moyen d'imposer silence aux revendications nationales des paysans posnaniens. Il a conduit aussi les disciples polonais de tels éducateurs à une reconstruction historiosophique de leur passé, qui en a arrêté au xv[e] siècle la période brillante et enfermé toutes les splendeurs et toutes les gloires de l'époque postérieure, avec les Sigismond, les Bathory et les Sobieski, dans un même « cercle vicieux » d'erreurs et de crimes, de folie et d'abjection, préparant l'inévitable catastrophe.

IV

Pour qu'en pleine vitalité de conscience nationale, attestée par tant d'autres témoignages, une telle conception lui devînt acceptable, il a fallu que violence y fût faite aux sentiments les plus naturels. L'opération n'a pu aboutir sans lutte, accompagnée de déchirements douloureux, et il est instructif de suivre les péripéties de ce drame intime dans l'œuvre du chef incontesté, sa vie durant, de l'école historique où elles se sont

développées, esprit élevé et cœur généreux, dont l'auteur de cette étude s'honore d'avoir été l'élève et l'ami. En 1868, Joseph Szujski se mettait encore en rébellion contre les leçons de Siegfried Hüppe. Il se refusait à admettre « l'anachronisme » imputé aux institutions polonaises du XVIIIe siècle. Que la jeune nation polonaise fût de tous points retardataire et pour cette raison incapable d'adopter la forme d'un État moderne, cette assertion est devenue depuis, avec son concours, le premier article du nouvel évangile, prêché à la génération à laquelle nous appartenons. En 1868, Szujski en était révolté. Il en trouvait la réfutation dans la lettre elle-même des théories mises en avant par l'historien allemand, dans sa conception, notamment, de la noblesse polonaise, dont l'idée « se laisserait confondre avec celle du civisme, qu'elle devancerait donc dans l'histoire ». Et il se demandait « si quelques-uns des principes professés par les Polonais au cours de leur existence politique n'étaient pas destinés à s'imposer un jour au monde entier pour son salut : tel, réalisé par l'union avec la Lituanie, le plan d'une fédération générale des peuples pour la défense commune, — exactement dans la donnée de cette *Société des nations* que la crise actuelle a mise à l'ordre du jour; — la répudiation d'une politique de conquête; la pratique d'une tolérance religieuse absolue? » Il se

plaisait à penser que, « dans la constitution républicaine de l'ancienne Pologne, dont le défaut principal était, non son caractère archaïque, mais au contraire sa précocité, l'avenir reconnaîtrait peut-être la merveille paléontologique d'une société qui, contre le dogme impie du *bellum omnium contra omnes*, avait osé dresser un idéal de paix et de concorde[1]. »

Ces fières conjectures étaient naturelles sous la plume d'un historien qui, deux années auparavant, réclamait tout au moins pour le passé national « le rôle du grain évangélique de senevé », au milieu du cataclysme qu'il voyait, prophète de malheur trop justifié, hélas! se préparer pour l'Europe[2], et qui en 1865 avait écrit : « La monarchie polonaise, transformée par la constitution du 3 mai 1791, était une floraison de liberté greffée sur une souche ancienne. Encore un moment, et ces deux puissances : la Révolution française et la réforme constitutionnelle polonaise, se seraient rencontrées et auraient ébranlé le monde.... Ainsi s'explique le frisson de volupté que nous donne le souvenir de cette heure glorieuse et dont le doctrinarisme des partis extrêmes voudrait nous guérir comme d'une maladie[3]. »

1. *Récits et Études*, I, p. 312-313.
2. *Ibid.*, I, p. 157.
3. *Ibid.*, I, p. 206.

Même plus tard, quand la doctrine ainsi dénoncée aura eu raison de ses propres instincts, quand il se sera porté lui-même à enseigner que la liberté, comme ses ancêtres la concevaient, n'était qu'un mensonge masquant de honteuses réalités, un reste de ses anciennes croyances et de ses anciennes fiertés l'engagera à reconnaître tout de même et à mettre en relief des preuves de vaillance, d'énergie, d'intelligence, multipliées par son peuple au cours même de l'époque d'irrémédiable décadence, inaugurée en 1573. Il y apercevra un gage de relèvement certain[1].

Ses épigones n'ont plus de tels retours. « Toute notre histoire, depuis le XVI[e] siècle, écrit l'un d'eux, fait l'effet d'emportements juvénils, ou de jeux enfantins.... On ne saurait blâmer l'historien qui, au cours de deux siècles, ne parvient pas à y découvrir un seul trait de réelle grandeur ou de réelle sagesse, une seule figure vraiment haute. C'eût été assez pour nous sauver, mais il n'y a eu rien que ruine, désagrégation, paralysie générale des facultés, défaillance universelle des talents, affaissement des caractères, éclipse de l'esprit politique, erreurs sur erreurs, crimes sur crimes, jusqu'à l'aveuglement final, qui nous a fait repousser tout secours extérieur, jusqu'à la

1. *Récits et Études*, I, p. 407; le même, *De la fausse histoire*, p. 7-12, 69.

folie du suicide! Notre liberté n'était qu'un pseudonyme d'anarchie, notre tolérance religieuse un déguisement pour une absence totale de fortes convictions, notre pacifisme une excuse pour notre pusillanimité et notre ineptie[1].... »

Ainsi les maîtres allemands et russes ont lieu d'être satisfaits de leur œuvre. A toute entreprise de reconstitution polonaise ils ont réussi à opposer le plus redoutable obstacle, — dans l'âme même de ceux qui seraient appelés à en bénéficier. Nul peuple, en effet, ne saurait vivre sans la foi en lui-même, et les condamnations et les flétrissures dont celui-ci a été amené à accabler son passé ne lui laissent même pas, au mépris de la logique toujours comme de la bonne foi, le bénéfice des circonstances atténuantes. Il s'entend dire :

« Plus jeune que tes voisins, moins avancé dans la civilisation, comment ne t'es-tu pas avisé de marcher docilement sur leurs traces, en adoptant leurs façons de vivre et de se gouverner?

— Je ne pouvais pas! répond-il. Je me trouvais dans un « cercle vicieux ». L'union avec la Lituanie m'épuisait, et elle m'était imposée. J'ai été victime d'une situation exceptionnelle, qui réclamait de moi un effort qu'elle ne me permettait pas de fournir. Vous l'avez dit vous-même!

— Erreur! Ce qui a été dit à ce sujet n'était

1. Bobrzyński, *loc. cit.*, I, p. 444-457.

que pour te prouver que tu ne saurais te mettre de pair avec tes voisins de l'est ou de l'ouest et prétendre, comme eux, à une existence indépendante. A part cela, tous les peuples ont passé par des épreuves analogues, et de moindres que toi ont su en triompher. Pourquoi as-tu succombé?

— Parce que j'étais plus faible qu'aucun! Par une suite d'erreurs, une longue méconnaissance des lois qui président à l'existence et au développement des êtres collectifs, je me suis mis hors de défense. Talent, caractère et esprit politique, finances et force armée, je me suis dépouillé de toutes les ressources, et enfin, figé dans l'inertie ou agité par des mouvements convulsifs seuls, j'ai abouti au suicide. Vous l'avez dit. Comment aurais-je donc résisté à l'assaut concerté de mes puissants voisins?

— Tu mens! A l'heure décisive, « ni par la richesse, ni par l'intelligence, ni par le nombre, aucun de ces voisins ne l'emportait sur toi », et il n'y a eu entre eux aucun concert pour te nuire; tous, au contraire, se trouvaient divisés par des querelles qui les mettaient eux-mêmes en danger (*sic!*) et plus d'un était même disposé à te venir en aide (*sic!*) mais tu as repoussé toutes les offres de secours, « parce que tu ne voulais pas lutter pour de bon[1] ». Ta culpabilité est donc avérée et tu ne saurais en refuser l'aveu. »

1. Bobrzyński, *loc. cit.*, I, p. 444-445.

Il a paru utile de reproduire les termes textuels du débat ainsi engagé entre le plus disgracié des inculpés et ses juges, car il est à craindre qu'une autre procédure plus grave, où son sort se trouvera en jeu, n'en soit dans quelque mesure influencée. L'effet s'en est fait sentir déjà, hélas! dans la crise en cours.

V

On ne saurait nier que le peuple polonais s'y est montré, dans l'ensemble, inférieur à l'occasion qui lui était offerte, incertain de sa voie, partagé entre des impulsions contraires, porté partiellement à d'injustifiables compromis avec ses pires ennemis. Pour le triomphe d'une cause, dont la sienne est étroitement et inévitablement solidaire, à l'heure où elle met le monde entier sous les armes contre les puissances d'oppression, de quel prix, sinon matériellement, du moins moralement, auraient été ces 25 millions d'opprimés, si, d'un même cœur, d'un même élan, ils s'étaient rangés sous le drapeau commun! Hélas! dans les rangs de ces légions aux couleurs d'amarante que des généraux français conduisaient au feu en Champagne, dans les cadres de ces gouvernements pseudo-polonais que des généraux allemands improvisaient à Varsovie, dans l'action incohé-

rente de ces comités qui, d'un bout à l'autre du continent et par delà l'océan même, se disputaient le privilège de représenter l'unité nationale, on les a vus d'un jour à l'autre plus divisés, armés même parfois les uns contre les autres, ou peu pressés de répondre à l'appel de la destinée.

Sans doute étaient-ils fondés à y trouver quelques motifs de perplexité. Non qu'il leur fût permis d'hésiter entre les bienfaiteurs qui s'offraient à eux des deux côtés du front de bataille; mais, aux promesses qu'ils recevaient de part et d'autre, si flatteuses qu'elles fussent, comment n'auraient-ils pas associé le souvenir de tant de cruelles déceptions, encourues d'Alexandre Ier à Nicolas II et de Napoléon Ier à Napoléon III? Comment ne se seraient-ils pas inquiétés de n'y pas trouver plus de précision? Quelles frontières seraient accordées à ce nouvel État polonais? A quelle Allemagne, à quelle Autriche, à combien de nouvelles Russies auraient-ils à les disputer? De quelle part d'indépendance réelle pourraient-ils y jouir? Une voix des plus autorisées leur promettant à la fois l'*indépendance* et l'*autonomie*, ne devaient-ils pas en être déconcertés? Car ils ne pouvaient admettre assurément qu'un chef d'État des plus versés dans les questions du droit public ignorât l'incompatibilité de ces deux régimes, ou qu'on n'eût pas appris aux États-Unis qu'il y avait déjà une portion de Pologne *autonome* sous

la domination autrichienne et qu'à beaucoup d'égards ce n'était pas la moins *dépendante*.

L'énigme ainsi posée devant eux a encore été aggravée par l'interprétation qu'un exégète des plus qualifiés a donnée aux paroles de M. Wilson. Ils ont appris, cette fois, que la Pologne qui leur était promise ne serait pas « telle qu'elle avait pu se présenter à une période particulière de son histoire, mais *telle qu'elle avait été constituée par l'Allemagne et l'Autriche*[1] »!

Propos de diplomate, qui se sera trop pénétré, à cette occasion, de l'axiome d'après lequel, au sentiment d'un de ses illustres collègues, la parole aurait été donnée à l'homme pour cacher sa pensée. Peut-être bien, et, depuis, les Polonais ont recueilli, d'une autre bouche non moins autorisée, l'assurance que leur patrie leur serait rendue « dans le cadre de ses limites historiques ». Mais, au cours des dernières années, cette formule même a prêté aux interprétations les plus diverses, et les intéressés ont payé de leur sang le droit, — ils ont, à travers de douloureuses expériences, contracté le devoir, — d'être méfiants.

Il y a cent ans, deux groupes de belligérants se disputaient, comme aujourd'hui, le privilège de présider à une restauration de l'indépendance polonaise, en réclamant de même, pour cette

1. *Mémoires* de M. Gérard, ambassadeur des États-Unis en Allemagne, édit. française, p. 300.

œuvre, le concours des Polonais. L'un d'eux s'est refusé, de part et d'autre, aux sollicitations dont il devenait l'objet, et l'événement a prouvé que c'était le plus sage. Il s'appelait Kościuszko.

Plus fondé, en apparence, serait, à l'adresse des Polonais de ce temps-ci, le reproche de trop demander aux autres, comme si le droit à la vie des peuples libres était une aumône qu'on eût chance d'obtenir en tendant la main. Mais, pour l'effort spontané que d'aucuns ont attendu de lui en cette occasion, n'est-il pas naturel que ce peuple manquât du ressort nécessaire? Sous l'effroyable poids de misères et de tortures qui l'ont accablé depuis près de cent cinquante ans, n'était-il pas inévitable qu'il pliât et que ses énergies se détendissent? Hélas! ses ennemis ont travaillé industrieusement à les affaiblir, et, en dernier lieu, ils les ont savamment atteintes à la source, en rabaissant leur victime à ses propres yeux.

Peut-on s'étonner que, déprimé, démoralisé et avili dans sa propre opinion, ce peuple ait eu peine à se reconnaître au milieu d'événements qui ont déconcerté les plus habiles et les plus forts, et que, insuffisamment renseigné, mal conseillé et égaré par d'insidieuses manœuvres, il se soit partiellement porté à attendre, sinon le bien, du moins le moindre mal, de la part de ceux-là mêmes auxquels il doit son infortune?

Les égarés, en fait, auront été peu nombreux. Quelques indications seront données plus loin à ce sujet. Ils auront toujours été trop. Mais, pour mettre la nation entière à la hauteur des circonstances et des destinées nouvelles qu'elles semblent lui promettre, plus encore que l'indépendance, ou une armée, ou une flotte et des finances, il faut lui rendre cette foi en elle-même qu'un stratagème diabolique de ses oppresseurs lui a ravie.

Et la tâche n'est pas aisée : car, dans les arguments employés à cette fin, le vrai et le faux ont été mêlés et fondus avec cette science de l'imposture et cet art du truquage que l'Allemagne moderne a portés à un si haut degré de perfection. Il est cependant indispensable d'y arriver, car la solution du problème est à ce prix. Les formes paradoxales que la vie politique de l'ancienne Pologne a revêtues se sont, aux mains de ses ennemis, prêtées à une opération de camouflage intéressée. Il faut, sous ce déguisement, mettre à nu la vérité historique, que les Polonais eux-mêmes ont appris à méconnaître et à calomnier.

CHAPITRE II

LE PARADOXE POLONAIS. SES CAUSES

I

Szujski, Kalinka et son Excellence autrichienne même, M. Bobrzyński, ne sauraient être considérés ni comme des ignorants, ni comme des faibles d'esprit. Leur patriotisme doit également être mis hors de cause, bien que chez l'un d'eux il ait, en certaines occasions, paru singulièrement obscurci. Tous les trois ont, ainsi que leurs disciples, fait œuvre d'historiens, et, en reprenant à la base l'étude du passé de leur pays, ils y ont, bien qu'en obéissant à de mauvais guides, porté des vues très pénétrantes, opéré en quelques points des reconstructions justifiées et produit en d'autres des observations révélatrices.

L'apogée de la grandeur, de la prospérité et de la gloire de l'ancienne Pologne était, avant eux, communément placée entre le XVIe et le XVIIe siècle,

« âge d'or » des Sigismond et de Bathory, d'une belle floraison littéraire, et des campagnes victorieuses qui ont fait flotter le drapeau polonais au Kremlin. La nouvelle école historique a reculé ce point culminant de près de deux cents ans, et on doit lui donner raison. La Pologne du milieu du XVe et celle de la fin du XVIe siècle diffèrent l'une de l'autre tellement qu'on a peine à reconnaître, de part et d'autre, les deux aspects d'un même phénomène historique. Rejoignant en fait ses voisins à pas de géant dans les voies de la civilisation, la première arrivait même à les dépasser dans la constitution organique et la consolidation de son unité politique. « L'œuvre de Ladislas Lokietek (1320-1333) et de Casimir le Grand (1333-1370), a pu écrire un historien polonais, a devancé d'un siècle et demi les entreprises organisatrices de Louis XI en France, de Ferdinand et d'Isabelle en Espagne, de Henri VII en Angleterre, et de deux siècles les efforts dans le même sens de Maximilien[1]. »

Cette Pologne joue dans la vie européenne du temps un rôle prépondérant; elle compte matériellement parmi les puissances de premier ordre, et moralement, avec son université de Cracovie fondée en 1360, parmi les facteurs les plus importants du mouvement intellectuel, scientifique et

1. Szujski, *Récits et Études*, I, p. 12.

religieux. L'autre Pologne, en dépit des splendeurs plus grandes dont elle semble revêtue en un certain sens, est, à y regarder de près, engagée déjà sur la pente du déclin, séparée aussi du monde occidental par une barrière qui s'élève et épaissit. Politiquement, elle demeure imposante, mais ne paraît plus européenne. Avec un air d'Orient et presque d'Asie qui s'accentue, elle a cessé de compter au regard de la culture occidentale.

Sa figuration dans la vie européenne, pour autant qu'elle y participe encore, est d'un satellite, engagé alternativement dans l'orbite de la politique française ou autrichienne, gravitant vers les foyers de culture italienne ou française. En 1434, au concile de Bâle, la Pologne des premiers Jagellons est intervenue au premier rang dans le conflit qui divisait le monde catholique et mettait en jeu l'avenir de la papauté entre les prétentions rivales de Félix V et d'Eugène IV. Favorable aux prérogatives du Concile, la mémoire des docteurs de l'Université de Cracovie a recueilli la majorité des suffrages. Les délégués polonais, Oleśnicki et Tromba, ont exercé dans l'assemblée une influence dirigeante. En 1515, au Congrès de Vienne, la dynastie jagellonnienne paraît déjà en tutelle, sous la main des Habsbourg; quarante ans plus tard, au Concile de Trente (1545-1563), la Pologne n'élèvera plus la voix que pour disputer la préséance au Portugal!

II

Quelque chose est évidemment arrivé, qui a déterminé un si brusque changement de situation. Mais quoi? Si rapide jusque-là, le développement organique de ce pays se serait-il, en effet, arrêté à ce moment? L'école de Cracovie indique comme date et cause de ce phénomène la constitution « improvisée » de 1573, les fameux « pactes » imposés à Henri III, triomphe de la licence du *demos* nobiliaire. Mais, au sentiment de cette même école, la déchéance, qu'il expliquerait ainsi, a commencé bien avant cet événement. Il semble, d'autre part, que beaucoup plus tard l'organisme polonais ait donné des signes d'évolution non équivoques. Le premier emploi du *liberum veto* passe généralement pour y avoir fait époque. Il est de 1652! A cette autre date se place aussi le commencement d'une phase nouvelle dans l'histoire des diétines polonaises[1], dans l'accélération du grand courant décentralisateur, tendant à embrasser toute la vie intérieure du pays. A trois années de distance, la constitution de 1573 est, de son côté, suivie par une réforme organique capitale dans les institutions judi-

1. Pawiński, *Le gouvernement des diétines*, Varsovie, 1880, p. 367.

ciaires du pays[1]. L'année 1573 n'est évidemment que le point culminant d'une période qui, remontant aux dernières années du xv[e] siècle, se prolonge jusqu'aux premières années du xviii[e], et où, avant la survenance d'une phase d'inertie réelle sous le gouvernement saxon, tout au contraire est mouvement et vie intense.

Cette activité peut être considérée comme périlleuse, menant directement à l'anarchie et indirectement à la ruine, elle ne saurait être niée. La caste nobiliaire ayant concentré à ce moment dans ses mains, sans restriction ni partage, tous les pouvoirs, on ne saurait dire d'elle qu'elle se soit immobilisée et convertie en « momie ». Elle ne se meut que trop; elle marche d'une usurpation à une autre, dans la poursuite d'un idéal qui est l'épanouissement extrême de l'individualisme, l'indépendance sans limite et la liberté d'action sans frein, garanties à chacun.

Ce mouvement aurait-il été régressif? A quel moment du passé aurait-il tendu à ramener la vie du pays? A l'époque « patriarcale » des premiers Piasts? Au rapport d'un des chefs de l'école cracovienne, « l'existence de la nation entière se concentrait alors à la cour du souverain, dont la personne était tout dans l'État[2] ». Serait-ce à la

1. Balzer, *L'organisation du tribunal de la couronne*, Varsovie, 1886.
2. Bobrzyński, *loc. cit.*, I, p. 79-80.

période « patrimoniale » du règne de Lokietek et de Casimir le Grand? Ce fut le moment où, « aveuglément dociles aux ordres du roi, les *starostes* réprimaient à main armée toute velléité d'insubordination et le glaive du maître ne craignait pas de frapper un potentat même de l'espèce de Mathieu Borkowicz [1] ».

Tel que le premier des Jagellons le reçoit des mains de ses prédécesseurs, l'État polonais est bien une « exception » dans l'Europe du commencement du xve siècle, mais à raison précisément d'une concentration de sa puissance, telle que seul l'Ordre Teutonique en donne alors un autre exemple. A raison de quoi, s'affrontant le 15 juillet 1410 dans la plaine de Grünwald, l'un et l'autre ont pu y porter un déploiement de forces sans égal aussi dans l'Europe du temps. Et après? Après, c'est l'heure de Casimir Jagellon (1445-1492), « l'orgueilleux héritier d'un royaume, où... en l'absence du féodalisme et des princes apanagés... le souverain ne reconnaissait pas d'obstacle à sa volonté, n'admettait pas de résistance à ses ordres » et visait précisément à briser les faibles embryons de particularisme privilégié [2].

Le mouvement décentralisateur du xvie siècle en Pologne aurait-il été régressif par rapport au courant en sens inverse, qui prévalait à ce mo-

1. Bobrzyński, *loc. cit.*, I, p. 164.
2. *Ibid.*, p. 220.

ment dans les autres pays d'Europe? Mais ce dernier ne se montrait-il pas plutôt rétrograde lui-même, en un retour à l'idéal politique recueilli par la Renaissance dans la tradition de la Rome des Césars? Et, appliquée aux formes de la vie politique, ou sociale, l'idée elle-même de régression est-elle acceptable? A tel historien polonais les conquêtes du *demos* nobiliaire au XVIe et XVIIe siècle ont paru prématurées d'abord et ensuite tardives et régressives. Meilleurs juges, les conservateurs de l'époque n'hésitaient pas à y dénoncer de téméraires innovations.

Nier la puissante vitalité dont ce mouvement est l'expression, c'est refuser de reconnaître la clarté du soleil en plein midi. Elle n'en a pas moins correspondu à une période de décadence. Cette contradiction apparente s'explique aisément.

III

Le mouvement était unilatéral. Il ne se restreignait pas seulement dans le cadre de plus en plus étroitement conçu de l'autonomie intérieure; il se conjuguait avec une stagnation décidée dans presque toutes les autres directions, où s'étiolaient et se stérilisaient les germes de développement et de culture légués par l'époque précédente. L'*alma mater cracoviensis* cesse d'offrir

l'hospitalité aux nombreux escholiers d'occident qu'attirait ce foyer lumineux, allumé à l'extrémité du monde intellectuel de l'Europe. Son rayonnement s'éteint progressivement et l'ombre couvre le pays où le nom de Kopernik avait brillé d'un si vif éclat. En même temps, comme frappées de leur côté dans leurs sources de vie, dépérissent les prémices de l'industrie, du commerce, de l'art, qui, dans des villes un moment florissantes, commençaient à donner les plus belles promesses. Culture de l'esprit et puissance économique, tout disparaît à la fois.

Devant ce double aspect du passé national, on s'explique l'embarras de la pensée polonaise, flottant entre un optimisme et un pessimisme en apparence également justifiés. Il se peut que la Pologne du xv[e] siècle ait, à certains égards, dans certaines directions, devancé ses rivaux européens et posé en quelque sens des jalons d'avenir. Mais, pour soutenir ce rôle, il eût fallu qu'elle développât parallèlement tous les éléments d'une prééminence effective. En dépassant, à l'exemple de l'Angleterre, le niveau commun par le jet hardi de sa structure politique, elle aurait dû donner à cet édifice une base également large et solide, dans un capital matériel et moral d'une incomparable richesse. Elle l'élevait sur un terrain qui, à peine défriché, redevenait inculte, et elle le dressait en hauteur hyperbolique par l'effort

solitaire d'une caste privilégiée qui excluait tout concours, comme elle se refusait à tout partage de pouvoir et tendait à s'interdire à elle-même tout objectif, en dehors des idéals politiques où elle mettait ses complaisances et où, matière et esprit, la substance alimentaire allait lui manquer aussi.

Les idéals restaient beaux, mais ils écrasaient ceux qui les portaient. Dans un corps mal nourri, muscles et nerfs devenaient inaptes à fournir le travail qui leur était demandé, et, en dernier lieu, après avoir usé sa frêle enveloppe, l'âme elle-même devait s'affaiblir et s'avilir. L'atonie a gagné les organes vitaux, suivie de la forme de décomposition qui est propre à la vie politique et qu'on appelle anarchie. Dans sa sphère idéale, cette âme est restée jusqu'à la fin capable, malgré tout, de nobles élans. L'œuvre constitutionnelle du 3 mai 1791 en porte témoignage. Les plus pessimistes n'ont pu y méconnaître des traits d'originalité créatrice [1]. La défaillance des muscles et des nerfs en a compromis l'effet. Le vote d'une armée de 100 000 hommes pour la défense de l'indépendance menacée s'est vainement, lui aussi, érigé en beauté. Les moyens d'exécution ont fait défaut, et Kościuszko a livré la bataille décisive avec quelques régiments.

1. Kalinka, *La Diète de quatre ans*, II, p. 544.

IV

Mais la raison de cette excroissance exorbitante de l'élément nobiliaire et de cette absence de ressources proportionnées à ses ambitions? Elle ne saurait être aperçue dans la jeunesse relative de l'État polonais. Un avènement plus tardif encore dans le champ d'activité européenne n'a pas empêché la Russie de constituer un gouvernement fort et de trouver de quoi le nourrir. On doit en dire autant des traits spécifiques qui ont marqué la vie politique de l'ancienne Pologne et qui ont communément passé pour avoir causé sa ruine. Base ethnographique étroite et large expansion colonisatrice, esprit de liberté rebelle à toute contrainte et épanouissement de l'individualisme, pouvoir monarchique strictement limité et développement excessif du parlementarisme, goût du *self-governement* et défiance presque maladive à l'égard de toutes les formes de pouvoir personnel ou collectif, ils se laissent tous découvrir en Angleterre, à la même époque, avec même, au XVIII[e] siècle, la similitude d'une dynastie allemande, introduisant dans l'organisme national le même afflux d'éléments étrangers.

Le mot de l'énigme semble bien se trouver dans un ensemble de causes et d'effets, qui n'a pas manqué d'attirer l'attention des historiens,

mais dont la portée entière paraît leur avoir jusqu'ici échappé. Le cas est à la vérité complexe et déconcertant, banal et en même temps des plus singuliers. Au début, phénomène de croissance précipitée et exubérante, sous l'action d'influences stimulatrices d'une exceptionnelle énergie; puis, à la suite d'un brusque changement de conjonctures, rupture d'équilibre dans l'appareil dynamique ainsi mis en jeu, atrophie d'un côté, hypertrophie de l'autre, et décadence de l'ensemble, justifiant les appréciations pessimistes, avec, cependant, continuation partielle d'une vitalité puissante, propre, sous certains rapports, à légitimer l'optimisme le plus exalté.

Jusqu'à la seconde moitié du XVe siècle, la Pologne est un pays non seulement agricole, mais de grande activité commerciale et industrielle, à la mesure du temps. Témoin le légendaire Wierzynek, marchand de Cracovie, dont le faste, illustré par une fête offerte en 1365 au roi Casimir le Grand, n'a été éclipsé au même lieu, ni alors, ni depuis, par aucun déploiement d'hospitalité seigneuriale, et dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours. De 1096 à 1270, les guerres des Croisades n'ont pas seulement créé, d'Occident en Orient, un grand courant d'activité militaire; l'industrie et le commerce suivaient le mouvement. Derrière la pieuse ruée des chevaliers du Christ, tout un réseau se formait de

relations économiques, qui, dans la masse mal consolidée encore de la société européenne, déterminait la formation de multiples néoplasmes politiques. Des foyers industriels et commerçants de l'Occident, deux routes conduisaient aux nouveaux marchés conquis en Orient : l'une, maritime, par l'Adriatique, l'autre, terrestre, par les pays léchites et russiens. Sur la première, au point d'étape central, Venise s'est érigée et est arrivée promptement à une puissance colossale; sur la seconde, l'État polonais a pris son essor. A rapprocher les dates, à analyser le procès d'agrégation et d'assimilation, par lequel de l'héritage informe des Boleslas, amalgame encore chaotique et incohérent d'éléments ethniques, se dégage deux siècles plus tard (1288-1370) l'empire de Casimir le Grand, on acquiert la conviction que le ciment par lequel ont été soudés ces atomes de vie organique, comme l'énergie qui a déterminé leur développement ultérieur en un corps commun, leur ont été fournis par un concours de circonstances économiques favorables, créé à cette époque.

Par son effet, la Pologne de Casimir le Grand s'est trouvée introduite dans la sphère de la vie commerciale et industrielle de l'Occident et conséquemment dans le giron de sa civilisation, en y obtenant d'emblée une situation privilégiée. Ayant besoin d'elle, l'Europe la nourrit maté-

riellement et moralement. La trouvant sur son chemin, elle lui cède une large part de sa richesse et de sa culture. Cracovie et Léopol deviennent des emporiums, où affluent et se concentrent tous les trésors de deux mondes, et, avec ces capitales, le nouvel empire polonais prend une ampleur et une puissance en proportion. Son développement est de certaine façon artificiel, parce que dépendant essentiellement des apports extérieurs ainsi recueillis; il participe de la végétation hâtive et luxuriante des serres chaudes. Un siècle suffit au travail de plusieurs, un règne à l'œuvre de toute une dynastie. Ayant recueilli un empire « en bois », Casimir le Grand en laisse un « en pierre », selon une locution popularisée, qui, au propre comme au figuré, a répondu à une réalité historique. Et la Pologne de son règne a bien devancé le monde germanique tout entier dans la possession d'une Université.

La plante était forcée; avec le temps elle avait chance, cependant, de pousser dans le sol des racines assez profondes, d'éployer sur un tronc épaissi une ramure assez vigoureuse, pour se suffire à elle même et poursuivre un développement normal. Le temps lui a manqué. La catastrophe qui, trois siècles plus tard, devait mettre fin à son existence, a été précédée par une autre, qui a préparé celle-là : les Turcs ont occupé Constantinople (1452), les hordes tatares se sont

emparées du littoral de la Mer Noire, et, presque au même moment, le cap de Bonne-Espérance doublé et l'Amérique découverte (1486-1498) ont donné un autre cours au commerce et à l'industrie du monde européen. Adieu les relations fructueuses avec l'Occident et l'Orient! Tari le Pactole qui, de part et d'autre, se déversait sur le sol polonais et le fertilisait! L'Europe a tourné le dos à ce pays et l'a laissé en tête à tête avec la sauvagerie turco-tatare.

V

La patrie de Casimir le Grand et de Wierzynek est désormais semblable à un nouveau-né qui aurait été séparé avant l'heure de la mamelle nourricière. La vie et la croissance du nourrisson prématurément sevré ne seront pas arrêtées, mais ses organes se développeront et fonctionneront irrégulièrement, avec des points de force et des points de faiblesse mal accordés. Avec ce qui faisait la prospérité de ses villes « de pierre », toute la fortune de l'empire des Piasts a croulé. La culture intellectuelle a partagé le sort de la richesse économique. La Pologne du XVIe siècle se présente déjà à la vue comme un pays presque exclusivement agricole, donc relativement pauvre, et les sciences, les arts, ces fruits et ces

fleurs de la civilisation, ne poussent pas sur un sol maigre.

Cette Pologne paraît aussi établie sur un pied beaucoup trop somptueux. Il en est d'elle comme de Venise, sur l'autre artère commerciale, simultanément coupée. Ici et là, les proportions de l'édifice ont cessé de répondre à sa destination; son architecture majestueuse est un décor planté en porte-à-faux. En fait, l'histoire des trois derniers siècles de son existence politique fournit en ce pays un exemple collectif de ce train au-dessus des moyens dont les particuliers y ont contracté eux-mêmes l'habitude. Pour le soutenir, un effort héroïque a été nécessaire, d'où des manifestations surprenantes de grandeur, s'opposant sporadiquement à des défaillances chroniques; des sursauts momentanés d'énergie, n'interrompant pas une progression continue de déclin.

Cette Pologne est, enfin, un pays auquel, géographiques et politiques, les conditions de son existence ont imposé la nécessité d'une lutte sans trêve, pour cette existence même. Elle était déjà, face à l'ouest, l'avant-poste du monde slave contre la poussée germanique; elle devient maintenant, face à l'est, la sentinelle perdue de la chrétienté et de la civilisation contre l'Islam et la barbarie. Sur toutes ses frontières, elle doit tenir constamment bandé un arc, dont la détente va en s'affaiblissant.

L'effort est fourni par un seul élément : la noblesse, le seul qui n'ait pas souffert directement du changement survenu. De certaine façon, il y a même gagné. Attachée à la terre, cette noblesse n'a pas cessé d'en tirer des ressources relativement considérables et monopolisées à son profit. La déchéance de sa rivale en richesse et en influence, dans les villes en ruine, lui vaut un surcroît d'importance. Elle va se développer démesurément. Par voie d'agrégation ou de parturition, les anoblissements multipliés s'ajoutant à l'augmentation des familles, elle se ramifiera à l'infini ; elle s'étagera en degrés, qui descendront vers le plus bas niveau de l'échelle sociale, au point de s'y confondre presque, aux privilèges près, avec le prolétariat des campagnes, et elle s'y érigera en une sorte de démocratie, blasonnée, privilégiée et pourtant plébéienne dans quelques-unes de ses parties, bien que laissant en dehors et au-dessous d'elle, bourgeoisie déchue et paysannerie maintenue en esclavage, la masse de la population.

La Pologne agricole est désormais sa Pologne ; elle en porte la fortune sur ses épaules élargies, et on lui doit cette justice qu'à cette tâche, audacieusement assumée, elle suffira quelque temps, ne s'y épargnant pas. La colonisation de l'immense domaine lituano-russe est son œuvre, comme le sang versé sur les marches orientales est son

sang. De part et d'autre, la dépense de vaillance et de labeur aura été grande. Le résultat laissera à désirer. Il sera fragmentaire, et unilatéral. Limitée à l'exploitation du sol, l'activité des gentilshommes laboureurs négligera les autres champs de culture. Leurs ambitions se confineront dans le cercle étroit des intérêts de classe. Leur programme, dans les steppes ukrainiennes, se bornera à l'extension des surfaces productives. La conversion de la chevalerie cosaque en paysannerie corvéable en fera naturellement partie, et, opérée sans les ménagements nécessaires, elle ruinera l'entreprise.

L'esprit de caste se laisse aussi reconnaître dans la forme que cet élément dirigeant donne définitivement à la vie commune au sens le plus large, corps et âme de l'organisme politique et social. Ne comptant avec rien ni personne, le *demos* nobiliaire a conçu pour son usage exclusif cette combinaison particulière, il l'a adaptée à ses convenances et on doit concéder que, par sa souplesse, sa plasticité et sa mobilité, elle a répondu parfaitement à son objet. Le plan en a été partiellement monté sur le modèle médiéval. L'Europe occidentale des XIVe et XVe siècles n'avait pas à en fournir d'autre, et plus tard le courant a été interrompu. La Pologne du XVIe siècle a été à peine touchée par le mouvement de la Renaissance. Elle se trouvait déjà à l'écart. Elle n'a pu

renaître. Elle n'est pas retournée au culte de l'idéal grec et romain, ou elle n'a emprunté à cette source que ce que le christianisme lui-même y a puisé, en une autre renaissance de l'idée de liberté, qu'il dégageait de la conception panthéiste de la toute-puissance de l'État. L'Europe occidentale s'est approprié cette partie de l'héritage gréco-romain ; la Pologne a recueilli l'autre. Elle l'a combinée avec l'idée purement chrétienne de l'émancipation de l'individu, et, sur ce fond, elle a développé ce composé de républicanisme à couronnement monarchique et de démocratie à base nobiliaire, dont elle a fait son lot.

Certaines particularités secondaires de son organisation et de son existence primitives ont contribué à l'orienter dans ce sens : absence de l'élément féodal, permanence de fortes traditions communautaires et importance des influences religieuses. Plus longtemps qu'ailleurs, l'Église a gardé ici le rôle de civilisateur principal ; avec l'instruction, capital du savoir et capital des idées morales, elle a répandu la notion de la responsabilité du pouvoir humain devant les lois éternelles.

VI

Bien que s'éloignant des nouvelles formes d'architecture politique et sociale simultanément

adoptées en Occident, cet édifice polonais n'était cependant pas en tout point et à beaucoup près une copie servile et archaïque de modèles surannés. Dans un style à lui propre, il revêtait un cachet d'originalité incontestable. Il était aussi progressif à sa façon. Par certains traits, il devançait encore l'heure européenne, et le fait s'explique aisément par la situation exceptionnellement privilégiée des architectes, dont l'inspiration et le travail étaient libres de toute gêne, et par la concentration de leurs énergies et de leurs ressources dans cet emploi. Dans l'ensemble, l'organisme polonais a été atteint d'une anémie progressive dès le commencement du XVIe siècle, mais le *demos* nobiliaire a gardé longtemps encore une plénitude et même un trop-plein de forces, ainsi qu'en témoignent, au siècle suivant, et l'œuvre de colonisation poursuivie sur les deux rives du Dniéper et les campagnes en Moscovie.

Cette pléthore partielle dans un corps généralement débilité n'a pu se maintenir, précisément, qu'à la faveur d'une formation politique et sociale qui portait d'un seul côté tout le poids de l'appareil; mais, à la longue, la partie favorisée devait ployer sous la charge. On a dit des institutions polonaises que, pour leur fonctionnement régulier, des anges étaient nécessaires. C'est à peu près le sentiment que le Suisse La Harpe professa, après expérience, au regard de toutes

les démocraties. A la démocratie polonaise les hommes eussent pourtant suffi, s'il s'en était trouvé en nombre suffisant. Mais la base de l'édifice était trop étroite. Ailleurs, l'antagonisme des classes a fait communément obstacle à une prompte réalisation de l'équilibre social; ici, l'équilibre étant exclu par le plan lui-même de la construction, celle-ci a, dès le début, affecté une ressemblance inquiétante avec la tour de Pise.

Ce n'est cependant pas aux formes elles-mêmes de ses institutions que la Pologne a dû son isolement dans le monde européen, mais bien aux idées et aux principes qui présidaient à leur fonctionnement et où, entre elle et lui, s'accusaient et s'accentuaient de plus en plus des différences dont il importe de définir la nature et la portée. S'il en est résulté, en effet, une incompatibilité d'humeur et même de coexistence, qui aurait valu à cette Pologne du passé un arrêt de mort, il est indispensable de reconnaître si et comment il est possible d'y soustraire la Pologne de l'avenir qu'il s'agit de faire revivre.

CHAPITRE III

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PHÉNOMÈNE LES IDÉES ET LES PRINCIPES

I

Politiquement parlant, l'Europe du XVIII[e] siècle est une tour de Babel. Tous y vivent à leur guise et chacun pour soi. Ces embryons même de communauté internationale que, sous forme de conventions commerciales, postales, monétaires, notre époque a introduite dans l'histoire, ne s'y ébauchaient pas seulement à cette heure, et, si l'idée en séduisait certains esprits, elle passait généralement pour empruntée aux pays chimériques, découverts par Thomas Morus ou Campanella.

Cet individualisme national n'était pourtant pas exclusif de tout lien d'agrégation, de peuple

à peuple. Comme les peuplades sauvages de l'Amérique du Nord avaient leur droit public, selon l'observation de Montesquieu, l'Europe d'avant la Révolution n'a pas attendu le courant unificateur, issu de ce cataclysme, pour posséder un corps d'idées, de traditions, de mœurs communes, produit de l'identité d'origine ou du fait de la cohabitation en un même coin du globe. On connaît les éléments de ce code, dont Sorel a donné un exposé magistral dans le premier volume de son ouvrage sur l'Europe et la Révolution française. A la base se trouvait la notion de l'État, avec les trois principes que vingt siècles d'évolution y avaient introduits et fondus : notion romaine de l'être collectif, porteur d'un pouvoir souverain et absolu; leçon chrétienne de l'autorité émanant de Dieu et déférée par lui à ses oints, devenus ses représentants sur la terre; et conception féodale du monarque, considéré comme suzerain naturel.

Seule, cependant, l'idée abstraite de l'État, selon l'esprit romain, et l'origine divine du pouvoir, selon l'esprit chrétien, étaient là essentielles. L'Église, en effet, admettait elle-même la légitimité des gouvernements républicains. La forme monarchique demeurait seulement la plus usuelle. Là, pourtant, où elle prévalait, elle était interprétée selon la formule que Louis XIV a pu emprunter à Bossuet : « Tout l'État est en la

personne du prince; en lui est la puissance, en lui est la volonté de tout le peuple[1]. »

Au cours du siècle, le scepticisme en progrès ébranle, il est vrai, ce fondement mystique de l'ordre établi; mais on le voit remplacé aussitôt par le principe opportuniste de la prescription. Pascal a déjà dit : « L'usurpation a été introduite autrefois sans raison; elle est devenue raisonnable et il faut la regarder comme authentique et éternelle[2]. » Voltaire précise : « Le temps, l'occasion, l'usage, la prescription, la force, font tous les droits[3]. » Ceux de l'État, personnifiés par le souverain là où il y en a un, n'en sont pas moins considérés comme absolus.

C'est le catéchisme commun. A une exception près, cependant, où pour le coup l'anomalie du régime politique de l'ancienne Pologne, son paradoxe constitutionnel, apparaissent.

Un membre de la famille européenne s'est, en effet, rencontré, qui, se séparant sur ce point de ses voisins, a autrement compris les rapports de subordination entre le souverain et le peuple, comme entre l'individu et l'État, et qui est resté fidèle à cette manière de voir jusqu'à la fin de son existence politique. La Pologne du XVIe siècle a

1. *Bossuet politique*, l. VI, art. 1, prop. 1. Cf. *ibid.*, l. V, art. 4, prop. I.
2. *Pensées*, art. III, n° 8.
3. *Annales de l'Empire*, l. II.

eu de nombreux écrivains politiques, ignorés au dehors, peu connus aujourd'hui même dans leur propre pays, mais qui, de leur temps, y ont fait autorité : Modrzewski, Orzechowski, Warszewicki — Entre eux et leurs successeurs du XVIII[e] siècle Konarski, Staszic et le roi Leszczyński, l'unité de doctrine est restée sur ce point entière. Or, elle les met en opposition saillante avec tous leurs confrères des autres pays. Ils ne parlent pas la même langue.

« Il importe aux rois de savoir, dit l'un, qu'ils sont établis pour le peuple et non le peuple pour eux. L'autorité qu'ils ont sur le peuple leur est donnée non pour eux, mais pour lui[1]. » Un autre interpelle en ces termes le dépositaire de cette autorité : « Apprenez à connaître ce qui distingue un souverain païen d'un souverain chrétien : chez les païens, les rois sont *summa summarum* de tout ; ils tiennent leurs sujets pour des chevaux ou des bœufs, qu'il leur est permis de chevaucher à leur guise, ou d'atteler à la charrue ; à leurs yeux, *finis rerum rex in regno, id justum quod regi utile ;* chez les chrétiens, au contraire, *summa summarum respublica est, rex servus rei publicæ*[2]. »

L'un et l'autre savent ce qu'ils disent. Politi-

1. Modrzewski, *Commentarii de Republica emendanda*, Cracovie, 1551.
2. Orzechowski, *Fidelis Subditus*, Cracovie, 1549; le même, *Dialogue*, *ibid.*, 1563.

quement parlant, l'Europe n'est jamais devenue très chrétienne, et, depuis la Renaissance, elle retourne de plus en plus au paganisme. Ils ne l'ignorent pas et l'antithèse qu'ils découvrent est, en réalité, entre tous les autres monarques d'Europe, *finis rerum reges in regno*, et le roi de Pologne, *rex servus rei publicae*, fût-il, comme le dernier Jagellon, le représentant d'une longue hérédité de puissance et de gloire, et, à plus forte raison, quand il n'est, comme Poniatowski, que le dernier porteur d'un titre électif discrédité. Pour donner satisfaction à ses sujets, l'un a dû faire violence à ses plus chers sentiments jusque dans le choix d'une compagne, l'autre doit faire tous les jours le sacrifice de toutes ses convenances au premier venu de ses sujets, dont il est le *serviteur*.

L'antagonisme des idées et des principes est ici radical, et il s'amplifie naturellement à mesure que se développent, de part et d'autre, les systèmes politiques fondés sur ces deux bases opposées. Ainsi séparées, les voies divergentes aboutissent à des antipodes: dans la conception de l'État, d'une part, à une centralisation extrême où l'individu disparaît, de l'autre à un triomphe non moins extrême des tendances centrifuges, où l'individualisme atteint le sommet de l'émancipation; dans l'application du principe monarchique, d'une part à la déification, de l'autre au

rabaissement également excessif de cet élément. Mais les formes constitutionnelles n'y sont pour rien. Elles sont à peu près les mémes des deux côtés. La pratique en est différente, et, dans le fonctionnement entier de la vie politique au dedans et au dehors, dans l'administration comme dans la diplomatie, dans la guerre comme dans la paix, elle creuse l'abîme, qui a finalement séparé l'ancienne Pologne de son voisinage occidental ou oriental. Avec ses doges, son Conseil des dix et son hégémonie aristocratique, si semblable à celle de l'ancien État polonais, Venise, les autres républiques italiennes avec leurs institutions plus ou moins moyenâgeuses, sont chez elles dans cette Europe où triomphe le génie de Frédéric II; elles se gouvernent par les mêmes principes; elles ont les mêmes mœurs politiques. Le magistrat suprême de Gênes peut s'étonner de sa présence à Versailles : il n'y est pas un intrus, pas plus que Pierre le Grand à la cour de Louis XV, quelque surprise qu'il pût y donner par son apparence et ses façons. Aucune cour d'Europe n'a, au XVIIIe siècle, et même au XVIIe, vu aucun roi de Pologne, et l'Empereur Léopold n'a lui-même pas pu prendre sur lui de faire les honneurs de la sienne au libérateur de Vienne. Sobieski y aurait paru déplacé. Et c'est comme cela que bientôt, pour la Pologne elle-même, il n'y aura pas de place dans le monde européen. Non parce qu'elle

est république et démocratie : l'Angleterre de Cromwell y a tenu bon rang. Non parce qu'elle a un souverain électif : le roi des Romains en est un aussi. Dans l'ordre constitutionnel, l'Europe n'est, en moyenne, ni plus monarchique, ni même, par endroits, moins anarchique que le pays du *liberum veto*. Le roi Georges III, à qui son Parlement impose le gouvernement détesté du premier Pitt[1], n'a guère plus de pouvoir, et il en a plutôt moins, que le roi Stanislas Poniatowski qui conserve, théoriquement, les attributs les plus importants de la souveraineté : collation des emplois et distribution des bénéfices. Mais, républicaine ou monarchique, la Pologne porte en elle quelque chose d'étranger : elle n'est pas de la famille.

II

L'État, selon la notion qui a prévalu en Europe depuis le XVI[e] siècle et s'est maintenue jusque vers le milieu du XVIII[e], est une hypostase terrestre de l'idée divine; il est Dieu même, être absolu, ayant en lui son commencement et sa fin, et les souverains, qui en sont les représentants, participent de cette essence sublime. Bossuet n'a pas craint de commettre un sacrilège en écrivant : « Le titre de Christ est donné aux rois et on les

1. Lecky, *Hist. of England in the XVIII Century*, Londres, 1878, 1889, II, p. 462.

voit partout appelés les Christs.... Le trône royal... est le trône de Dieu même[1]. » D'après ce principe, l'État ne reconnaît au-dessus de lui aucune loi et n'a en lui-même qu'une règle de conduite, qui est son intérêt. Cette *raison d'État* n'est d'ailleurs encore qu'une adaptation de la vieille formule romaine : *salus populi suprema lex esto*. De Machiavel à Frédéric II, son substratum théorique varie seul. Le mysticisme de Bossuet s'y mue, au sein de l'école philosophique du XVIIIe siècle, en rationalisme, assaisonné d'une pointe d'ironie. Frédéric II y ajoute une note de cynisme brutal. Le principe demeure. « Ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force », a écrit Pascal[2], en paraissant commenter un passage du testament de Richelieu : « Qui a la force a souvent raison en matière d'État, et celui qui est faible peut difficilement s'exempter d'avoir tort au jugement de la plus grande partie du monde[3]. » Frédéric II et ses contemporains prenaient déjà peu de souci de ce tribunal : « Je suis d'avis, écrivait Joseph II, qu'il faut laisser dire tranquillement le monde ce qu'ils veulent, pourvu qu'ils nous laissent faire ce que nous voulons[4]. » « L'intérêt doit l'emporter sur toute

1. *Politique*, l. III, art. 2, prop. 1 et 2.
2. *Pensées*, art. VI, n° 7.
3. *Paris*, 1764, ch. IX, sect. IV.
4. A son frère Léopold, grand-duc de Toscane, 6 mai 1775, Arneth, *Joseph II und Leopold von Toscana*, Vienne, 1872.

espèce de ressentiment, quelque juste qu'il puisse être[1] », ajoutait un des collaborateurs du souverain, et sur tout sentiment de justice, pensait-il sûrement.

Même éloignés de la politique active et se piquant de philosophie objective, les publicistes du temps paraissent pénétrés du même esprit[2]. Il est absolument étranger aux hommes d'État et aux penseurs polonais, leurs contemporains. La langue polonaise ne possède pas seulement de terme qui réponde à ce principe dominateur, et l'idée elle-même en est aussi peu familière à la mentalité du plus grand nombre des Polonais de l'époque que peut l'être de nos jours celle du parlementarisme à telle tribu du centre de l'Afrique.

Chez un seul écrivain politique du xvie siècle, au pays du *liberum veto*, Warszewicki, se laisse apercevoir un indice de quelque affinité intellectuelle, sur ce point, avec le monde européen. Encore ne le rencontre-t-on que dans un aphorisme isolé et qui semble être tombé par mégarde d'une plume habituellement employée à l'expression d'idées et de sentiments très différents. On y lit : « Conscient de ses devoirs, un souve-

1. *Mémoire* du comte Louis de Cobenzl, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg. 1791, Beer, *Die orientalische Politik Oesterreichs*, Prague, 1883, p. 761.

2. Bielfeld, *Institutions politiques*, Paris, 1761, v. II, chap. v, §§ 8 et 9.

rain doit se persuader qu'il lui appartient de vaincre les difficultés, de quelque nature qu'elles soient, par tous les moyens possibles, car personne ne lui demandera jamais par quel chemin il est arrivé au but, ni ne songera à le juger d'après cette considération. » Le portrait d'un diplomate modèle, tracé ailleurs par la même plume, ne correspond d'aucune façon à la règle de conduite ainsi posée. Cet envoyé en pays étranger fait figure d'un missionnaire évangélique, ange annonciateur de la paix. Il doit prendre garde à ne pas exciter d'animosité, par ses rapports, entre le gouvernement qu'il sert et celui auprès duquel il est accrédité, « car il ne saurait en aucun cas se considérer comme l'ennemi de ceux dont il reçoit l'hospitalité »; il aura soin de ne pas promettre plus qu'il ne peut tenir, « car ce serait déloyauté », et il ne cherchera pas à induire en erreur ceux avec lesquels il aura à traiter, « car tromper et trahir est une chose vilaine[1] ».

C'est l'esprit de toute la littérature contemporaine au même pays. Modrzewski flétrit les guerres *injustes*, parmi lesquelles il range toutes celles qui n'ont pour but que la gloire, ou une extension de territoire[2]. Orzechowski répudie

1. *De optimo statu libertatis; De legato et legatione.* Voir Tarnowski, *Les écrivains politiques du XVI*e *s.*, Cracovie, 1886, II, p. 458 et suiv.

2. *Commentarii de Republica emendanda*, Cracovie, 1551.

l'*intérêt* comme objectif légitime des États; celui qu'ils doivent se proposer est, à son gré, « l'accord de la volonté humaine avec la volonté divine[1] ». A la fin du XVIII[e] siècle encore, les coryphées du mouvement réformateur, dont est sortie la constitution du 3 mai 1791, et, parmi eux, les plus pénétrés de l'esprit européen, comme Kollątay ou Staszic, sont révoltés par le caractère qu'affecte la politique des autres nations dans la partie du monde où ils vivent. « Opprimer ou détruire qui l'on peut, comme on peut, par la force ou par la ruse », leur paraît « contraire au plan de la création ». Introduire la guerre dans ce plan, au titre de loi naturelle, comme le faisaient déjà les Moltke et les Bernhardi de ce temps, leur semble monstrueux. « Si ce principe était adopté, nous devrions maudire la nature, qui nous aurait donc créés pour nous détruire mutuellement et pour que les plus forts d'entre nous considèrent les plus faibles comme des bêtes de somme, destinées à travailler pour eux[2] ! »

Au XVIII[e] siècle comme au XVI[e], ces écrivains ont été les interprètes fidèles, dans leur pays, d'une opinion qui y fut souveraine. Au cours de ce long espace de temps, la pensée du peuple polonais, ou du moins de ce qui le constituait

1. *La politique du royaume de Pologne*, Cracovie, 1566.
2. Kollątay, *Projet de Droit public*, Varsovie, 1790; le même, *De l'ordre physique et moral*, Cracovie, 1810, p. 57.

politiquement, noblesse et bourgeoisie, pour autant que celle-ci avait voix au chapitre, ne s'est pas écartée du cycle d'idées ainsi professées. Et la pratique répondait à la théorie. La divergence de direction, par rapport à l'Occident, s'y accusait même encore plus fortement.

III

De Casimir Jagellon à Auguste II et aux deux Czartoryski, oncles du dernier roi de Pologne, sur le trône et dans les avenues du pouvoir, quelque trace d'inspirations, de velléités, apparentées avec le voisinage occidental ou oriental, se laisse bien découvrir. A Sobieski lui-même il a échappé de dire que « *eventus non causæ bellorum quærentur*[1] ». Mais, pas plus dans la carrière de ce héros que dans celle d'aucun de ses prédécesseurs ou successeurs, rien, ou presque, ne s'en est transformé en action. Bathory a médité de vastes projets de conquêtes; Ladislas IV a eu des élans belliqueux; Auguste le Fort s'est associé à Pierre le Grand en des entreprises de rapine. L'exécution a toujours fait défaut. La raison d'État, l'intérêt de l'État, conçus à la manière

1. Documents pour le règne de Jean III, édit. de l'Acad. des Sciences de Cracovie, Cracovie, 1885-1887, Préface du 1er vol. p. XXII (K. Waliszewski).

occidentale, s'y sont invariablement heurtés à des obstacles invincibles dressés par l'esprit national. En 1662, la raison d'État veut que soit brisée l'opposition faite par le maréchal de la couronne, Lubomirski, aux plans de réforme constitutionnelle, que favorise le roi Jean-Casimir, inspiré par sa femme, Marie-Louise de Gonzague. L'opposant a pris ouvertement figure de traître et de rebelle. Il a débauché une partie de l'armée, et à Léopol, où il a rejoint la cour, il lui tient tête et la menace. Dernier des Waza, le roi est homme à se laisser braver impunément. Mais point la reine. Elle porte en elle l'esprit et la tradition des familles souveraines de France et d'Italie, auxquelles elle tient par le sang et l'éducation. Elle a gagné à ses projets le grand général de la couronne et elle s'est mise en mesure de les faire aboutir par la manière forte. Des soldats fidèles ferment les portes de la ville, d'autres cernent la demeure du grand maréchal. Il sera arrêté avec quelques-uns de ses complices, jugé sommairement et exécuté. La reine et ses conseillers ont consulté les théologiens en renom, qui ne se sont pas montrés plus scrupuleux que ceux dont Catherine de Médicis recueillait l'avis, et le coup va être fait. Mais voici que les abords de la résidence royale se remplissent de monde ; noblesse et bourgeoisie, toute la population de la ville s'est mise en mouvement, avec le dessein concerté

d'intervenir en arbitre dans cette querelle; des appels à la conciliation, au pardon mutuel, se font entendre, et ils sont écoutés[1].

L'épisode est typique; il illustre de façon expressive les traits caractéristiques du génie national : tempérament débonnaire, répugnant à la violence sous toutes ses formes et dans tous ses emplois; esprit d'individualisme, répudiant tout sacrifice de la personne à la collectivité, et sentiment exalté de son moi, portant le moindre des sujets à traiter de pair avec le souverain. L'intérêt de l'État ne saurait ici prendre valeur de postulat absolu, parce que s'opposent à lui de multiples intérêts rivaux. Le souverain ne revêt pas les attributs de la divinité, comme dans la France de Louis XIV et de Bossuet, ou du moins il doit compter avec d'autres dieux, qui érigent autel contre autel.

Pour la même raison, il ne saurait y avoir, au même pays, de politique unifiée et déterminée par les convenances du souverain ou de l'État. Celles de tout le monde et d'un chacun doivent être également prises en considération, ainsi que les divers motifs déterminants, d'ordre moral ou matériel, dont elles dépendent. Au XVIIe siècle, Sobieski méditant, de concert avec la Suède, une revendication des territoires usurpés par la

1. K. Waliszewski, *Les Relations entre la Pologne et la France au XVIIe s.*, Cracovie, 1889, p. 111, 260.

Prusse, ses desseins se heurtent aux scrupules moraux de la noblesse de Lituanie, qui ne veut pas que dommage soit porté à la maison de Brandebourg. Au XVIII[e] siècle, les plans de réforme des Czartoryski sont tenus en échec par les scrupules religieux de la noblesse de Pologne, qui ne veut pas faire droit aux réclamations des dissidents.

La conduite entière de la République dans la sphère des relations extérieures est invariablement gouvernée par des interventions de ce genre, sans qu'aucun *quos ego* dominateur puisse s'élever pour les écarter. Contre des velléités d'opposition de même espèce, Louis XIII peut se réclamer de l'autorité divine, devant laquelle il est uniquement comptable, ainsi que l'enseigne son ministre : « Les rois ne peuvent pécher que devant Dieu, à qui seul appartient la connaissance de leurs actions [1]. » Frédéric lui-même a la ressource de faire appel à la postérité : « Tout ce que peut dire contre moi un monde léger et peu instruit ne m'importe d'aucune façon. La postérité seule peut juger les rois [2]. » Un roi de Pologne, *rex servus reipublicæ*, doit compter avec l'opinion de chacun de ses sujets. Des différences capitales en résultent entre ce pays et ses voisins, dans la

1. Richelieu, *Mémoires*, Paris, 1823, III, p. 24.
2. Au cardinal de Fleury, 12 sept., 1742; *Politische Correspondenz*, Berlin, 1879.

manière dont l'un et les autres conduisent leurs affaires.

IV

Au point de vue pratique, la politique intérieure ou extérieure de l'ancienne Pologne est un modèle de candeur continue; au point de vue moral, en dépit du désordre tant décrié de ses mœurs et de quelques compromis peu glorieux qui en résultent, elle lui donne figure d'une colombe égarée parmi des oiseaux de proie. D'un côté, assaut d'avidité, rivalité générale d'efforts pour augmenter son avoir, sans égard pour les moyens employés ou pour le tort fait à autrui; de l'autre, embarras de conscience incessants, empêchant tel jour l'annexion de la Moscovie, frayant la voie tel autre à la tyrannie des minorités. Scrupules dans les guerres cosaques, où l'homme de la répression « par le fer et par le feu », Wiśniowiecki, a plus de difficultés avec ses concitoyens qu'avec ses adversaires. Scrupules dans les dernières luttes pour l'indépendance, où toute mesure violente est combattue par les répugnances invincibles du sentiment public.

L'absence de l'élément absolutiste ne suffit pas à expliquer cette disposition d'esprit invariable. Une autre raison s'en trouve dans un substratum plus profond qu'ailleurs et plus intact de l'élément

chrétien. Disciple du Christ est ce peuple non pas de nom seulement, mais dans le fonds et le tréfonds de son être, où la semence de l'évangile a rencontré un terrain de culture particulièrement favorable; chrétien au sens propre du mot et plus chrétien que catholique, fils du divin maître beaucoup plus que d'une église quelconque. Et cela fait que, dans le domaine de la politique extérieure, il ne peut frayer avec ses voisins qu'à son détriment.

Le but principal qu'ils poursuivent tous et à l'envi est l'agrandissement, l'accroissement de territoire, de puissance, de richesse. Dans l'opinion commune, la grandeur et le bonheur d'un État dépendent essentiellement de son étendue territoriale, qu'il est donc en droit d'augmenter par tous les moyens. Machiavel a posé ce principe à sa façon empirique : « C'est chose fort naturelle et ordinaire que de désirer d'étendre et amplifier ses limites, et, quand les hommes le peuvent et l'entreprennent, ils en sont grandement loués, ou pour le moins non repris[1]. » Au XVIIe siècle, les apologistes eux-mêmes de l'écrivain refusent leur approbation au principe : « Les princes n'ayant rien que ce qu'ils ont usurpé, les plus forts font la loi aux plus faibles et prennent ce qui est à leur bienséance, parce qu'ils croient

1. *Le Prince*, ch. III.

juste ce qui est utile[1]. » Au XVIII[e] siècle, Montesquieu passe l'éponge. « Droit malheureux, mais nécessaire et donc légitime », voilà à peu près le résumé de sa doctrine en matière de conquête[2]. Les chefs d'État ne peuvent se montrer plus scrupuleux, et Catherine tire judicieusement les conséquences de la doctrine ainsi consacrée : « Qui ne gagne pas perd », et personne ne peut être tenu de se mettre en perte[3].

Quelques-uns y portent des réserves pudiques. Frédéric est des plus empressés, comme on sait, à se prévaloir du principe en cause; il estime cependant qu'on n'en doit point abuser, en demandant trop à la fortune, ou en blessant l'opinion publique, *pour autant du moins que le gain à réaliser ne compenserait pas la réprobation à encourir*. En 1771, cette considération l'empêche de donner suite à ses prétentions sur la Varmie polonaise[4]. Dans le même esprit, Marie-Thérèse estime qu' « il est sage de savoir sacrifier ceci et cela, » et d'éviter « de se perdre de réputation devant Dieu et devant les hommes *pour un petit avantage*[5] ». Mais ce n'est qu'un élément de

1. Céleste-Louis Machon, apologiste de Machiavel, *Annales de la Faculté de Lettres de Bordeaux*, 1881, p. 446.
2. *Esprit des lois*, l. I, ch. III; l. X, ch. III.
3. A Grimm, février 1794, *Correspondance*, édit. de la *Société d'Histoire russe*.
4. Au prince Henri, 24 janv. 1771, *Politische Correspondenz*.
5. A. Kaunitz, 13 janv. 1772, Arneth, *Geschichte Maria Theresia's*, Vienne, 1865-1879, VIII, p. 360.

calcul dans le compte des profits et pertes à établir pour chaque opération. En s'y appliquant, au premier partage de la Pologne, la mère de Marie-Antoinette réclamera un supplément de quelques dizaines de lieues carrées pour les larmes de honte qu'elle aura versées à cette occasion.

Plus sincèrement, les accapareurs du bien d'autrui prennent souci des prétentions rivales mises en jeu, des jalousies excitées, ainsi que de l'intérêt commun qu'ils ont à empêcher l'agrandissement excessif de l'un quelconque d'entre eux, et c'est le principe d'une autre loi, dont s'enrichit le droit public européen et qui est destiné à en devenir une des bases théoriques : celle de *l'équilibre*. Elle gouvernera bientôt toutes les combinaisons de la politique extérieure : alliances, guerres et traités de paix. Mais les plus faibles en feront encore communément les frais. Pour réaliser, ou rétablir, entre deux puissances de même rang, l'équivalence de poids désirable, plutôt que d'enlever à l'une ce qu'elle paraîtra avoir de trop, on jugera plus expédient d'égaliser les parts au moyen de prélèvements opérés sur des possessions tierces, moins bien défendues. Ce sera le principe des partages de la Pologne. Il arrivera pourtant que, de rapine en rapine, l'équilibre soit tout de même rompu au bénéfice de l'un des brigands, plus habile à faire valoir ses appétits. Ce sera l'histoire de la Prusse.

Théoriquement, le droit de conquête comporte encore d'autres restrictions. Montesquieu lui en a imposé une dans les limites du « pouvoir d'assimilation », l'esprit de conquête devant, à son gré, être « conservateur et non destructeur[1] ». Un siècle auparavant, Bossuet avait déjà conditionné l'exercice du même droit par cet autre principe, où, rendu à la barbarie des âges primitifs, le monde cherche aujourd'hui le fondement d'un retour espéré à la civilisation : *le consentement des peuples* au sort qui leur est fait par les conquérants[2]; et, plus anciennement encore, exprimée de façon plus pittoresque, la même pensée se retrouve chez Rabelais[3]. Dans le domaine de la civilisation, elle est, théoriquement, de tous les temps, faisant partie de ses éléments fondamentaux. Pas plus au XVIe siècle cependant qu'au XVIIIe, la pratique européenne n'y a répondu. Prendre tout ce qui était à portée de la main et le retenir n'importe comment, elle ne connaissait pas d'autre règle. Partout, excepté en Pologne.

Théorie et pratique y ont toujours paru confondues, en un programme auquel le pays est resté fidèle jusqu'à la dernière heure. En faisant parler le plus grand Polonais du XVIe siècle, Jean Zamoyski, l'homme d'État de la fin du XVIIIe, Staszic,

1. *Esprit des lois*, l. I, ch. III, l. X, ch. III.
2. *Politique*, l. II, art. 2, prop. 2.
3. *Pantagruel*, l. III, ch. I.

le rend notoirement interprète de ses propres sentiments : « Tout complot des uns pour dépouiller les autres cause du préjudice à l'ensemble des sociétés et ne saurait donc être avantageux à la Pologne. Les envahisseurs du territoire d'autrui sont perturbateurs du monde et ennemis du genre humain.... Formons une armée pour la sécurité de nos frontières, mais non pour des conquêtes[1]. »

Dans l'histoire entière de la Pologne, les campagnes et plus encore les projets de Bathory constituent une dérogation unique à ce programme, et ils sont le fait d'un étranger. Ils rencontrent aussi une vive résistance dans l'esprit national. Rendu à lui-même, celui-ci retourne promptement à ses inclinations naturelles, qui répugnent à toute extension territoriale, opérée autrement que par voie d'agrégation pacifique. A elle seule, cette particularité trace entre ce pays et ses voisins européens une ligne de démarcation nettement accusée. Parmi les domaines faisant actuellement partie des grandes formations d'État sur toute l'étendue de l'Europe, on ne saurait guère en indiquer un seul qui y soit entré sans violence. Parmi les provinces anciennement polonaises, aucune n'a été conquise par les armes, si ce n'est la Russie de Halicz. Encore la conquête

1. Staszic, *Réflexions sur la vie de Jean Zamoyski*, Cracovie, 1861, p. 168.

de cette dernière a été faite non sur les Russes, dont aucun n'a figuré, en 1341, à la bataille de Lublin qui a rendu le roi Casimir maître du pays, mais sur les Lituaniens, les Tatars et les Hongrois, qui se disputaient cette proie.

VI

La valeur relative d'un tel programme est assurément discutable. Il se peut même que, dans les conditions où il était appliqué, il soit devenu mortel pour la Pologne. Il la désarmait en fait, en privant son organisation militaire du stimulant que le développement de la puissance de combat trouvait, ailleurs, dans la convoitise du gain à réaliser ou la nécessité de retenir par la violence les avantages acquis. Les acquisitions opérées par la Pologne tenaient généralement à elle de leur propre gré, et les Polonais s'en trouvaient inclinés à supposer qu'ils n'avaient aucun effort à faire pour les garder. Ils arrivaient même à se persuader que, n'attaquant personne, ils ne couraient aucun risque de devenir eux-mêmes l'objet d'une agression. Leur dernière illusion fut de croire que tout le monde voudrait défendre en eux les plus inoffensifs et les plus commodes des voisins.

Compter de moins en moins sur leurs forces et

s'en reposer avec une confiance candide sur celles d'autrui leur devint habituel. Quand ils n'accordaient pas crédit à l'honnêteté et à la loyauté de ces protecteurs supposés de leur sécurité, ils faisaient fond sur l'intérêt, qui, d'après leur supposition, devait porter leurs voisins à en prendre soin. Ils attribuaient de parti pris une valeur pratique à des théories de pure spéculation et se représentaient, en particulier, le principe de l'équilibre comme le fondement intangible d'un ordre de choses où ils jugeaient que l'intégrité de leurs possessions se trouvait ainsi suffisamment garantie.

Funestes illusions, évidemment; mais tout conspirait pour les imposer à ce peuple. Son caractère racial; le mode de son avènement à la vie européenne, qui l'avait transporté, directement et sans transition, du sein d'une existence patriarcale et de la sphère de la mythologie païenne dans l'orbite de la civilisation chrétienne; sa destinée, enfin, qui voulait que les plus beaux triomphes de son histoire fussent dus, sans effusion de sang, à la seule puissance attractive de son esprit et de son tempérament : tout tendait à faire de lui un idéaliste dans la vie publique, comme dans la vie privée. Et il a donc idéalisé éperdument le monde qui l'entourait, comme son propre être.

Il a conçu son passé, son présent et son avenir

comme un poème écrit de la main de Dieu, et il les a imaginés comme bénéficiant d'une protection spéciale de la Providence. Alors même qu'une clairvoyance exceptionnelle rendait quelques-uns de ses fils sensibles aux chimères ainsi entretenues et aux dangers qui en résultaient, leur foi n'en a pas été atteinte. Le grand orateur sacré du XVIe siècle, le jésuite Skarga, s'est fait le dénonciateur des erreurs et des défaillances nationales et l'annonciateur des châtiments dont elles ne pouvaient manquer d'être punies. Mais, tout comme plusieurs siècles après lui le poète Krasiński, il a en même temps enseigné que « la plus grande garantie, pour les nations, de la force et de la durée, de la sécurité et de la prospérité, se trouvent dans la vertu ». Ni lui, ni aucun de ses prédécesseurs ou successeurs ne s'est avisé de dire aux Polonais qu'ils allaient à leur perte, parce qu'ils devenaient de jour en jour moins riches et moins forts que leurs voisins, et que tel était leur lot parce que « qui ne gagne pas perd », comme Catherine s'en persuadait de son côté.

C'est ce qui enlevait toute puissance de conviction aux voix prophétiques dont les avertissements n'ont pas manqué à ce peuple. Y eussent-elles d'ailleurs suffi à « convertir les mangeurs de pain en anges », selon le vœu d'un autre poète[1], son sort n'en eût pas été vraisemblable-

1. Slowacki, *Testament*.

ment changé. Pour autant que nous la connaissons depuis le commencement du monde, l'histoire des anges, dans leur commerce avec les hommes, a toujours été écrite en lettres de larmes et de sang.

Il se peut que Richelieu lui-même ait rendu hommage à la vertu, en admettant que « la fidélité à la parole jurée est la plus grande force des souverains[1] »; mais sans doute y ajoutait-il, mentalement, la réserve explicitement formulée par Frédéric II qu' « il est mauvais de violer *sans nécessité* les promesses faites[2] ».

Au XVIIIe siècle, les oreilles polonaises, que la parole de Skarga laissait sourdes, s'ouvrent à l'éloquence plus brutale des faits. Mais il est trop tard! Neuf siècles d'idéalisme *vécu* ont rendu ce peuple trop longtemps insensible aux réalités. Plus que de vin, après que ses maîtres saxons lui eussent fait contracter l'habitude d'en boire immodérément, la Pologne s'est enivrée de son rêve millénaire. Quand elle sera dégrisée, au moins dans la personne de l'élite de ses citoyens, Annibal se trouvera aux portes.

Un réveil merveilleux de raison, un sursaut magnifique d'énergie se produira alors. Il ne pourra conjurer la catastrophe. Il viendra trop

1. *Testament*, IIe partie, ch. VI.
2. Exposé des raisons que je puis avoir pour rester dans l'alliance avec la France, 1742, *Politische Correspondenz*.

tard et il ne sera que le fait d'une élite. La masse continuera à rêver, en fermant les yeux pour ne pas voir crouler les murs du temple. Trompés par les idéals auxquels ils auront sacrifié si longtemps, les malheureux chercheront maintenant à se décevoir eux-mêmes, jusqu'à la fin, jusqu'au seuil du tombeau et au delà. Ils idéaliseront leur mort et leur existence posthume. Ils trouveront des poètes splendides pour couvrir de pourpre leur cadavre et leur persuader non seulement qu'ils vivent, mais qu'ils sont grands, qu'ils sont puissants et qu'ils font la loi au monde!

Pensée et action, ces façons prêtent assurément à la critique, voire au ridicule. Une part de niaiserie s'y laisse reconnaître, comme l'idéalisme transcendant n'y a pas toujours été pur d'alliage. Des habitudes de nonchalance, le goût de ses aises, le souci du moindre effort, d'autres motifs même d'inspiration, plus condamnables, s'y sont mêlés. Mais c'est le fait de toutes les choses humaines, et les Polonais n'ont tout de même pas à rougir des idées et des principes qu'ils ont professés au cours de leur carrière historique et pour lesquels ils ont encouru le martyre. En les rapprochant du langage qu'un chef d'État illustre a fait récemment applaudir des deux côtés de l'océan, ne sont-ils même pas fondés à présumer que leur « paradoxe » est en passe de prendre une

revanche éclatante des dédains dont il a été l'objet, comme de la catastrophe dont il a passé pour être devenu cause? Ne se trouvent-ils pas autorisés à prévoir qu'un jour prochain l'inscrira à la base d'un nouveau droit public, auquel sera acquise, ou imposée, l'adhésion du monde civilisé tout entier? Si invraisemblable que puisse paraître un tel retour de fortune, l'histoire, depuis le paradoxe chrétien, en a enregistré de plus singuliers.

Mais, si l'esprit qui a animé le corps de l'ancienne République conserve ainsi, au regard des perspectives d'avenir, des chances de réhabilitation et en acquiert même, en ce moment, qui touchent à la grande probabilité, les organes dont il était pourvu et leur mode de fonctionnement doivent-ils, d'après le résultat de l'expérience, rester sous le coup d'une condamnation sans appel? C'est encore un procès à reviser.

CHAPITRE IV

LES ORGANES DE GOUVERNEMENT ET LEUR FONCTIONNEMENT

I

L'État, être collectif, passe communément pour semblable, dans sa structure, à l'être individuel. Les mêmes éléments essentiels, personnalité, volonté et action, y déterminent le phénomène de la vie, respectivement représentés par l'autorité suprême, les institutions législatives et le pouvoir exécutif.

Au sommet de cette hiérarchie organique, si, dans l'ancienne Pologne, le personnage du roi prête, au point de vue constitutionnel, à quelque reproche, ce ne peut être à raison de l'insuffisance d'attributs qui lui sont impartis pour jouer son rôle. On lui en trouverait plutôt trop. Rien ne se fait et ne peut se faire dans l'État sans sa participation, au moins nominale, et tout se fait, au

moins nominalement, sous son autorité. Lui fussent-elles le plus déplaisantes et préjudiciables, les lois votées par les Diètes sont décrétées et promulguées en son nom. Même s'armant contre lui, les Confédérations se constituent invariablement auprès de sa personne. Sa présence au sein et à la tête de la représentation nationale est à ce point indispensable qu'en quittant, ne fût-ce que pour quelques minutes, la salle des délibérations au cours d'une séance, non seulement il suspend la fonction législative, mais il la détruit, jusque dans ses actes déjà accomplis. Après s'être éloigné de la Chambre et y avoir ainsi interrompu la procédure en cours, un député peut revenir et remettre la roue en mouvement. Le roi, non. Avec lui, l'âme a précisément quitté le corps de l'assemblée, qui s'en est trouvée frappée de mort.

Les théoriciens polonais du droit public n'ont garde aussi d'apercevoir dans ce souverain un des trois états de la République, selon la formule anglaise : *three estates of the realm*. La dignité et la situation du roi de Pologne leur paraissent se refuser à un tel classement, « *cum tamen emineat*[1] ».

Cette prééminence se manifeste en de multiples façons. En ce souverain se trouve d'abord la source effective du pouvoir législatif. Non pas eulement parce que nulle diète ni diétine ne

1. Lengnich, *Jus publicum regni poloni*, Gdańsk, 1742, I, l. II, h. I, § 3.

peuvent se réunir sans être convoquées par lui, bien que le temps de leurs sessions respectives soit fixé par la loi, mais encore parce que, en une de ses parties, — la Chambre haute, ou Sénat, — le Corps législatif est une émanation de son pouvoir. La nomination des hauts dignitaires civils et ecclésiastiques qui la composent lui appartient en effet.

Il choisit de même à son gré, du premier au dernier, les fonctionnaires et chefs d'emploi de tout grade, le pouvoir exécutif se trouvant de cette manière également concentré entre ses mains.

Constitutionnellement, c'est une des plus fortes investitures que connaisse le droit public européen, et telle qu'au XVIIIe siècle les despoties seules de Russie et de Turquie en fournissent l'équivalent. En Angleterre, on le sait, la Chambre haute se compose de lords héréditaires, et le choix d'un grand nombre de fonctionnaires appartient aux communes. En France, la vente des charges a dépossédé sur ce point la royauté de sa prérogative.

Les charges conférées par le roi de Pologne sont à la vérité viagères; mais l'indépendance ainsi assurée aux bénéficiaires comporte un correctif : les archives ont conservé en nombre des modèles de cédules, où, au moment de prendre possession des emplois à eux conférés, les titu-

laires contractaient l'engagement de ne les conserver qu'avec l'agrément du souverain. En outre, la loi constitutionnelle mettait elle-même à la disposition du roi des moyens de répression contre les fonctionnaires oublieux de leurs devoirs, et le faible Jean-Casimir lui-même a su en user. Au cours de son règne (1648-1667), après avoir longtemps, il est vrai, bravé son ressentiment, deux des plus hauts dignitaires, le vice-chancelier Radziejowski et ce même Lubomirski, protégé par les Léopolitains, ont encouru une condamnation à mort.

Tel est le droit théorique. Dans la pratique, la situation prend un autre aspect. Elle trouve une expression tragiquement éloquente dans un document peut-être unique dans son genre, une sorte de testament politique, où, à la veille d'abdiquer, ce même roi Jean-Casimir a expliqué à ses sujets les motifs de sa décision. On y lit :

« Je crois que, ce faisant, je ne perds rien, sinon *titulum vanum et nomen inane*, que vous avez laissés seuls à vos souverains, en transférant *in populum* toutes leurs prérogatives. Que leur reste-t-il encore? Rien, si ce n'est un vain sceptre dans la main, et une couronne d'or ou de fer sur la tête, *inania signa*, car *monstrant non faciunt diademata regia regem*[1]. »

1. K. Waliszewski, *Les Relations entre la Pologne et la France*, p. 309.

Monstrant non faciunt : en ces trois mots, le dernier des Waza sur le trône de Pologne a résumé la destinée du pouvoir royal au pays où il a régné pendant près de vingt ans. Radziejowski a encouru une condamnation capitale. Il est pourtant mort dans son lit, et, traître à son pays et à son roi, vaurien avéré, il a pu pendant de longues années braver la justice et insulter le souverain, parce que, malgré tout, l'esprit, le tempérament, le génie du *demos* nobiliaire voulaient que ce coquin fût populaire; que, chargé de tous les crimes et de toutes les infamies, il s'érigeât devant le pouvoir royal en représentant attitré de l'indépendance de ses concitoyens et de leurs prérogatives. L'esprit de loyalisme leur était absolument étranger. En Angleterre, le roi s'appelât-il George III, et, borné en même temps que sujet à des crises périodiques de folie, eût-il, au sentiment d'un historien faisant autorité, « causé à son pays plus de dommage qu'aucun de ses prédécesseurs ou successeurs », sa maladie met tout le monde en deuil. Guérit-il, c'est un transport d'allégresse universel. Feux de joie et illuminations partout. Les plus humbles chaumières allument au moins une chandelle[1]. En Pologne, abreuvé de dégoûts après une vie d'héroïsme et de gloire, Sobieski meurt en répétant : « Il n'y a pas un homme bon, pas un! »

1. Lecky, *Hist. of England in the XVIII C.*, III, p. 14, V, p. 153.

L'explication de la différence est aisée, sans que le caractère du peuple qui payait ainsi d'ingratitude le plus méritant de ses chefs doive en subir une flétrissure, qui serait injuste, s'il n'y était tenu compte des circonstances, de part et d'autre, très différentes également. En Angleterre, dans la lutte des classes, toutes avaient un égal intérêt à reconnaître dans le souverain et à ménager l'arbitre commun et indispensable. En Pologne, la lutte, depuis le XVI[e] siècle, n'était plus qu'entre une classe seule et le souverain, traité conséquemment en ennemi.

II

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la partie a été déjà décidée. Le roi est, en fait, définitivement dépossédé des prérogatives de sa charge. Où ont-elles passé? *In populum*, a dit Jean-Casimir. Le peuple, ce sont ici, au sens romain, les privilégiés, et ce que la royauté a perdu est donc, peut-on présumer, acquis à eux-mêmes, c'est-à-dire à leurs organes représentatifs, diètes et diétines, conformément à l'ordre coutumier des choses. Partout, en tous les temps, le législatif a tendu à empiéter sur les autres pouvoirs, pour autant que ceux-ci ne se sont pas trouvés capables de le gêner lui-même et de le restreindre

dans l'exercice de sa fonction. En Pologne, cependant, il n'en a pas été tout à fait ainsi. Les velléités d'usurpation y ont rencontré un obstacle dans l'impuissance fonctionnelle, qui, dès le XVIIe siècle, a également paralysé tous les organes de la vie publique. Dans l'ordre légal, la Diète ne se réunit que tous les deux ans, pour six semaines. Pour légiférer même, la marge est étroite et l'obstruction a beau jeu à s'en prévaloir. Faire office de gouvernement est, dans ces limites, une impossibilité absolue. Cependant, les législateurs polonais témoignant dans ce sens des appétits très vifs, il leur était facile de les satisfaire en rendant, plus ou moins légalement, leurs sessions plus longues et moins espacées. En fait, de 1788 à 1792, ils auront siégé en quasi-permanence, et, de 1652 à 1764, il n'y a pas eu moins de cinquante-cinq convocations, plus fréquentes donc qu'au tour légal. Seulement, sur ces cinquante-cinq législatures, cinq seulement ont abouti.

Si donc, en droit, quand elle fonctionne, la Diète *avec le roi* est toute-puissante, et si, en fait, même contre la royauté défaillante, elle a tout pouvoir, elle ne gouverne pas, parce qu'elle n'*est pas*, et le *liberum veto* n'en constitue pas la seule cause, ni même la cause essentielle.

Et d'abord, en fait encore, propre à toutes les communautés slaves, le principe de l'unanimité, fondement présumé de cet instrument d'opposition,

a été à l'origine conçu comme *en excluant précisément l'application de façon absolue*. S'il répudiait, en effet, le partage des voix, c'est dans ce sens qu'il n'y admettait pas de contradiction. S'en manifestait-il une, l'esprit et la pratique des plus anciennes assemblées lechites ou russes voulaient qu'elle fût réduite. Comment? Par la persuasion, et, au besoin, par la force, ainsi qu'en témoignent les plus vieilles chroniques[1].

Que le principe fût ainsi violé, ou tourné, point de doute. Mais c'est le sort commun des principes. D'après une loi anglaise, qui est restée en vigueur jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, nul accusé ne pouvait être condamné, s'il n'avait personnellement pris part à sa défense. En droit, son refus excluait toute possibilité de donner cours à la justice. En fait, on y obviait en étendant l'inculpé et en lui mettant sur le ventre un certain nombre de pierres, dont le poids était augmenté jusqu'à ce que le patient se rendît.

En fait, également, dans toute l'histoire des Diètes polonaises, on ne saurait trouver un seul exemple de *liberum veto*, victorieusement produit, non seulement par un député isolé, mais par une

1. Konarski, *Des remèdes efficaces*, II, p. 31 et suiv.; Hilferding, *Hist. des Slaves baltes*, Œuvres, Saint-Pétersbourg, 1874, IV, p. 76 et suiv.; Kubala, *Esq. Hist.*, II, p. 117 et suiv.; Kariéiev, *Esq. Hist. de la Diète Pol.*, p. 73 et suiv., 146 et suiv.; le même, *Messager de l'Europe*, mai et juin 1889. Cf. K. Waliszewski, *Les Potocki et les Czartoryski*, I, p. 28 et suiv.

minorité nombreuse, contre une majorité quelque peu consistante et consciente de sa volonté. Quand il s'en rencontre une, comme en 1703 ou en 1726, la protestation collective de tous les députés de la *Grande-Pologne,* représentant plusieurs palatinats, se montre inopérante : les protestataires sont simplement mis à la porte. Mais, jusqu'en 1784, époque d'une réforme dont les Czartoryski prennent l'initiative, ces cas sont rares. Et après? Jusqu'à la fin de l'État polonais, aucun exemple ne se reproduit plus de Diète rompue par l'effet du *liberum veto.*

Le principe de l'unanimité n'a pourtant pas été répudié. Il a été expressément déclaré intangible. Mais il est devenu impuissant, *telum imbelle sine ictu,* parce que la réforme a rendu possible l'organisation des majorités conscientes et cohérentes[1].

Le *liberum veto* n'est pas une cause de l'impuissance où l'appareil législatif de l'ancienne Pologne est lui-même tombé; il en est l'effet et le symptôme le plus saillant. La cause doit être cherchée ailleurs.

III

Quelques historiens l'ont aperçue dans l'excès du courant de décentralisation, qui, comme dans

1. Voir Waliszewski, *La Pologne et l'Europe,* p. 115-120.

l'ancienne Confédération germanique, anrait déterminé ici un déplacement de pouvoir au bénéfice des organes locaux de *self-government*[1]. Si, cependant, la Diète de Ratisbonne a été en effet, depuis 1663, réduite par les usurpations successives des États confédérés au rôle d'une chambre d'enregistrement, les Palatinats polonais et leurs Diétines n'ont jamais dépouillé la Diète centrale d'aucun de ses pouvoirs essentiels. Celle-ci en gardait très suffisamment pour qu'elle ne parût pas, comme la Diète allemande, cinquième roue au carrosse. Elle restait le grand organe moteur, nécessaire, indispensable au mécanisme de l'État. Seulement, la roue cessait de tourner.

D'autre part, comme ce que la royauté perdait n'était pas gagné en force réelle par la représentation nationale au centre, de même, en fin de compte, l'affaiblissement de la Diète centrale ne profitait pas aux Diétines provinciales, pour la même raison.

La Diète centrale n'a pas su mettre à profit sa victoire sur la royauté. Il aurait fallu pour cela qu'elle mît dans sa dépendance les organes d'exécution. Elle y a, semble-t-il, visé[2]; mais elle en est restée à l'intention. En fait encore, les fonctionnaires de tout rang ont gardé une indépen-

1. Pawiński, *Le gouvernement des Diétines*, p. 353 et suiv.
2. Bobrzyński, *Hist. de Pologne*, II, 149.

dance égale vis-à-vis soit du roi, bien que nommés par lui, ou de la Diète, bien que responsables en droit devant elle. Ils semblaient destinés ainsi, de leur côté, à recueillir, au sein d'une bureaucratie fortement constituée, le pouvoir qui échappait aux autres organes de gouvernement. Le *demos* nobiliaire y a mis, cependant, obstacle. Il pouvait lui plaire de soutenir contre le roi un Radziejowski ou un Lubomirski, mais non pas de leur donner des armes contre lui-même. Le mouvement décentralisateur, dont les Diétines sont devenues le foyer, a affecté, précisément, le caractère d'une campagne contre toutes les formes du pouvoir rattachées au principe de l'État, en leur opposant un système d'autorités sociales, communautaires, fractionnées à l'infini. Et ce courant n'a pas davantage abouti à un résultat de quelque efficacité. Dès la seconde moitié du XVIIe siècle, on l'a vu faiblir et faire bientôt place à un reflux en sens contraire.

En 1671, les palatinats de Cujavie formulent un projet de réforme, et c'est, à l'exemple du roi Jean-Casimir, un vœu d'abdication. Ils entendent renoncer au droit de voter dans les Diétines les impôts locaux, abandonnant ce soin à la Diète. Et ces renoncements se multiplient[1]. De ce côté, le potentiel est arrivé aussi au point d'épuisement.

1. Pawiński, *loc. cit.*, p. 385.

Le gouvernement de tout le monde par tout le monde, selon l'idéal que le *demos* nobiliaire s'est proposé, peut être pour ceux qui s'y emploient une chose fort plaisante; mais, à la longue, l'embarras et la fatigue en deviennent difficiles à supporter. Pour répondre à la charge ainsi assumée, toute la noblesse d'un Palatinat, donc quelques milliers de personnes, accompagnées d'une domesticité nombreuse, devait, six ou sept fois par an, se réunir dans une bourgade, où les locaux en dimension suffisante et les ressources alimentaires faisaient complètement défaut. Il arrivait même que l'épreuve fût renouvelée plus souvent. A peine, harassé, écœuré, le gentilhomme campagnard était-il rentré chez lui, au retour d'une convocation, qu'une autre le rappelait au même lieu, à raison de quelque événement imprévu : rupture d'une Diète nécessitant de nouvelles élections, guerre réclamant la participation de la Diétine aux opérations de recrutement, ou difficultés d'administration locales. Dès la seconde moitié du XVIIe siècle, le *demos* nobiliaire en a assez. C'est un sauve-qui-peut général, et, comme la Diète centrale, les Diétines cessent de fonctionner, par lassitude, dégoût, ou oubli du devoir. Comme la royauté avant elles, laissant échapper la réalité du pouvoir, elles n'en gardent que *titulum vanum et nomen inane*, et le gouvernement du pays devient ainsi, pour quelque temps, une

sorte de *res nullius*, dont tout le monde ayant théoriquement charge, personne, ou presque, ne prend dans la pratique aucun souci.

C'est cependant un appareil monté de façon imposante, voire même somptueuse, à la mesure du temps. S'il est même vrai, comme les économistes le disent volontiers[1], que les finances soient, dans tout État, l'indice le plus certain de sa force, comme la mesure la plus exacte de son activité, l'ancien gouvernement polonais a de quoi justifier, sur ce point, au moins dans un certain sens, les prétentions de ses apologistes d'autrefois.

IV

Au VIII[e] volume des *Volumina Legum*, recueil des anciennes lois polonaises[2], on trouve le texte des dispositions d'ordre financier, approuvées par la Diète « confédérée » de 1776 et rendues obligatoires pour les *Commissions du trésor*, instituées à cette époque. Maintenue en vigueur jusqu'en 1788, cette *loi des finances*, car c'en était une, comprenait, au chapitre des dépenses, deux parties, l'une fixe, « consolidée » selon la terminologie anglaise, l'autre modifiable au gré des

1. Stein, *Handbuch der Verwaltungslehre*, Stuttgart, 1870, I, p. 57.
2. Fol. 890, p. 553.

circonstances et des décisions prises par un *Conseil Permanent*, émanation du Parlement et instrument, depuis 1764, d'un progrès considérable accompli dans la réforme des institutions du pays. Les crédits affectés à l'entretien de la cour et de la chancellerie, aux services du trésor et à l'amortissement de la dette, ont été, de 1776 à 1784, ordonnancés d'après ce *budget*.

La date en est à retenir. Elle a de quoi surprendre les esprits familiarisés avec la légende de la *barbarie* polonaise. On est d'accord, en effet, pour apercevoir le premier embryon d'un budget français dans le célèbre « compte rendu au Roi » de Necker qui est de 1781. Dans les autres pays d'Europe, l'Angleterre exceptée, ce mode d'administration financière n'apparaît qu'au XIXe siècle.

En Pologne, la publicité des opérations du trésor et le contrôle sur elles exercé par le Parlement remontent au XVIe. Division du budget en deux parties et contrôle de la moitié mobile par la représentation nationale sont des traits où la Pologne est incontestablement en droit, avec l'Angleterre, de revendiquer un titre de priorité. Le pessimisme impénitent de quelques historiens de ce pays a trouvé, il est vrai, à opposer à ce mérite une particularité par laquelle le régime financier de la République se serait distingué des autres de la façon la plus fâcheuse, à savoir la non-participation de la noblesse aux charges

communes. C'est un exemple en plus du parti pris de dénigrement à l'endroit de leur passé dont ces avocats du diable sont affectés. La noblesse française n'a été, et encore de façon très restreinte, dépossédée de la franchise fiscale dont elle jouissait qu'en 1697, et, postérieurement même à cette réforme imposée par une détresse financière extrême, le poids principal des impositions de toute nature est resté dans ce pays à la charge de la classe non privilégiée. En Angleterre même, en dépit d'une législation fiscale basée sur des principes très différents, le taux extrêmement bas de l'impôt foncier et la sévérité des lois réglant le droit de chasse (*game-laws*) créaient sur ce point, au bénéfice de l'aristocratie, une inégalité très marquée. Les répartitions d'impôt exonérant telle ou telle autre classe ont au surplus, toujours et partout, constitué un trompe-l'œil. Ne payent en effet que ceux qui ont, et, de façon ou d'autre, l'argent est pris là où il se trouve. La noblesse polonaise n'a pas échappé à l'application de cette loi naturelle.

La franchise fiscale qu'elle s'attribuait n'était cependant pas sans réduire dans une certaine mesure les ressources du trésor. Le budget polonais de 1776 se balançait en recettes et dépenses par 17 000 000 de florins, soit un peu plus de 8 000 000 de francs. Vers le milieu du siècle, les revenus de l'État polonais ne dépassaient pas la

moitié de cette somme, soit 1/75 de ceux qui étaient recueillis en France et 1/12 de ceux que Frédéric II parvenait à tirer du coin de terres sablonneuses qui constituaient alors le domaine de la Prusse.

Encore, cependant, un rapprochement trop rigoureux prêterait en cette matière à erreur. Le budget polonais de 1776 ne comprend aucune provision pour les dépenses administratives au sens le plus large. Pas un centime pour la justice, la police, l'instruction publique. La Pologne ne se passait pourtant pas de tribunaux; elle possédait un service de sûreté publique au moins rudimentaire, et, à côté de l'Université de Cracovie qui végétait, quelques écoles y étaient ouvertes. En France, en Autriche et même en Angleterre, tous ces établissements faisaient une consommation de deniers publics assez considérable. Ils constituaient aussi en Pologne un objet de dépense relativement grande, au chapitre de la justice surtout; mais il y était pourvu autrement. Un système très large d'autonomie fiscale en faisait les frais, au moins en principe. Le personnel judiciaire était rétribué sur un fonds spécial, alimenté directement par les parties. Les écoles possédaient une fortune indépendante. La police des campagnes était faite par les propriétaires fonciers et celle des villes était entretenue aux frais des domaines de la couronne. Pour les

autres parties, enfin, l'administration relevait des Diétines, ayant, en principe toujours, comme organes exécutifs, une équipe extrêmement nombreuse de fonctionnaires non rétribués, gentilshommes acceptant gratuitement la charge de ces services publics. On sait que, dans des conditions analogues, sinon identiques, le budget dont l'empereur romain disposait, comme chef de la Confédération germanique, ne dépassait pas 13 884 florins.

Le « paradoxe » polonais trouvait là aussi sa place. Pas plus que l'autonomie administrative au sens le plus large, l'autonomie financière des diverses provinces de la vie publique n'a sans doute pas été un trait particulier à ce pays. Même en Angleterre, cependant, elle n'a atteint une telle ampleur, ni obtenu, au moins en théorie, une application aussi systématique.

Le système était-il vicieux en lui-même? On observera que les désordres et abus de toute nature, sous le poids desquels l'ancien régime a succombé en France, ont pu être attribués, avec quelque apparence de raison, à la ruine des vieilles institutions féodales à caractère précisément d'autonomie centrifuge[1]. La décentralisation administrative de l'ancienne Pologne ne saurait d'ailleurs d'aucune façon être rendue

1. Taine, *Les origines de la France contemporaine, l'Ancien Régime*, p. 47, 100.

responsable du mauvais fonctionnement de son gouvernement; elle n'a pas, en effet, assez fonctionné elle-même pour que l'expérience fût concluante. Le plan en a été conçu très largement, mais l'exécution a été défaillante, avant que les organes correspondants eussent reçu une forme et un développement en rapport avec leur destination. N'étaient-ils pas susceptibles de perfectionnement? Le *demos* nobiliaire n'y a pas réussi; mais il se condamnait à ne réussir souvent à rien, en voulant tout faire lui-même, et le temps aussi lui a manqué.

Les tumultueuses réunions des Diétines étaient évidemment incapables de prendre sérieusement soin des finances de leur province, ou de s'occuper des routes à y construire. Comme toutes les assemblées similaires, elles cédaient au penchant invincible qui les porte à faire de la grande politique[1]. Elles se sont avisées, cependant, vers la fin, en 1789, de tirer de leur sein des instruments d'administration plus effectifs, *Commissions d'ordre civil et militaire* permanentes, dont l'activité a été trop courte pour servir de mesure à leur mérite[2]. Il était trop tard.

Au centre comme dans les provinces, les ressources ont toujours, en outre, fait défaut aux

1. Pawiński, *loc. cit.*, p. 389, 390.
2. *Ibid.*, p. 411-412; Kalinka, *La Diète de quatre ans*, I, p. 497; Korzon, *Ateneum*, Varsovie, 1882, I, p. 454.

besoins, parce que les proportions de l'établissement politique dépassaient ses capacités d'alimentation. Réduite à 24 000 hommes, avec un effectif donnant la proportion de 1 à 24 par rapport à la France et de 1 à 3 par rapport au petit Danemark, l'armée permanente de la République n'en absorbait pas moins plus de la moitié du budget central. Mais là encore des réserves doivent être faites.

V

La France du XVIIIe siècle entretenait une armée vingt-quatre fois supérieure en nombre à l'armée polonaise. Avec quoi? Avec les revenus de son trésor? Ils n'y pouvaient assurément suffire. Si grandement supérieurs qu'ils fussent aussi à ceux du trésor polonais, ils avaient à répondre à des chapitres de dépense que la Pologne ne connaissait pas : 17 000 000 en 1784, au « budget » de Necker, pour la famille royale, une quarantaine de millions de 1754 à 1764 pour Mme de Pompadour. Les frais du militarisme français de cette époque ont été couverts par d'autres ressources. Louis XIV a laissé une dette de 2 600 000 000 livres. Amortie en partie, sous le règne de ses successeurs, par l'expédient sommaire de la banqueroute, elle réclamait encore, cinquante ans plus tard,

une provision annuelle de 63 865 722 livres pour le paiement des arrérages dus sur le reliquat.

De même dans les autres pays. Catherine II a émis des assignats pour 137 700 000 roubles et emprunté 116 196 556. Dans l'Europe entière, ce régime financier n'a, en dehors de la Pologne, comporté qu'une exception : avec un revenu de 17 millions de thalers, tirés d'un des plus pauvres pays du continent, Frédéric II a entretenu 160 000 soldats et laissé 60 millions d'économies. Mais ces soldats étaient des ouvriers, employés à une industrie qui, aux mains des Hohenzollern, s'est montrée jusqu'à hier des plus productives. Pour autant que la fortune des armes les favorisait, d'autres pays tiraient aussi de « l'extraordinaire des guerres » de quoi subvenir au déficit chronique, fruit des armements constamment et extravagamment accrus. Pour les raisons qui ont été déjà mises en évidence, la Pologne ne pouvait d'aucune façon participer à ces pratiques. Elle n'était pas de la famille.

D'autre part, si merveilleusement fructueux qu'en fût le rendement, le mécanisme politique tout entier, auquel la Prusse de Frédéric II a dû une grandeur si disproportionnée avec ses ressources naturelles, avait deux grands défauts. Il était d'abord extrêmement dur à supporter : aux environs de Berlin, d'une *huba* de terre rapportant 9 thalers 3/4, le paysan avait à payer au trésor

8 thalers et 3 gros. En second lieu, ce mécanisme réclamait un mécanicien d'égale valeur : quelques années après la mort du grand magicien, les économies par lui léguées à son successeur faisaient place à une dette de 24 millions[1].

Ce n'est pas tout. Le peuple prussien fut toujours militaire par vocation, et, si un historien allemand a attribué à la nation polonaise le caractère d' « une démocratie militairement organisée[2] », et, si on s'est assez généralement plu à lui reconnaître des instincts belliqueux, c'est là une opinion qui ne résiste pas à l'examen des faits. Sans doute, moustache retroussée et sabre au côté, le gentilhomme polonais aimait à se donner un air martial, et, pauvre, réduit à pousser lui-même la charrue sur les quelques arpents de terre d'où il tirait sa provende, il ne quittait pas son arme, même en se livrant à cette besogne éminemment pacifique; mais cela ne faisait pas qu'il fût plus prompt à répondre à l'appel, quand il s'agissait de mettre flamberge au vent pour d'autres batailles que celles, très peu meurtrières, auxquelles donnaient lieu des querelles de cabaret. A Raclawice (4 avril 1794), seul exemple de résistance victorieuse opposée à l'ennemi, à

1. Preuss, *Fr. der Grosse*, Berlin, 1832-1834, IV, 415; Philippson, *Geschichte des preussischen Staatswesens*, Leipzig, 1880-1882, I, p. 449, II, p. 260-263.
2. Hüppe, *Die Verfassung der Republik Polen*, p. 370.

l'heure des combats suprêmes pour l'indépendance du pays, Kościuszko n'a trouvé pour le suivre à l'assaut des batteries russes que quelques paysans, pieds nus et faux au poing. Derrière eux, bien équipée, bien montée, la fleur de la noblesse n'a, à ce moment, donné de l'éperon que pour prendre du champ hors de la portée des canons, et retourner à de moins périlleuses occupations.

Après une période d'extrême défaillance morale, un redressement au moins partiel s'accusait pourtant, à cette heure, dans le même milieu. L'élite s'y portait aux idées de réforme et d'amendement. Elle restait peu belliqueuse.

On ne saurait dire que les institutions de l'ancienne République l'aient entièrement désarmée. Les 24 000 hommes d'armée permanente qu'elle entretenait ne constituaient pas, à beaucoup près, tout l'appareil militaire dont elle disposait et qui, à certains moments, au cours du XVIIe siècle encore, avait, sous Vienne et ailleurs, fait preuve de valeur. Il est arrivé au roi Jean-Casimir de mettre en ligne, contre les Cosaques, des forces trois ou quatre fois supérieures, qui, à la vérité, se débandaient souvent sous le feu et montraient toujours un esprit d'indiscipline incoercible. C'était le produit d'une organisation particulière de milices, assez rapprochée du modèle voisin dans la Confédération germanique : troupes relevant des institutions d'autonomie provinciale et

pospolite ruszenie, c'est-à-dire levée en masse de la noblesse, qui passait pour apte constitutionnellement et exercée au métier des armes. Cette admission n'était que le résultat d'une confusion d'idées, rapprochant le *demos* nobiliaire polonais des aristocraties d'Occident, avec lesquelles il n'avait rien de commun, si ce n'est les privilèges acquis et les prétentions à en obtenir d'autres. Au XVIIe siècle, vaille que vaille, l'appareil s'était encore laissé employer. Cent ans plus tard, comme son équivalent allemand, insuffisamment développé dans la forme et usé dans le fonds, il n'était plus, vieille armure rongée par la rouille, en état de s'adapter aux nouvelles conditions de la guerre.

Le métal n'en avait jamais été, cependant, de très bonne qualité. En Allemagne, il a suffi, au siècle suivant, que la cause de l'indépendance nationale fît appel aux vertus guerrières de la race, pour que l'armure se ressoudât aux mains des Scharnhorst et des Blücher. Ni les Piast ni les Jagellons n'avaient eu, eux aussi, rien de commun avec les Hohenstaufen, et, convertie en socs de charrue ou en broches de cuisine, la ferraille des hussards polonais ne s'est pas laissée reforger en épées, même pour combattre *pro aris et focis.*

La noblesse polonaise a eu, bien qu'à un degré toujours assez faible, des instincts belliqueux et

des capacités y répondant aussi longtemps qu'elle a été une aristocratie. En se démocratisant en plus grande partie, elle a contracté des goûts et des habitudes incompatibles avec l'esprit militaire. Elle fournissait encore quelques poignées d'héroïques batailleurs et quelques grands hommes de guerre, mais la levée en masse ne réunissait plus sous les drapeaux que des contingents de moins en moins nombreux et de valeur combative de plus en plus médiocre. En dernier lieu, la ressource en fut nulle. Le *demos* nobiliaire avait maintenant d'autres affaires, qui, cependant, contre une autre opinion également mal fondée, n'étaient pas seulement de plaisir et de ripaille.

Si pauvre que fût ce pays, il avait des rudiments tout au moins de puissance économique. Il se nourrissait, pourvoyait au luxe de ses grands seigneurs et exportait au dehors blé, lin, chanvre, potasse, cire, laine, bois de construction, des marchandises diverses pour plusieurs centaines de millions. En dehors des masses serves dont l'effort matériel était employé à cette production et à ce commerce, une large part de travail intelligent y était nécessaire, et, pour cet emploi, il n'y avait ici qu'un personnel disponible, toujours le même. Déchue, appauvrie, déprimée, la bourgeoisie n'y apportait qu'une part contributive assez faible. Vers la fin de l'existence de l'État

polonais, comme la vie politique, la vie économique du pays se concentrait aux mains de l'omnipotente et l'omnisciente noblesse. Avec les défauts inhérents aux classes bourgeoises de tous les pays, égoïsme, étroitesse d'idées, conservatisme obtus, leur remplaçante polonaise a possédé ainsi, quoi qu'on en ait dit, au moins partiellement, les qualités qui leur sont communément propres : habitudes laborieuses, goût d'économie, attachement à ses occupations, pureté des mœurs. Elle n'a eu rien d'une caste militaire.

En fait, au XVIIIe siècle, et même au XVIIe, le matériel humain de guerre se laissait déjà plus facilement trouver ici, qualité et quantité, dans cette masse grise des corvéables, dont Kościuszko se plut à revêtir le costume, comme ce n'est pas aussi dans ce compagnon d'armes de La Fayette que le *demos* nobiliaire a eu, à ce moment, son représentant le plus qualifié. Plutôt dans Rejtan, l'héroïque parlementaire, luttant de la voix et du geste jusqu'au dernier souffle, et se couchant pour barrer passage aux signataires des lâches capitulations : une figure de bronze, mais rien d'un soldat.

Tout compte fait, pour l'offensive comme pour la défensive, la Pologne du XVIIIe siècle s'est trouvée, par rapport à ses voisins, dans un état d'infériorité marquée, moins cependant à raison de la

forme donnée à ses institutions militaires, qu'elle aurait pu également perfectionner, que par l'effet des dispositions naturelles ou contractées, qui de plus en plus inclinaient son peuple au pacifisme le plus résolu et qui précisément s'opposaient à ce que son appareil de guerre s'améliorât. Comme aux préoccupations communes à la plupart des nations européennes et les incitant à augmenter toujours plus leur puissance combative, ce peuple devenait de plus en plus étranger à l'esprit militaire, aux sentiments et aux mœurs qui s'en inspiraient et aux progrès même dans l'art de la guerre, qui en étaient le résultat. Comme il n'avait pas passé par l'école des Croisades, ni par celle de la chevalerie, il ne s'initiait pas davantage aux secrets de la stratégie et de la tactique modernes, et, soumises aux disciplines modernes par le génie d'un Chmielnicki, les bandes cosaques elles-mêmes mettaient en défaut ses capitaines.

« Je sais bien, écrivait en 1659 Marie-Louise de Gonzague, que les Suédois ont autant que nous besoin de la paix, eux faute de tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre et nous faute d'avoir la moindre idée comment la guerre doit être faite. » Et, quelques années plus tard, engagé au service du roi de Pologne, un officier français déclarait qu'il « aimerait mieux être au Japon que dans cette armée où il n'y a ni conseil, ni

entente, ni capacité, ni application, ni ordre aucun[1] ».

Les hommes de guerre européens faisaient, eux aussi, partie d'une famille dont leurs émules polonais se trouvaient exclus. Sous des drapeaux divers, ils portaient la même physionomie et changeaient d'ailleurs souvent de camp. En 1707, la bataille d'Almanza est gagnée contre les Anglais, que commande sous le nom de lord Galloway un Français de vieille souche, le comte de Roumigny, par les Français, combattant sous le commandement du fils naturel d'un Stuart, le duc de Berwick. Nulle parenté entre cette confrérie et la noblesse polonaise même guerroyante, dont le type le plus représentatif aura été au XVII[e] s. l'auteur de mémoires célèbres, Jean Chrysostôme Pasek, figure truculente et savoureuse, que l'on voit bien pourfendant Turcs et Tatars, mais qu'on n'imagine pas à Fontenoy, disant aux Anglais : « Messieurs, tirez les premiers. »

En fait aussi, sur tant de champs de bataille, où, au cours du XVIII[e] siècle, toutes les armées européennes se sont mêlées ou affrontées, on n'a plus vu paraître un seul soldat polonais, pas plus que dans les débats de chancelleries, où cependant le sort de la Pologne s'est à cette époque

1. K. Waliszewski, *Les relations entre la Pologne et la France au XVII[e] siècle*, p. 227, 275.

décidé, n'a figuré aucun diplomate polonais de style européen.

VI

Pas plus qu'une école de guerre à la mesure de l'époque, la Pologne du XVIIIe siècle n'en a possédé une de diplomatie. Mais ce ne sont pas ses institutions qui y ont fait obstacle. Venise et les Pays-Bas en fournissent la preuve. Aussi bien, au siècle précédent encore, le cabinet du roi Ladislas IV a passé pour un des mieux servis en Europe. Le personnel n'en était pas, à la vérité, polonais. A Vienne, à Paris et à Rome, ce souverain employait des Italiens : un Roncalli, de basse extraction et de plus bas caractère, mais actif et adroit; un Magni, capucin, qui savait aussi soigner ses intérêts et y gagnait la pourpre cardinalice. Jean-Casimir donnera la préférence à des Français. Les Polonais seront toujours tenus à l'écart, ou plutôt ils s'éloigneront eux-mêmes d'une fonction où, comme l'observe un écrivain du XVIIIe siècle, « il convient de renoncer aux idées spéculatives que le commun se forme de la justice ou de la sincérité[1] ». Ils seront malhabiles à comprendre les considérations multiples légitimant, d'après ce principe, l'oubli des

1. Bielfeld, *Institutions Politiques*, II, ch. IV, § 30.

engagements pris ou la rupture des alliances contractées. Ils s'étonneront qu'en franchissant le Rhin pour donner la main au roi de Prusse dans une entreprise de brigandage contre l'héritage de Charles VI, dont toutes les puissances européennes ont garanti l'intégrité, un maréchal de France se flattât de « remplir la plus glorieuse mission qui puisse être offerte à un mortel[1] ». En voyant une impératrice d'Autriche engager sa toute jeune fille à gagner les bonnes grâces d'une Mme du Barry, ou un ambassadeur du roi très chrétien se présenter à la cour d'une autre impératrice avec des instructions portant offense à la pudeur, ils auront la naïveté d'y voir matière à scandale. A la fin du XVIIIe siècle, ils en demeureront toujours aux idées exprimées par l'austère Warszewicki[2]. Leur milieu en sera même à ce point pénétré que le dernier roi de Pologne aura beau avoir encore comme représentant à Pétersbourg un étranger, le Français de Beaulieu, devenu ici *Deboli*, agent officiel de la République et officieux du souverain ; cet homme aura beau séjourner pendant vingt ans à une des cours les plus licencieuses de l'époque, il y gardera figure de Caton, et, avec son honnêteté scrupuleuse, sa franchise candide et sa répu-

1. Le duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, Paris, 1883, II, p. 7.
2. Voir plus haut, p. 64.

gnance farouche à l'endroit de toute façon d'intrigue, il y prêtera à rire et se rendra inutile.

Des raisons analogues ont cependant mis aussi d'autres pays d'Europe en infériorité sur ce point, par rapport à quelques-uns de leurs voisins, sans qu'une cause de catastrophe en soit résultée pour eux. Tel homme d'État anglais du XVIII[e] siècle se plaignait que « les intérêts les plus essentiels de son pays fussent compromis par le défaut de relations permanentes établies avec les puissances du continent[1] ». Un autre, ambassadeur pendant de longues années à Vienne, a laissé un témoignage surprenant de la négligence apportée au fonctionnement du service où il se trouvait employé. La première nouvelle de l'alliance, négociée par son gouvernement en 1788 avec la Prusse et les Pays-Bas et destinée à modifier si profondément ses rapports avec celui d'Autriche, lui est venue de son collègue prussien, et, une tension très grande se trouvant introduite dans ces rapports, à raison tant de l'accord précité que de l'intervention de Joseph II dans la guerre russo-turque, il était laissé pendant cinq mois sans instructions et sans réponse à cinquante-cinq dépêches par lesquelles il en réclamait[2] !

1. Raumer, *Europa vom Ende des siebenjaehrigen Krieges*, Leipzig, 1839, III, p. 579.
2. Smyth, *Memoirs of sir Robert Keith*, II, p. 219, 221, 225, 232.

Cependant, le cas de la Pologne a encore présenté, en cette matière, une particularité exceptionnelle, qui n'a pas été, comme on l'a supposé, l'absence dans sa politique extérieure, de direction stable, comme conséquence du défaut de l'élément dynastique. De Cromwell à Pitt, il serait difficile de découvrir, dans la politique anglaise au dehors, une continuité de programme quelconque, en dehors précisément de préoccupations dynastiques n'ayant rien de commun avec les intérêts du pays. La politique extérieure de Frédéric II a déconcerté ses alliés comme ses adversaires par son extrême mobilité. Depuis le XVIe siècle, la Pologne a eu d'ailleurs, dans cette sphère, un programme, s'y imposant avec un tel caractère d'impératif catégorique que les fluctuations de sa vie publique en ont été dominées. Il consistait à défendre l'indépendance et l'existence elle-même de l'État contre les périls grandissants qui les menaçaient. Dans les conditions données, c'était le meilleur. L'unité d'exécution y a manqué, à raison de certaines manifestations, assurément fâcheuses, du « paradoxe » polonais.

La politique à deux faces des derniers Stuarts en Angleterre, le dualisme connu de la politique officielle et de la politique occulte de Louis XV en France, se concentraient dans les mêmes mains. Les mêmes agents étaient le plus souvent

employés à leur service. En Pologne, il y a eu, à certains moments, autant de diplomaties en action que de partis politiques, ou même de politiciens isolés, prétendant à une influence dirigeante dans les affaires de leur pays. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, un Orlik ou un Bledowski à Paris, un Dzierzanowski à Berlin ou à Constantinople, ne représentaient que le clan puissant des Potocki. Longtemps, le futur roi Poniatowski n'a été, à Saint-Pétersbourg, que l'agent de ses oncles, les Czartoryski. Le grand général de la couronne, Jean-Clément Branicki, et même un simple chef de parti, Charles Radziwill, ont entretenu des « résidents » accrédités à la Porte[1]. Au siècle précédent déjà, les transactions diplomatiques dont est issue la candidature du prince de Condé au trône de Pologne, après l'abdication de Jean-Casimir, ont été amorcées à Versailles par un envoyé du grand général de Lituanie, Sapieha[2].

Les représentants officiels même du gouvernement polonais à l'étranger étaient souvent les instruments de certaines coteries ou de certaines personnalités influentes. En 1788, les nominations d'envoyés aux postes de Londres et de Berlin se

1. K. Waliszewski, *Les Potocki et les Czartoryski*, I, p. 21; le même, *Correspondance de Charles Radziwill*, Cracovie, 1888, p. 107.
2. Le même, *Les Relations entre la Pologne et la France au XVIIe siècle*, p. 116.

sont trouvées ainsi au choix de quelques groupes en possession de prépondérance à la Diète. « Il a bien fallu nommer qui leur plaisait », écrivait le roi[1].

Le fait a été classé parmi les symptômes monstrueux de cette anarchie polonaise, dont le triste renom est devenu universel. On ne saurait y contredire. En ses manifestations multiples, dont celle-ci n'a pas été la plus malfaisante, le monstre doit cependant être examiné aussi de près et mis également en parallèle des phénomènes analogues dans la vie publique des autres pays européens à la même époque.

1. Kalinka, *La Diète de quatre ans*, I, p. 254.

CHAPITRE V

L'ANARCHIE

I

Le partage de la Pologne passe communément pour avoir ouvert une ère nouvelle dans l'histoire des relations internationales en Europe, par un attentat au droit public, qui aurait été sans précédent. En réalité, cet acte de brigandage se laisse aisément reconnaître comme se rattachant à une tradition séculaire. Pour le justifier, ses auteurs n'ont pas été à court d'arguments, empruntés au répertoire courant de la diplomatie européenne[1]. Ils ont invoqué des « droits », ou des « intérêts », identiques à ceux que les États européens étaient accoutumés depuis des siècles à faire valoir dans des circonstances analogues, et dont, cent ans auparavant, un publiciste avait même pris soin

1. Laurent, *Hist. du Droit des gens*, XI, p. 328.

d'établir la nomenclature : prétentions de l'Empereur sur la France, l'Angleterre, la Prusse, la Pologne, et, réciproquement, de la France sur la Navarre, de l'Angleterre sur les Flandres, etc.[1]. On réclamait et on prenait, pour autant qu'on y trouvait facilité. En 1698, Louis XIV réalisait le partage de la succession d'Espagne, de compte à demi avec l'empereur et l'Angleterre, les Pays-Bas y figurant en tiers, au titre d'arbitre. Toutes proportions gardées, ce que Philippe V a retenu alors de l'héritage de Charles-Quint n'était guère plus que ce qui allait être laissé à Stanislas Poniatowski, en 1772, dans le patrimoine des Jagellons. Il s'en est fallu aussi de peu que la catastrophe de la Pologne ne fût devancée, et peut-être même conjurée, par le partage de l'Autriche, que la France a comploté en 1740, de concert avec Frédéric II, ou par celui de la Turquie, qui se trouvait à l'ordre du jour depuis longtemps.

Au milieu du XVIIIe siècle, « le système copartageant », selon le terme adopté dans la langue diplomatique, s'est trouvé en possession d'un code et d'une jurisprudence, consacrés par l'usage. Ils voulaient que les parts fussent égales, prévoyaient des compensations opérées au moyen de « trocs », ou de « surrogats ». Une technique savante y répondait, comportant, entre autres

1. *L'intérêt des princes et États souverains de la chrétienté*, Cologne, 1666.

moyens d'exécution, la désorganisation préparatoire des États destinés au démembrement et au pillage. Et c'est ainsi que les « déclarations de partage », annonçant à la Pologne en 1771 le sort qui l'attendait, ont eu pour préface l'octroi d'une « garantie constitutionnelle », tunique de Nessus où les copartageants ont emprisonné leur victime, lui interdisant de modifier un régime dont elle avait reconnu les vices et dont elle cherchait à se libérer. Mais la *préparation* remontait plus haut : rupture des diètes, conflit des factions, confédérations et rébellions multiples, tout le désordre où tombait la malheureuse République a eu notoirement sa source dans ces mêmes influences étrangères, dont l'intervention n'était pas limitée à ce pays. « Plus orageuse que la mer qui l'environne », selon une formule empruntée par Voltaire à Bossuet[1], l'Angleterre ne se trouvait pas moins visée. « Nous ne sommes nullement pressés de voir en Angleterre un ministère durable », écrivait Choiseul en 1767. « J'espère que l'*anarchie* n'y prendra pas fin de sitôt[2]. » En 1764 et 1769, Frédéric II et Catherine II avaient recours à des traités formels pour obtenir des « garanties » contre une restauration de l'ordre monarchique en Suède.

1. Voltaire, *Lettres Philosophiques*, VIII; Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*.
2. A. Durand, 4 août 1767, Arch. des Aff. étr., à Paris.

La Pologne ayant seule succombé à ces manœuvres, les apparences sont, cependant, pour que son cas ait été distinct des autres. Et il a offert, en effet, cette particularité que, l'anarchie étant universellement reconnue comme destinée à lui être fatale, le propos délibéré de l'y maintenir n'a pas été le fait de ses seuls ennemis. « Il est prouvé, lit-on dans l'instruction donnée en 1760 par le cabinet de Versailles au marquis de Paulmy, envoyé à Varsovie, que la conduite anciennement adoptée par la France en Pologne était très impropre vis-à-vis d'un gouvernement qui ne peut être considéré que comme une anarchie. Comme, cependant, cette anarchie répond aux intérêts de la France, toute la politique de celle-ci vis-à-vis de cet état doit consister à l'y maintenir[1]. » Et, dans l'histoire des relations pourtant traditionnellement si cordiales entre les deux pays, le programme ainsi défini n'a pas, à ce moment, constitué une innovation[2]. Amis ou ennemis, la fatalité a voulu qu'au XVIIIe siècle, tous les peuples d'Europe travaillassent pour le roi de Prusse. Fatalité n'est d'ailleurs souvent, dans la conduite des affaires humaines, qu'un nom d'emprunt que ceux qui y réussissent mal donnent à leurs maladresses ou à leurs folies.

1. Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France (Pologne), II, p. 217.

2. K. Waliszewski, *Les Potocki et les Czartoryski*, I, p. 121 et suiv..

Si donc la Pologne a vécu dans l'anarchie les dernières années de son existence indépendante, c'est en grande partie parce que, se gouvernant despotiquement chez eux, certains États, dont elle subissait l'influence, étaient anarchistes chez elle. La politique européenne de ce temps apparaît organisée en forme de festin, où les plus forts se repaissent aux dépens des plus faibles, et où donc la Pologne est vouée à figurer à la manière de Polonius, *non where she eats, but where she is eaten.* Dans le monde comme il est fait, faite comme on la voit, elle est condamnée à périr. Simple constatation, où n'entre aucun dessein d'apologie. Ne pas hurler avec les loups, quand on vit dans leur compagnie, constitue assurément un acte d'imprudence, et, discutable en son principe, l'opinion a prévalu jusqu'ici qu'en matière de morale les peuples et les individus relèvent de règles différentes. Mais les opinions changent, et il se peut qu'à ce point de vue l'Europe de demain diffère de celle d'hier. C'est même la seule hypothèse où une chance de succès se laisse apercevoir pour un essai de reconstitution d'un État polonais. Agneau frayant avec des loups, la Pologne du XVIIIe siècle devait être mangée. Si les loups ne doivent pas devenir moutons, rappeler l'agneau à la vie serait entreprise vaine et cruelle.

II

Au XVIII[e] siècle, l'anarchie n'est donc pas, tant s'en faut, un produit spécifique du pays où fleurit le *liberum veto*. En 1701, aidé par l'énergique Sommers, Guillaume d'Orange lutte avec une opposition qui lui a refusé des subsides pour la défense du pays. Indignés par l'attitude antipatriotique de la majorité tory aux Communes, les *freeholders* du comté de Kent appuient par une pétition, conçue d'ailleurs en des termes mesurés et présentée dans les formes légales, les protestations qui s'élèvent dans le pays entier. Le droit de pétition est reconnu par le *bill of rights*. Les pétitionnaires n'en sont pas moins jetés en prison et ils y demeurent pendant deux mois, jusqu'à la fin de la session. En fait d'anarchie, on serait en peine de trouver, dans l'histoire polonaise de la même époque, un trait d'égale force. Poursuivons la comparaison. « Le peuple ébranlé jusqu'au fond par l'antagonisme des factions politiques, le trône affaibli par les plus violents assauts, la chambre devenue un objet de haine et d'insulte de la part de la nation tout entière.... » Comme vision de désagrégation politique, le tableau est saisissant. A quel pays se rapporte-t-il? Macaulay *pinxit*. La page appartient

à l'histoire de l'Angleterre entre 1755 et 1762[1]. Et l'on peut en trouver de plus sombres. En 1780, le palais où siègent les Communes est entouré par une populace en fureur, qui menace d'envahir la salle des séances et oblige les députés à prendre la fuite, en se frayant passage épée en main.

Pour soutenir l'épreuve et en sortir victorieusement, l'Angleterre avait une constitution physique et morale plus robuste. Comme conséquence du mal commun, un certain parallélisme de phénomènes morbides se laisse, cependant, observer des deux côtés. L'un des plus saillants, en Pologne, a été l'atonie des organes fonctionnels, épuisés par une dépense excessive et désordonnée d'énergie, la défaillance, en particulier, ou la carence des magistratures faisant partie du *self-government* provincial. En Angleterre, dans cette sphère, un rôle non moins important échéait à diverses fonctions corporatives, d'origine et de destination analogue. Or, il est arrivé qu'au cours des années 1748-1767 la corporation de la Cité de Londres fût dans une incapacité presque absolue de remplir son office. Ses membres élus se refusaient à la tâche, ou se montraient impropres à s'y employer. Il y avait à cela, il est vrai, une raison particulière, qui est elle-même, cependant, indicatrice de maladie politique et sociale.

1. *Essay on William Pitt.*

Les électeurs de la Cité avaient conçu le désir de bâtir, sans bourse délier, un *Mansion House* pour le lord-maire, et, à cette fin, ils portaient leurs suffrages sur des citoyens infirmes ou empêchés par leurs convictions religieuses d'exercer les fonctions qui leur étaient destinées, mais assez riches pour acquitter les amendes considérables qu'ils encouraient pour refus de service[1].

En Pologne, l'épuisement organique se traduisait encore par l'apathie des masses en présence des problèmes vitaux par lesquels elles étaient sollicitées et leur tendance à jouir de l'heure présente, sans souci du lendemain. La faiblesse de la résistance opposée aux entreprises des voisins a eu assurément une de ses causes dans cette diathèse morale. Revenons à l'Angleterre. Au cours de l'époque qui y a séparé la réforme de la révolution, ce pays a connu une intensité de vie, qui peut-être n'a été égalée nulle part. Enthousiasme religieux, excité par une lutte à mort contre l'étranger, enthousiasme politique s'enflammant pour la liberté contre le despotisme ou pour la monarchie contre l'esprit révolutionnaire, les plus puissants facteurs émotifs ont porté l'âme nationale à un degré de vibration et de tension extrême. Mais, constate un historien du

1. *Parliamentary History*, XVI, 312-327; Campbell, *Lives of the Chief-Justices of England*, Londres, 1849, II, p. 511-514; Lecky, *History of England in the XVIII Century*, III, p. 496.

pays, « vers le milieu du XVIIIe siècle déjà, ces ardeurs se sont atténuées progressivement et ont fait bientôt place à une plongée générale dans l'égoïsme apathique. La longue guerre pour la succession d'Espagne n'a pas suffi à réveiller les énergies assoupies. On eût dit que tout intérêt pour les grands problèmes qui passionnaient la nation au temps de la République se fût effacé en elle, que son ancienne valeur elle-même eût disparu[1]. »

A la nouvelle du débarquement du prétendant en 1745, Horace Walpole écrit à un de ses amis : « Je crains que le peuple ne se contente de regarder le spectacle, en criant : *Fight dog! Fight bear!* » Et Henri Fox : « Wade dit, et avec raison à mon sentiment, que l'Angleterre appartient à qui arrivera ici le premier, et, si vous pouvez prévoir qui des 6 000 Hollandais et des 10 bataillons anglais, ou des 5 000 Français et Espagnols, arrivera le premier, vous êtes fixé sur notre sort. » Et deux semaines plus tard : « Les Français ont manqué l'heure, Dieu en soit loué! Mais, s'ils avaient mis 5 000 hommes à terre, il y a une semaine, à un endroit quelconque de cette île, je suis persuadé en vérité qu'ils n'auraient pas eu à livrer un seul combat pour la conquérir tout entière[2]. »

1. Lecky, *History of England in the XVIII Century*, I, p. 468.
2. Walpole, *Letters*, Londres, 1857, II, p. 65.

Les Russes ont été tout de même plus nombreux à Maciejowice. Pour les combattre, Kościuszko n'a pas obtenu l'armée de 100 000 hommes votée par la Diète dans un moment d'enthousiasme, mais point mise sous les drapeaux. Les Polonais répugnaient à l'établissement d'une forte organisation militaire. Ils n'étaient pas seuls à entretenir ce sentiment. « Une armée permanente n'est qu'un troupeau d'esclaves, et il n'est pas digne d'un peuple libre d'introduire l'esclavage dans son sein.... Si des épées sont nécessaires pour la défense du pays, elles ne doivent pas être mises dans des mains serviles. » Ces véhémentes protestations ne sont même pas d'un démagogue, comme l'Angleterre du XVIIIe siècle en a tant connus. L'auteur en est le grave légiste Blackstone, publiant en 1765 le premier volume de ses savants *Commentaires sur les lois anglaises* [1].

Et Walpole et le premier Pitt ont renoncé à renforcer sur terre les moyens de défense de leur pays, qui, hélas! devait jusqu'à nos jours rester désarmé à cet égard. Et le résultat est qu'en 1757 la nouvelle d'un débarquement de 20 000 Français provoque une panique, à laquelle les hommes au pouvoir cèdent eux-mêmes. « We are undone! » écrit Chesterfield. « The empire is no more! » lui répond Pitt. Et tous ne voient de

1. *Commentaries on the Laws of England*, Oxford, 1765-1759, I, l. I.

salut que dans un secours venant de l'étranger, d'Allemagne ou des Pays-Bas[1].

Panique, désespoir, prévision d'une catastrophe imminente, inévitable, et appel à l'intervention des voisins, la Pologne a connu ces états de dépression et ils ont contribué à paralyser ses forces. On a voulu, depuis, y découvrir l'indice d'un sens prophétique, mystérieux et inexplicable, qui aurait été imparti à ce peuple, en compensation de son incapacité à prendre conscience des réalités présentes[2]. Il est plus simple d'y reconnaître une des manifestations de la crise morale que les mêmes causes ont déterminée dans les deux pays. L'Angleterre en a triomphé. Comment? Par quels moyens et à la faveur de quelles circonstances? C'est ce qu'il importe d'examiner.

III

Dès la première moitié du XVIIIe siècle d'abord, les abus du parlementarisme y ont rencontré un élément de résistance, où, avec la garantie d'un ordre politique et social plus stable, la base d'un compromis durable entre la chambre et le trône devait se trouver. Les vingt années du gouverne-

1. Chesterfield, juillet 1757, *Miscellaneous Works*, Londres, 1777, IV, 198; Chatham, *Correspondence*, Londres, 1838-1840, I, p. 247-256; Lecky, *loc. cit.*, I, p. 504, II, 452.
2. Tarnowski, *Les Écrivains politiques du XVIe siècle*, II, p. 387.

ment de Walpole y ont suffi. Le succès obtenu par cet homme d'État paraît avoir été dû, moins à ses talents personnels qu'aux méthodes par lui employées et qui, aux mains de ses successeurs, ont donné le même résultat. L'emploi en pouvait-il être étendu à la Pologne? Et, dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas été tout au moins tenté? Les Polonais ont-ils à s'en blâmer? Doivent-ils en concevoir du regret?

Il est digne d'attention que, ministre de deux souverains d'origine allemande, Walpole a eu un sosie en Pologne, dans la personne du Saxon Brühl, qui, sous le nom de son maître, a, de 1733 à 1763, gouverné despotiquement la Saxe, mais a vainement essayé d'en faire autant à Varsovie. Par le tempérament, le génie politique et les mœurs, les deux hommes se sont ressemblés d'assez près. Pourquoi n'ont-ils pas eu la même fortune?

L'instrument principal d'influence et de pouvoir dont a usé, en Angleterre, le ministre des deux premiers George a été la *corruption*, pratiquée ouvertement, quasi officiellement, et étendue à toutes les sphères de la vie publique. Walpole achetait tout et tout le monde : le roi en augmentant sa liste civile, la reine en ajoutant 40 000 livres sterling à son douaire, les pasteurs dissidents en pensionnant leurs veuves. Marchandant et obtenant des crédits de plus en plus élevés

pour son budget secret, il achetait l'opposition en bloc par l'intermédiaire des *rotten boroughs*, et au détail, en engageant les membres individuels du parlement à lui faire connaître que « chaque homme a son prix[1] ».

A s'en rapporter aux données acceptées par les historiens polonais de la nouvelle école, l'inaptitude de Brühl, comme de ses prédécesseurs ou successeurs, à se prévaloir du même expédient, offrirait l'apparence d'un phénomène inexplicable. « La vénalité des hauts fonctionnaires, écrit l'un de ces pessimistes, était dans l'Europe du XVIII[e] siècle un fait général ; nulle part, cependant, elle n'a eu des conséquences aussi terribles et infâmes qu'en Pologne[2]. » Ces choses n'arrivent qu'à moi. Examinons les faits. Le même historien évalue à 150 000 ducats la dépense faite, de 1714 à 1771, par l'ambassade russe à Varsovie pour des fins de corruption[3]. Après la Russie, la puissance qui a le plus distribué d'argent en Pologne au cours du XVIII[e] siècle est la France, car la Prusse était traditionnellement économe et l'Autriche non moins habituellement impécunieuse. Or, nous connaissons le budget dont a disposé à

1. *Parliamentary or constitutionnal History of England*, Londres, 1751-1762, XIII, p. 30; Lecky, *History of England in the XVIII Century*, III, p. 56.
2. Korzon, *Hist. intérieure de la Pologne sous Stanislas-Auguste*, III, p. 45.
3. *Ibid.*, I, p. 44.

Varsovie, de 1752 à 1754, l'un des agents les plus actifs et les plus influents que le cabinet de Versailles y ait employés, le comte de Broglie. Il s'élevait à 206 000 livres par an [1]. C'était, français ou russe, le fonds de propagande anarchique, que Brühl, ou le parti de la réforme constitutionnelle sous le commandement des Czartoryski, s'employaient à combattre. De la Pologne, où son maître possédait de vastes domaines, et plus encore de la Saxe docile, le ministre tirait des ressources considérables; puissamment riche, « la famille », comme on appelait les Czartoryski et leur clientèle, disposait elle-même de quoi mettre une surenchère sur le marché des consciences, contre de tels compétiteurs. La conclusion s'impose : le trafic imaginé par les détracteurs des mœurs polonaises de cette époque n'existait pas, ou tout au moins il n'avait pas le caractère qu'ils lui ont attribué.

Vingt magnats polonais dépensaient plus de 206 000 livres par an en largesses distribuées à leur domesticité, et, porté sur la liste des pensionnaires du roi pour 20 000 livres, le grand général de la couronne, Jean-Clément Branicki, dépensait quatre fois cette somme pour une des fêtes qu'il offrait à l'envoyé de Sa Majesté très chrétienne en sa fastueuse résidence de Bialystok.

1. K. Waliszewski, *Les Potocki et les Czartoryski*, I, p. 168.

Il ne se vendait apparemment pas pour 20 000 livres. Individualiste, il faisait *sa* politique, que, fût-elle même orientée, comme c'était souvent le cas, au gré de ses ambitions personnelles ou de ses caprices, il tenait plus ou moins sincèrement pour la plus conforme aux intérêts de sa patrie. Pour la faire valoir, roitelet beaucoup plus puissant en fait que plus d'un souverain, il traitait avec les rois, contractait des alliances avec eux et acceptait des subsides, dont la modicité même mettait sa conscience en repos, sans offenser sa pudeur. Au contraire! Par l'effet d'une de ces illusions dont la vie politique de son pays était faite, il y trouvait une satisfaction d'orgueil, le témoignage de son importance, en même temps que le gage des hautes influences dont il obtenait l'appui.

A un niveau inférieur, et même exceptionnellement sur les sommets, des exemples de réelle et basse vénalité se rencontraient assurément dans ce milieu; la contagion ne s'en étendait pas à l'ensemble, comme en Angleterre à la même époque, et ne permettait pas de fonder sur cette base un régime durable de dictature politique. Si l'argent étranger avait pu exercer en Pologne l'influence qu'obtenait en Angleterre l'argent distribué par Walpole, l'histoire du premier de ces pays aurait sans doute pris un autre cours. La politique russe, en particulier, y aurait abouti à

un triomphe plus complet, réalisant, sans partage avec le germanisme, l'idéal d'hégémonie panslave qui était dans son programme. Si décriée, la structure morale du peuple polonais ne le permettait pas ; elle excluait de son organisation politique l'existence de *rotten boroughs* et de marchandages collectifs.

« La Pologne seule, s'est avisé d'écrire encore un historien polonais, a connu cette disgrâce exceptionnelle d'avoir un roi vénal[1]. » Ces choses n'arrivent qu'à moi. On trouve là un exemple instructif de la prise obtenue dans ce pays sur les esprits les plus avertis par les influences étrangères, qui se sont employées à fausser leur jugement. Cet historien n'a sûrement pas ignoré qu'en divers temps des souverains de Suède et d'Angleterre même ont émargé au même budget que Stanislas-Auguste ou Branicki, en qualité, comme eux, de pensionnaires du roi de France, sans parler de l'Allemagne, où, au témoignage même des écrivains de ce pays, l'influence française était fondée sur les ponts d'or jetés à travers le Rhin, de Mayence à Cologne, au bénéfice des princes régnants de la région.

« Dans aucun pays et à aucune époque il n'y a eu d'exemple d'une magistrature exerçant son pouvoir avec un oubli égal de la justice et de la

1. Korzon, *ibid.*, III, 46.

pudeur. » La dénonciation est pour le coup d'un historien anglais à l'endroit de son pays[1]. Elle se rapporte au règne de Charles II. Mais, dans un de ses pamphlets, Fielding dit qu'il connaît un seul cas où l'impartialité d'un juge anglais est assurée : c'est quand il n'a pu rien recevoir d'aucune des parties, et l'épithète de *Trading Justices* appartient à l'histoire anglaise du XVIIIe siècle[2]. Or, quelque peine que son pessimisme l'ait engagé à prendre pour découvrir des traits analogues dans le fonctionnement des tribunaux polonais à cette époque, celui des historiens de ce pays qui a le plus approfondi le sujet n'a pu lui-même y parvenir[3].

Peuple de frondeurs répréhensibles et d'idéalistes aventureux, mais non de *mercantis* ou de *Soldknechte*, la nation à laquelle Kościusko a appartenu n'était que trop étrangère, dans l'ensemble, à l'esprit du négoce. Anarchique oui, mais pas aussi vile, à beaucoup près, que, dans son malheur, elle est arrivée à se représenter elle-même, rétrospectivement. Et l'opinion d'après laquelle l'anarchie aurait été l'instrument effectif de sa perte réclame aussi un examen approfondi. *Post hoc, ergo propter hoc*. C'est à voir.

1. Lecky, *loc. cit.*, I, p. 7.
2. *Ibid.*, I, p. 484.
3. Korzon, *loc. cit.*, IV, Ire partie, p. 13.

IV

L'idée que les historiens polonais ont eux-mêmes prise en dernier lieu des mœurs politiques de leur pays est d'abord, comme les références par eux produites en font foi, fondée essentiellement sur les rapports d'un certain nombre d'observateurs étrangers, agents diplomatiques ou voyageurs de l'espèce et de l'autorité d'un Méhée de la Touche [1], pamphlétaire notoire. Et celui-là est encore un modèle de véracité, au regard de ses congénères allemands, les Essen, les Kausch et les Schultz, dont les écrits ont obtenu plus de crédit encore au pays qu'ils se sont employés à calomnier.

Plus probante, à première vue, dans le même sens, serait l'impression générale que la Pologne du *liberum veto* et des *confédérations* produisait dans le monde contemporain. Dès le milieu du XVIII[e] siècle, elle y faisait, à l'instar de la Turquie, figure de moribond. Se penchant à son chevet, des porteurs de remèdes héroïques ou d'exhortations *in extremis*, Rousseau après Mably, semblaient annoncer sa fin prochaine. Pas plus que sujet à l'anarchie, cependant, ce pays n'était seul l'objet de prévisions aussi alarmantes. « Il est

1. *Histoire de la prétendue révolution de Pologne*, Paris, 1792.

très aise de prévoir, écrivait en 1760 l'un de ces deux prophètes de malheur, que dans vingt ans l'Angleterre sera ruinée et de plus elle aura perdu la liberté[1]. » Au terme du délai ainsi fixé, l'autre constatait l'accomplissement de la prophétie et « la parfaite décadence du royaume insulaire[2] ». Un peu plus tard, Joseph II jugeait la ruine consommée : « Le grand empire qui tenait la France en échec est tombé en entier et pour toujours. Il est descendu au rang des puissances de second ordre, telles que la Suède et le Danemark, et, vraisemblablement, à l'exemple de ces dernières, il tombera bientôt sous le commandement de la Russie[3]. » Frédéric II partageait ce sentiment, ainsi que Mallet du Pan, et tous deux découvraient la raison de la catastrophe prévue dans cette même corruption des mœurs politiques qui était censée acheminer la Pologne à sa fin[4].

Mais voici qui est plus significatif : par ses institutions et ses mœurs, la Prusse de la seconde moitié du XVIIIe siècle était aux antipodes de l'Angleterre et de la Pologne. Cependant encore, se trouvant à Berlin en 1786, un observateur de

1. Rousseau, *Extrait d'un projet de paix perpétuelle.*
2. Mably, 1780.
3. 23 janvier 1783, Arneth, *Joseph II und Leopold von Toscana*, Vienne, 1872, I, p. 151.
4. Frédéric II au duc de Brünswick, août 1782, Ranke, *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund*, Leipzig, 1871, II, Sources; Mallet du Pan, *Annales politiques*, Londres, 1779-1782, III (1782).

haute qualité, rien d'un Méhée ou d'un Essen, Mirabeau, écrivait : « Aucun royaume n'a jamais annoncé un si rapide acheminement à la ruine[1]. » Et cet horoscope recueillait également l'assentiment général. Mably comparait l'œuvre de Frédéric le Grand à un édifice élevé sur le sable, et, écrivant à son « souffre-douleur », Catherine II prévoyait que la construction croulerait prochainement. « Dans cinq ans », répondait Grimm avec assurance[2].

Mirabeau voyait la Prusse au lendemain de la mort de Frédéric, et faisait preuve d'un coup d'œil juste. Quatre ans plus tard c'était Reichenbach, et vingt ans plus tard c'était Iéna. Le partage des provinces prussiennes opéré en 1807 n'a pas porté une moindre atteinte à la puissance de ce pays que l'œuvre des copartageants de 1772 à celle de la Pologne. La Prusse a échappé au désastre complet et s'est relevée promptement de ses défaites. Grâce à quoi? A la forte organisation que Frédéric II lui avait donnée et qu'il défiait ses héritiers de gâter? « Même s'ils le voulaient, ils ne le pourraient pas! » Mais, au sentiment d'un bon juge, le relèvement aurait été dû à la destruction, précisément, de l'appareil

1. *La Monarchie prussienne*, Paris, 1788, I, l. VIII; *Hist. secrète*, juillet 1786.

2. 24 juin 1790 et 9 mai 1791, Corresp. de Catherine, *Recueil de la Soc. d'Hist. Russe.*

de centralisation extrême et de despotisme dressé par le vainqueur de Rosbach, et à l'intervention des éléments ainsi libérés de vie nationale et de gouvernement autonome dans les provinces et dans les communes[1]. Ce qui revient à dire que la Prusse aurait été sauvée par ce qui a passé pour avoir causé la perte de la Pologne.

V

D'autres causes ont sans doute concouru à déterminer dans un sens différent la destinée des deux pays. Comme en Pologne, la vie provinciale avait en Prusse son foyer principal dans la noblesse. Mais cet élément n'était pas, de part et d'autre, à beaucoup près, de même qualité. La noblesse prussienne gardait essentiellement le caractère d'une aristocratie et conservait en outre avec les masses populaires des liens fondés sur des débris survivants d'anciennes institutions féodales, entièrement étrangères à la race slave. En Pologne, la noblesse était en majorité une démocratie, paradoxalement séparée du peuple, donc livrée à ses propres forces et destinée à succomber à la tâche qu'elle s'imposait.

Enfin, l'Angleterre et la Prusse ont eu sur la Pologne l'avantage d'un concours de circon-

1. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, I, p. 499.

stances plus favorables. La première a eu à défendre son indépendance contre la France de Louis XV et de Mme de Pompadour et non contre la Prusse du grand Frédéric et la Russie de la grande Catherine, et les 20 000 Français qui faisaient trembler le grand Chatham n'ont pas débarqué. Mais, au cours de cette lutte, ou de celle qui, cinquante ans plus tard, a déterminé les mêmes symptômes de détresse[1], ni le caractère réellement anarchique de la vie publique dans ce pays, ni la forme peu consistante et à certains égards chaotique de ses institutions, ne l'ont empêché de développer un effort puissant et à la longue victorieux. Au sentiment même de hautes autorités, ce sont ces traits de sa constitution qui, assurant le libre jeu de ses énergies individuelles ou collectives, lui ont précisément donné une supériorité marquée sur des adversaires en apparence plus fortement organisés[2]. Et c'est ce qu'avait déjà prévu Montesquieu[3].

Abstraction est faite de la situation insulaire du pays, la question de savoir si et dans quelle mesure les avantages en sont balancés par les inconvénients prêtant à une discussion qui ne saurait trouver place ici.

La Prusse a été, de son côté, retenue au bord

1. Lecky, *loc. cit.*, II, p. 452.
2. Sorel, *loc. cit.*, II, p. 349.
3. *Esprit des lois*, l. XIX, ch. XXVII.

de l'abîme, après Iéna, par la même main secourable à qui elle avait déjà dû le salut après Künersdorf, et qui allait encore la soutenir au cours de l'épreuve décisive des années 1812-1815 et l'aider à en sortir avec une situation agrandie. Le quatrième souverain de la dynastie Holstein-Gottorp a marché sur les traces du premier.

La Pologne n'avait, elle, pour les raisons déjà indiquées, aucun secours à attendre du dehors. Aucun lien de solidarité politique ou dynastique ne l'attachait à aucune des puissances européennes. *Væ soli!* Mais ses institutions n'y étaient pour rien, et elle s'est appliquée, d'ailleurs avec succès, à les modifier, au milieu de la crise qui a précédé la catastrophe finale et qui, au même moment, ébranlait partout les assises d'un ordre politique qui, pour être différent, ne se montrait pas plus solide, ni mieux adapté aux besoins et aux convenances des autres collectivités européennes.

CHAPITRE VI

LA CRISE

I

Toutes les puissances sont maintenant « dans leurs crises », écrivait Catherine en septembre 1780. Elle avait sans doute eu en main les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* de Rousseau et y avait lu les lignes fameuses : « Républiques, monarchies... tous les grands peuples, écrasés par leurs propres masses, gémissent[1]. » Ils gémissaient, en effet, et ils faisaient effort pour se libérer du fardeau trop lourd d'une organisation que, par la plus singulière méprise, les Polonais se sont, depuis, reproché de n'avoir pas adoptée.

Celle qu'ils possédaient au milieu du XVIIIe siècle avait, certes, de grands défauts. Sinon meilleure,

1. Ch. v.

elle n'était cependant pas pire, et ils s'employaient à l'amender. Bien que son évolution historique particulière mît leur pays, dans une certaine mesure, à l'écart de la vie européenne, il n'était pas entièrement étranger aux courants réformateurs ou révolutionnaires qui s'y prononçaient à cette époque, se propageant parallèlement et trouvant une impulsion commune dans le développement grandissant des études philosophiques, le progrès des sciences naturelles et le renforcement de l'esprit critique qui en résultait. Le contact sur ce point était sans doute assez faible. Politique ou social, ce mouvement n'avait pas les mêmes raisons d'être au pays de Modrzewski et d'Orzechowski : on s'y trouvait depuis le XVIe siècle, sous beaucoup de rapports, au point où l'Europe du XVIIIe siècle arrivait seulement. On doit, en Occident, se pénétrer de cette vérité, si étrange qu'elle puisse paraître.

La Pologne n'avait pas besoin de briser les fondements théocratiques de l'absolutisme d'État : ils étaient chez elle absents, inconnus ou démolis depuis longtemps. Et pas davantage de recourir à des spéculations philosophiques pour restituer à leur titulaire légitime, — le peuple, — les prérogatives de l'autorité suprême : elle avait reconnu et consacré cet ordre naturel des choses deux cents ans plus tôt. C'est une des raisons sans doute aussi pour lesquelles, trouvant dans ce

pays un terrain particulièrement favorable à la culture de la libre pensée, le scepticisme religieux n'y a pris que faiblement racine : l'impulsion lui a manqué, que lui donnait ailleurs le jeu des aspirations et des passions politiques. Sinon dans la forme, du moins dans l'esprit, les Polonais de ce temps demeuraient chrétiens en immense majorité, mais attachés à la doctrine originale de cette discipline, y répudiant les influences païennes et y découvrant la justification de leur idéal constitutionnel : *rex servus reipublicæ.*

Écrivains et hommes d'État, les Polonais de ce temps sont en fait étrangers aux préoccupations dont s'inspirent leurs contemporains en Occident. Ils ont d'autres soucis. Tel d'entre eux découvre la source des malheurs de son pays dans l'antagonisme des trois éléments : autorité royale, hégémonie aristocratique et prétentions du *demos* nobiliaire, qui, s'y faisant équilibre, se paralysent mutuellement. Comme remède, il recommande l'attribution d'une prépondérance décidée à la petite noblesse et la réorganisation du gouvernement en une forme entièrement républicaine[1]. Tel autre, qui est le roi-philosophe Stanislas Leszczyński, aperçoit au contraire le vice essentiel des mêmes institutions dans un défaut d'équilibre, auquel il prétend remédier en

1. Karnicki, *De ordinanda Republica, seu de corrigendis defectibus reipublicæ*, 1709.

réduisant, d'une part, le pouvoir royal par le retrait de quelques-unes de ses prérogatives, telles que la collation des charges et des bénéfices, et en le renforçant, de l'autre, par la suppression de sa responsabilité[1]. En dépit de ses attaches françaises, il se maintient d'ailleurs strictement sur le terrain polonais, respectant et le principe de décentralisation, qu'il vise, au contraire, à développer dans le domaine politique et administratif, et même la tradition du vote unanime, qu'il exclut seulement dans la sphère des pouvoirs électoraux. Mais, à la veille de la Diète de quatre ans, ce dernier postulat sera déjà à peu près universellement abandonné. Un élève du roi-philosophe, Konarski, aura rendu populaire un ouvrage[2], dont les quatre volumes ne sont guère qu'un plaidoyer continu contre le *liberum veto*.

II

Au moment de cette publication, qui coïncide avec l'avènement au trône de Poniatowski, les idées qui y sont développées ont déjà commencé à prendre corps. Inspirées par le mouvement

1. *La voix libre du citoyen, ou Observations sur le gouvernement de Pologne*, 1733.
2. *Des mesures efficaces pour l'amendement de la République*, 1760-1763.

intellectuel dont elle participe, des réformes sont à l'ordre du jour et en voie d'exécution. Leur objet n'a, cependant, rien de commun avec ceux que visent, simultanément, les réformateurs ou révolutionnaires d'Occident. En sens tout à fait contraire même, il s'applique au renforcement ou au développement de certains éléments de la vie publique, autorité royale ou institutions militaires, qui là-bas constituent, aux yeux du plus grand nombre, le vice capital de l'ordre de choses établi et sont pour cette raison violemment battus en brèche.

Konarski et ses disciples semblent ignorer Voltaire et son école. L'économiste Staszic les passe sous silence. Le « jacobin » Kollątay, ainsi appelé d'un nom qu'il ne paraît pas avoir mérité, ne fait mention du plus grand nombre des écrivains français, purement politiques, que pour passer outre à toute cette littérature, à laquelle il oppose, avec une préférence décidée, l'œuvre de Quesnay et de Dupont, où il trouve beaucoup plus d'intérêt[1].

C'est que, dans le domaine des problèmes économiques, la Pologne cesse d'être une Atlandide, isolée dans l'océan européen. Ses phases de développement et ses expériences y sont les mêmes, comme les maux dont elle souffre et qui

1. *L'ordre physique et moral*, Cracovie, 1810, p. 16.

réclament d'identiques remèdes. Sa communauté d'esprit avec l'Occident y devient aussi beaucoup plus étroite, et, si, dans l'échange des idées, elle reçoit beaucoup, elle n'est pas sans y apporter quelque chose de son côté, qui n'est pas sans importance.

Un historien polonais a pu même dire que « toute la législation polonaise, ainsi que l'histoire des finances et du commerce de la République, depuis la fin du xve siècle, ont été une application continue, la plus largement conçue et la plus exclusive du système physiocratique[1] ! »

Il n'a eu en vue, évidemment, qu'un côté de la doctrine de Quesnay et de son école, celui qui intéressait le plus les Polonais de l'époque, bien qu'il n'y fût qu'accessoire : l'importance attribuée à l'agriculture, comme facteur principal de la production. C'était de l'eau pour le moulin des gentilshommes-laboureurs. Mais, au-dessus, le grand économiste français et ses disciples attachaient, eux, une importance essentielle à leur conception des lois naturelles, base intangible de toute organisation sociale. Si elle avait attiré leur attention, répudiée par Rousseau, cette théorie n'aurait pas moins offensé les Polonais. Elle était contraire à l'esprit entier de leurs mœurs politiques. Par un de ses traits, cependant, elle

1. Korzon, *loc. cit.*, II, p. 27.

s'en rapprochait, au point d'inspirer à un écrivain allemand le soupçon d'une influence au moins indirecte ayant concouru, du côté polonais, à sa constitution [1]. Cette contribution peut bien avoir même été beaucoup plus grande qu'il n'a supposé.

Une des conséquences pratiques, et non la moins importante, de l'enseignement popularisé par Quesnay, s'est trouvée et devait se trouver dans l'impulsion donnée à l'affranchissement de tous les genres de production, par la rupture des liens de l'ordre féodal qui la paralysaient. Dans ce sens, Turgot a marqué un pas décisif par ses ordonnances de mars 1776, proclamant, partiellement, la liberté du travail. Or, en fait, la première expression publique, en France et dans l'Europe entière, d'un tel programme, se laisse découvrir dans un opuscule publié à Nancy en 1733 et portant la signature du père de Marie Leszczyńska. On y lit :

« Qui fait nos fortunes et nos moyens d'existence, si ce ne sont les plébéiens, nos nourriciers, labourant sans cesse la terre à notre profit? Qu'est autre le vulgaire peuple *in statu*, si ce n'est le fondement sur lequel est bâtie la République et qui en porte le poids? »

Et l'auteur conclut hardiment à la libération de tous les paysans et au partage entre eux des

1. Hüppe, *Die Verfassung der Republik Polen*, p. 30 .

terres par eux cultivées. Une traduction française de cet écrit a paru en 1749 déjà, et, de 1753 à 1764, elle a eu deux autres éditions. Il n'est guère probable qu'elle ait échappé à la curiosité des physiocrates français, dont elle a devancé de près de dix ans les premières publications. Les premiers essais de Quesnay, recueillis par l'Encyclopédie, n'ont vu le jour qu'en 1756. Sept ans plus tard, Grimm parlait de l'œuvre du roi-philosophe comme « universellement connue depuis plus de douze ans[1] ». L'auteur de *La voix libre du citoyen* ne pouvait d'ailleurs être ignoré du public lettré d'aucun pays, et, depuis 1719, établi à Weissembourg, à l'entrée de l'Alsace, il se trouvait en rapports suivis avec le monde de l'intelligence française. Depuis 1736, il entretenait, dans le voisinage de Paris, un foyer très actif de culture intellectuelle et de mouvement réformateur. Hommes de science et hommes de plume français fréquentaient à la cour de Lunéville en grand nombre. En outre, au cours des années 1750-1751, un intérêt très vif avait été éveillé par une polémique entre le roi-philosophe et l'auteur du *Discours sur les sciences et les arts* couronné par l'académie de Dijon, qui, de son côté, a dû s'intéresser à l'activité littéraire et politique de son auguste contradicteur.

1. Grimm et Diderot, *Correspondance littéraire*, Paris, 1813-1814, III, p. 512.

Le pessimisme de parti pris dont s'inspirent les historiens polonais de la nouvelle école n'a que du dédain pour ce précurseur de la doctrine physiocratique et pour ses élèves polonais, les Poplawski, Strojnowski, Staszic, Kollątay, Czacki, Podlecki, Switkowski, taxés d' « incorrigibles [1] ». Leurs œuvres opposent à cette appréciation un démenti éclatant. L'abbé Strojnowski [2] réclame « la garantie complète de la propriété et de la liberté » pour les cultivateurs de la terre. Rédigeant un *Projet de constitution* pour son pays, Kollątay réserve bien aux propriétaires fonciers seuls le pouvoir législatif et exécutif, mais il se prononce pour l'extension la plus large de la classe privilégiée, ainsi que des bienfaits de la liberté, qu'il veut étendre à son profit [3]. Et il paye d'exemple, en affranchissant en 1788 ses paysans, auxquels il abandonne en toute propriété les terres par eux cultivées. En quoi il ne fait d'ailleurs que suivre les traces d'un grand nombre de membres de l'aristocratie polonaise [4].

La Pologne du XVIII[e] siècle était assurément fort déchue de la place qu'elle avait occupée dans le monde intellectuel et politique de l'Europe entre le XIV[e] et le XV[e]; elle retenait, cependant,

1. Korzon, *loc. cit.*
2. *La Science du droit naturel politique*, etc., Wilno, 1891, II, p. 157, 197.
3. Cracovie, 1790, p. 12.
4. K. Waliszewski, *La Pologne et l'Europe*, p. 371.

quelque chose des hauteurs auxquelles sa pensée s'était élevée à cette époque, et, si invraisemblable qu'un rôle d'initiative exercé par elle dans une des phases du mouvement réformateur et révolutionnaire des temps modernes puisse être rendu par la situation humiliée où elle est tombée présentement, l'évidence s'en impose. Le fameux vœu, auquel, devant la double menace de l'invasion suédoise et de la rébellion cosaque, le roi Jean-Casimir s'est porté en 1651, prenant l'engagement solennel de ne rien épargner pour briser les liens du servage, est une manifestation sans autre exemple dans l'histoire européenne de l'époque. Plus d'un demi-siècle plus tard, en plaidant seulement la cause du peuple miséreux des corvéables contre les charges trop lourdes qui les écrasaient et en proposant de les alléger par une modeste réforme fiscale, Vauban[1] s'attirait la défaveur du souverain. Théorie et pratique, le régime politique et social de la Pologne demeurait, même aux heures de déclin, trop pénétré de l'idéal de liberté et d'humanité dont son passé plus glorieux s'était inspiré, pour que l'influence ne s'en traduisît pas tout au moins par de généreuses impulsions.

1. *La Dîme royale*, 1707.

III

Trop exclusive au bénéfice d'un intérêt de classe, trop inclinée aussi à des compromis avec l'absolutisme d'État, garant le plus sûr d'un ordre politique et social conçu lui-même comme absolu, la doctrine physiocratique ne pouvait, en sa forme française, demeurer longtemps en faveur dans un monde en mal de révolution. Rousseau devait y prendre le dessus sur Quesnay. Entre le mercantilisme et le physiocratisme, la lutte n'est qu'un prologue, et, dans le drame qui va suivre, le socialisme est destiné à intervenir en arbitre. La Pologne ne sera que de loin associée à ces péripéties. Ses physiocrates applaudiront aux réformes de Turgot et blâmeront la réaction qui interrompra et détruira son œuvre[1]. En 1775, un an avant la chute du ministre, publiés à Varsovie en traduction polonaise par François Bars, un Polonais d'éducation française, les *Discours sur les quatre États* feront sensation. Deux années plus tard, aux *jeudis* du roi Stanislas-Auguste, le secrétaire d'une *Commission de réforme législative* constituée depuis 1776, Jean Wybicki, lira des *Lettres patriotiques*, où les

1. Poplawski, *Recueil d'études politiques*, Varsovie, 1774, p. 79, 108, 110, 312, 313; Staszic, *Réflexions sur la vie de Jean Zamoyski*, p. 65.

aspirations du *tiers* français trouveront un écho sympathique et dont le retentissement sera considérable. A partir de 1782, un périodique, *Le Mémorial historique*, et un autre, *Le Journal du commerce* à partir de 1786, en propageront l'esprit. Dans les écoles fondées par une *Commission d'éducation*, autre produit de l'activité réformatrice de l'époque, la jeunesse noble s'entendra enseigner que « les bourgeois sont une classe honorable, qu'ils ont parfois gouverné les peuples, comme à Athènes et à Rome ».

Bien qu'il dût demeurer fidèle jusqu'à la fin aux principes physiocratiques, Kollątay lui-même ne répugnait pas de façon absolue à l'augmentation de la part attribuée à l'élément bourgeois dans le gouvernement du pays. Il mesurait cependant cette concession assez parcimonieusement, et, de façon bizarre, la rattachait à la possession de la terre. Mais, tout en adoptant cette dernière idée, d'autres écrivains de son bord allaient beaucoup plus loin, se prononçant pour l'égalité complète[1]. Ceux-là subissaient l'influence de Rousseau, non sans se ressentir de la confusion d'idées qui, si sensible dans l'œuvre pleine de contradictions de ce penseur déconcertant, a

1. Abbé Iezierski (Kudasiński), *Réflexions sur la classe non noble en Pologne*, 1790; Staszic, *Avertissements pour la Pologne*, 1790; Laurent Rzewuski, *Pensées sur la forme républicaine du gouvernement*, Varsovie, 1790.

si grandement contribué à déchaîner le conflit chaotique de tendances où l'idéal révolutionnaire devait sombrer en Occident. En Pologne, donnant les plus belles promesses sur le terrain social, le mouvement réformateur en a été entravé et l'œuvre de la Diète de quatre ans en partie compromise.

Faisant effort pour mettre d'accord avec lui-même l'auteur de l'*Étude sur l'origine de l'inégalité* et du *Contrat social*, Staszic voulait que les hommes fussent égaux quant à leurs droits, mais non quant à la manière de s'en servir[1]. Les législateurs polonais de 1788-1792 n'ont pas mieux réussi à se dégager du cercle vicieux ainsi créé dans l'esprit de ses disciples par le maître genevois, qui, de son côté, n'a pas laissé de subir, dans une certaine mesure, l'influence du contact pris avec le milieu polonais.

IV

On a pu dire que, répudiation de l'étatisme, exaltation de l'individu, gouvernement de tout le monde par tout le monde, pouvoir arbitraire des assemblées populaires, la théorie politique du *Contrat social* et la pratique du régime polonais

1. *Avertissements*, p. 8 et 9.

se laissent confondre. Dans leur esprit d'humilité actuel, les Polonais n'ont pu, cependant, admettre que le grand homme eût puisé ses inspirations à cette source. Ils ont donc admis une rencontre sur ce point d'idée et de fait purement fortuite et supposé qu'en en obtenant accidentellement la révélation, après coup et aussi tard qu'en 1769, par l'intermédiaire d'un patriote polonais réfugié en France, Wielhorski, Rousseau en avait éprouvé une grande surprise. C'est là une admission aussi gratuite que dépourvue de vraisemblance.

Les chefs tout au moins du mouvement philosophique et politique d'Occident, au XVIIIe siècle, n'étaient pas sans renseignements assez précis sur les choses de la Pologne. Leurs œuvres en témoignent[1]. Dans les milieux politiques et intellectuels, les institutions polonaises étaient un objet de discussion courant, et, à telle séance du Grand Conseil de Venise, le doge en tirait argument[2]. Mais, depuis 1750, le philosophe genevois avait, on l'a vu, des raisons particulières pour se trouver, en cette matière, parmi les mieux avertis, et ce n'est pas à l'aventure qu'en écrivant le *Contrat social* quatre ans plus tard, il a choisi deux pays : l'Angleterre et la Pologne, comme

1. Montesquieu, *Esprit des lois*, l. III, ch. XI; Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Indes*, X, p. 36 et suiv.

2. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, Venise, 1859, VIII, p. 103.

base de ses déductions. Aussi bien, en parlant des rapports établis entre les organes constitutifs du gouvernement dans ce dernier pays et de l'impuissance à laquelle les condamnait leur indépendance mutuelle, il a montré une connaissance approfondie de leur mécanisme et de leur fonctionnement, dont les défauts ne lui échappaient pas. Que si, néanmoins, il s'est inspiré de ce modèle, c'est que la logique, pas plus que l'esprit de suite, ne faisait pas partie de son génie. Le *Contrat social* est approximativement de 1754, et, en 1756, dans une de ses *Lettres de la Montagne*[1], l'auteur devait s'aviser que le régime proposé par lui à l'imitation du monde entier n'était bon que pour un gouvernement « où il n'y a plus rien à faire ».

Il s'en faut d'ailleurs qu'entre le théoricien du *Contrat social* et les adeptes les plus fervents même du régime dont le *liberum veto* faisait partie l'accord fût parfait. On peut douter qu'il existât, dans l'esprit de Rousseau lui-même, entre la doctrine qu'il professait et les principes qui s'en laissaient dégager, et, pour autant que, selon la définition d'un critique français, ceux-ci conduisaient à « l'organisation la plus précise et la plus exacte de la tyrannie[2] », comme au despotisme sans limite des masses, le sentiment de l'im-

1. VIIe.
2. Faguet, *Études littéraires*, Paris, 1890, p. 388.

mense majorité des Polonais éclairés ne pouvait qu'y répugner.

D'autre part, au moment où Jean-Jacques en entreprenait l'apologie, les traits qu'il trouvait le plus à louer dans les institutions polonaises étaient précisément ceux que cette même majorité s'accordait à condamner, en en poursuivant l'élimination. Sur le terrain politique, réforme ou révolution, le mouvement d'idées en Occident, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, va au rebours des tendances et des aspirations qui prévalent en Pologne. Il répond à des phases d'évolution que ce pays a déjà franchies, et Rousseau y fait acte d'anachronisme quand il prend la défense du *liberum veto*, comme fondé sur le « droit naturel des sociétés ». De même Mably, quand il aperçoit un des vices de la constitution polonaise dans les prérogatives, excessives à son gré, attribuées par elle au pouvoir souverain[1].

La Pologne a, depuis trois siècles, parcouru et expérimenté à fond tout le cycle des conceptions que l'esprit de liberté peut inspirer en leur donnant une séduction irrésistible, jusqu'au jour de l'expérience, et elle en est revenue. En 1746 déjà, un projet de réforme politique, présenté au cabinet de Versailles par le parti le plus puissant à ce moment dans le pays, a adopté une constitu-

1. *Du gouvernement et des lois de Pologne*, *Œuvres complètes*, VIII, p 35, 41.

tion se rapprochant du modèle anglais, « les citoyens de la République s'étant en majorité convaincus que les circonstances et la menace des voisins réclament la suppression du gouvernement électif[1] ». Et, à ce moment même, le dessein ainsi formé ne constituait pas une nouveauté. Il se rattachait à une tradition, qui, près de cent ans plus tôt, avait inspiré les démarches de la reine Marie-Louise de Gonzague et de son entourage en faveur de la candidature au trône polonais du duc d'Enghien et dont plus tard Sobieski semble avoir à son tour recueilli le dépôt.

Ce n'est pourtant pas que les Polonais aient, à un tournant quelconque de leur histoire, répudié l'idéal qu'ils s'étaient donné la tâche d'y réaliser. Théoriquement ils y demeurent attachés, à l'heure même où ils paraissent s'en détourner le plus complètement. Ils continuent à le chérir jusque dans ses défauts les plus évidents. Mais, par son fait, ils se voient engagés dans une crise où leur existence est menacée. Ils doivent reconnaître qu'en le maintenant intégralement, ils n'ont aucune chance de salut. Et, donc, par pure considération d'opportunité, ils se résignent à en sacrifier une partie. Staszic continue à s'indigner avec Rousseau contre « la règle maudite à laquelle est assujetti l'ordre politique en Europe ». Avec

1. K. Waliszewski, *Les Potocki et les Czartoryski*, I, p. 39.

tels même des futurs défenseurs de l'anarchie, contre l'œuvre de la Diète de quatre ans, un Séverin Rzewuski ou un Félix Potocki, il admet que « l'hérédité du trône est un premier pas sur le chemin qui conduit à la perte de la liberté ». Mais « *primum vivere*, et, puisque la puissance des États et le respect qui leur est assuré sont aujourd'hui en proportion des moyens qu'ils possèdent pour nuire aux autres. on doit convenir que, pour le moment, le despotisme éclairé est le meilleur des gouvernements[1] ». *Video meliora, proboque*.... Dans l'Europe de la seconde moitié du XVIIIe siècle, entre la Prusse de Frédéric et la Russie de Catherine, le *paradoxe polonais* devient une gageure impossible à soutenir. Il veut cependant encore que, dans le combat qui s'engage autour de lui, les théories extrêmes des révolutionnaires de France soient, en Pologne, adoptées par les conservateurs à outrance, défenseurs du *statu quo* anarchique, qui ont soin d'ailleurs d'esquiver le côté social des principes dont ils se réclament, ou de les taxer d'utopie, tandis que, pour leurs adversaires, au contraire, penseur génial dans le domaine de la sociologie, Rousseau est politiquement un utopiste[2].

L'opportunisme appartient, sous d'autres noms, à l'histoire de tous les temps et de tous les pays.

1. *Avertissements*, p. 280; *Réflexions*, p. 38.
2. Kalinka, *La Diète de quatre ans*, II, p. 401.

A aucun moment, cependant, dans le passé d'aucun autre peuple, il n'a joué peut-être un rôle aussi déterminant qu'en cette crise des années 1764-1792, où, entre l'esprit de réforme, représenté par la partie la plus saine et la plus éclairée de la nation, et l'esprit de conservation, soutenu par les influences du dehors, le sort de la Pologne a été joué et décidé.

V

Sur le terrain politique, le seul point où la Pologne en mal de réforme et l'Occident en mal de révolution se rencontrent sans se heurter est le cosmopolitisme. Avec, cependant encore, une certaine divergence d'idées et de sentiments, qui peut-être tient à un degré différent de sincérité. En France, le seul *citoyen de l'univers* qui ait pris cette qualité sans réserves mentales, selon les apparences, Anacharsis Clootz, était un Allemand, et il est resté isolé. En Allemagne, il y en a eu davantage à cette époque, mais c'étaient des poètes. Dans la pratique, sur le terrain international, la Convention ne s'est portée à aucun abandon des intérêts spécifiquement français, et, dans leur conception étroite et intransigeante, elle a marché sur les traces de la monarchie. Au nom de la philosophie elle-même, si fortement

engagé qu'il fût dans le courant humanitaire, d'Alembert en personne a répudié l'idée d'un tel sacrifice[1], et les « déclarations de paix » adressées aux peuples européens par la France révolutionnée ont eu pour épilogue... la carrière de Napoléon.

En Allemagne, le cosmopolitisme de Lessing, de Schiller ou de Wieland, avait aussi pour contrepartie l'esprit militariste des Gleim et des Scharnhorst, qui devait bientôt l'emporter. En Pologne, l'idéal humanitaire a dès le XVIe siècle, sinon plus tôt, conquis la masse consciente et pensante, et elle lui est restée fidèle. Nulle trace, ici, de xénophobie, à l'égard même des voisins avec lesquels on se trouve en conflit, dont on a à se plaindre. Nulle préoccupation aussi d'imposer à quiconque sa langue, ses mœurs ou sa foi, aucun souci de prosélytisme, aucun esprit d'exclusivité. Peut-être est-ce, comme on l'a supposé, que, si indifférent au rayonnement extérieur de cette partie de sa personnalité, ce peuple ne lui est lui-même pas très fortement attaché. Son patriotisme spécifique évoluait plutôt dans le cadre des institutions politiques, qui étaient l'expression la plus originale de son génie. A la Diète de quatre ans, les plus ardents défenseurs de l'intégrité du sol national, les adversaires les plus décidés de

1. *Œuvres*, XVIII, p. 220, 223.

l'abandon de Gdańsk à la Prusse, un Hulewicz ou un Suchorzewski, sont les mêmes qui peu après se déclareront disposés à devenir Prussiens, Russes ou Autrichiens, s'ils n'ont pas d'autre moyen d'échapper à « l'esclavage du trône électif[1] ». Les mœurs de ce peuple sont d'ailleurs elles-mêmes éclectiques : il s'habille tour à tour à la hongroise, à la turque, à la suédoise ou à la française, et, pour devenir ivrogne, il attend que le Saxon Auguste ait bu.

Au XVIIIe siècle, dans les conditions d'existence qui lui sont faites au sein d'une Europe qui lui ressemble si peu, ces traits d'esprit et de caractère constituent pour lui une cause certaine de faiblesse, et sa capacité de résistance aux influences ou aux assauts du dehors en a été à coup sûr diminuée. Mais les Polonais d'aujourd'hui ne sont plus tout à fait ceux d'hier, et sait-on ce que sera l'Europe de demain?

VI

Comme la catastrophe finale en Pologne, le cataclysme révolutionnaire, qui a ébranlé presque tous les États européens au même moment, y a été pareillement précédé par des tentatives de réforme, destinées à le conjurer. L'insuccès de

1. Kalinka, *La Diète de quatre ans*, II, p. 212, 466.

ces mesures préventives a été le même de part et d'autre, bien que le caractère en différât essentiellement. En Occident, elles ont d'abord affecté un sens plutôt théorique que pratique. Prenant pour point de départ la philosophie, elles étaient mises en application par des idéologues. Frédéric II est lui-même un théoricien. Il a foi en la toute-puissance des formules et admet la possibilité absolue de les employer au façonnement d'un organisme collectif. Joseph II l'emporte encore sur lui à cet égard, et, en France, Turgot est un adepte de la *tabula rasa*. Avec quelques coups de plume, qui prendront forme d'édit, il prétend déterminer l'avenir de son pays.

Un autre trait commun à toutes ces entreprises réformatrices apparaît dans leur dessein centralisateur, leur conception d'une œuvre à réaliser par l'État et à son bénéfice. L'initiative privée n'y a aucune place. Turgot n'imagine pas que ses théories économiques soient elles-mêmes susceptibles d'une application qui en dépendrait. En Italie, physiocrates et industrialistes de l'école de Beccaria ne conçoivent pas le passage de la théorie à la pratique en dehors de leur propre participation au gouvernement. Les uns et les autres se poussent aussi au pouvoir, et, y arrivant, ils croient donner corps à leurs idées en les mettant en articles et en paragraphes.

Or, il se trouve que le levier gouvernemental

ainsi reconnu comme indispensable est partout d'une extrême faiblesse. Joseph II n'a de décision que sur le papier. *Er wollte das Grosse, aber er prallte zurück*, a dit de lui le baron de Trenck. Au premier indice de mécontentement donné par le public, Louis XVI abandonne Necker après Turgot.

Il en va tout autrement en Pologne. Le procès de rénovation s'y accomplit par voie d'un cheminement laborieux et douloureux sur un chemin semé d'obstacles et bordé de précipices. Les objectifs visés y sont essentiellement pratiques, en dehors de tout doctrinarisme ou idéalisme théorique et ils comportent un recours constant aux compromis de tout genre. Chefs du parti réformateur, les deux frères Czartoryski, oncles du roi, se donnent l'air de faire le jeu de la politique russe. Sans doute, comme beaucoup de Polonais d'alors et d'hier encore, ils inclinent à apercevoir dans une union avec la Russie la seule solution satisfaisante du problème posé par l'histoire entre les deux rameaux de la famille slave. Leur origine lituano-russe les y porte particulièrement. Mais surtout, en dehors, sinon de l'appui, du moins de la tolérance qu'ils cherchent à obtenir, de ce côté, pour leur programme, ils ne voient pas de jour à le mettre en œuvre. Portant la peine d'un début fâcheux dans le rôle que l'on connaît, devant son élévation au trône, sans

autre titre apparent, au caprice d'une femme, doublé d'un calcul politique hostile à son pays, suspect pour cette raison, même dans ses meilleures intentions, et méconnu jusque dans ses actes les plus méritants, le neveu est, lui aussi, condamné aux compromissions et aux palinodies par les nécessités d'une tâche à laquelle une conscience moins lourde de souvenirs troublants, un esprit plus élevé et un caractère plus ferme n'eussent pas suffi. Avant d'y succomber, louvoyant à travers les écueils, il aura cependant rendu de réels services.

« Le coup d'État », ainsi appelé, auquel il se prête en 1764, marque un pas décisif dans le sens des idées que les œuvres de Leszczyński et de Konarski ont propagées. Il maintient cependant le *liberum veto*, pour éviter un conflit trop violent avec l'opposition et surtout pour en esquiver un avec l'envoyé de Catherine, Kaiserling, ange gardien de l'anarchie.

L'organisation d'un *Conseil permanent* en 1775 affecte l'apparence d'une concession faite aux ambitions du plus anarchique parmi les éléments qui se disputent le pouvoir. L'oligarchie *de jure* qu'il constitue, selon l'expression d'un historien[1], est cependant un gouvernement, le seul, selon les probabilités, que les circonstances

1. Szujski, *Histoire de Pologne*, IV, p. 531.

permissent de mettre sur pied, et, si mauvais qu'il soit, préférable au néant.

Cet aspect du phénomène historique en Pologne est des plus instructifs, des plus encourageants aussi pour l'avenir. Possédé par l'idéologie dans tout le reste de l'Europe, l'esprit réformateur se fait paradoxalement pratique chez un des peuples les plus idéalistes qui fût jamais. Tel est l'effet d'une impérieuse nécessité. On voudrait demeurer sur les hauteurs où on s'est laissé porter par un rêve audacieux et continuer à y défier le destin. Mais la gageure devient trop périlleuse. En 1764, l'ennemi, Autrichiens, Prussiens et Russes, frappait déjà aux portes; en 1775 il est dans la place. L'heure de la lutte pour l'existence a sonné. Et l'on se résigne à descendre, bien bas souvent.

Préface d'une vaste entreprise de réorganisation scolaire, l'établissement à la même époque d'une *Commission d'éducation* a pour point de départ et pour moyen de réalisation le pillage des biens appartenant à l'Ordre des Jésuites. Les plus mauvais sujets de la République sont ainsi engagés à favoriser une œuvre où ils mettent la main dans un but de lucre et dont les fruits seront, cependant, des plus bienfaisants.

Tout ce qui se fait de bien à ce moment se fait ainsi, par voie d'accommodements toujours pénibles et souvent honteux avec les impedimenta du dedans et du dehors, les intérêts de caste ou

de personne, les préjugés, les passions et les vices du plus grand nombre, ajoutant leur opposition à celle de l'ennemi extérieur. Et, ainsi conditionnée, s'accomplissant à la dérobée en quelque sorte, en manière d'équivoque et de trompe-l'œil, la besogne se ressent des procédés qui y sont employés. Elle est incomplète et imparfaite. Ni le tempérament de la nation, vicié par l'abus de la liberté, ni le jeu de ses institutions, faussé par les interventions extérieures, ne permettent de donner à l'œuvre plus d'amplitude et de perfection. Telle quelle, elle a pourtant son prix, et, autre trait distinctif, elle est essentiellement un produit de l'initiative privée.

Il y a à cela plusieurs raisons. L'une d'elles se trouve dans l'absence totale de ce principe absolutiste qui gouverne, en Occident, toutes les entreprises de ce genre. L'absolu dans le domaine des idées n'est qu'une des formes du despotisme. Il n'y a pas ici de roi à qui un autre Turgot dise : « En vous tenant à la justice, vous pouvez, Sire, vous considérer comme un législateur absolu et compter sur votre bon peuple pour exécuter vos ordres[1]. »

En France, d'autre part, à cette époque, le monde politique et le monde intellectuel constituaient deux provinces distinctes et séparées par une frontière presque infranchissable. Selon une

1. Turgot, *Œuvres*, VII, p. 389.

observation déjà faite, « on y arrivait à la politique par l'Église, la magistrature, mais jamais par les lettres[1] ». En Pologne comme en Angleterre, hommes d'État et hommes de plume étaient confondus. L'auteur de *La voix libre du citoyen* fut roi, et il a eu Konarski pour élève. Staszic a écrit ses *Réflexions* dans la maison du chancelier Zamoyski. Plus anciennement, la politique de conquête, poursuivie en Moscovie du XVIe au XVIIe siècle, entreprises militaires comprises, a été, pour une bonne part, le fait d'initiatives individuelles.

Au cours des années 1761-1770, un grand seigneur lituanien d'origine allemande, le comte de Tiesenhausen, devenu en Pologne Tyzenhaus, conçoit et met en voie de réalisation un vaste plan, dont l'objet n'est ni plus ni moins que la transformation économique, l'industrialisation de son pays tout entier. Insuffisamment appuyé, il échoue et compromet la plus grande partie de sa fortune dans l'entreprise; mais, multipliées de 1775 à 1788 en Volhynie et en Podolie sur une échelle plus modeste, des tentatives analogues, auxquelles s'emploient divers membres de l'aristocratie polonaise, les Czartoryski, Jablonowski, Jezierski, Potocki, Sapieha, ont plus de succès[2].

Dans l'ensemble aussi, les résultats obtenus au

1. Villemain, *Cours de littérature française au XVIIIe siècle*, I, p. 113.
2. Korzon, *loc. cit.*, II, p. 232-258.

cours de cette période d'activité réformatrice, où, dans la conscience éveillée de la catastrophe menaçante et déjà accomplie à moitié, le peuple polonais a fait sur lui-même un effort désespéré d'amendement, auraient dû lui valoir meilleure fortune et n'ont pas mérité le dédain dont ils sont devenus, depuis, l'objet.

VII

« Du fond de l'obscurantisme intellectuel, de la corruption morale, de la ruine économique, de la décomposition intérieure et d'un état de vraie barbarie, ou pire encore (*sic*), tout en demeurant fidèle aux conditions fondamentales de son développement historique, cette nation se relève, lentement et par degrés, mais en un progrès grandissant. Elle améliore le sort des paysans, par les soins de l'initiative privée d'abord, puis par voie législative; elle confère à la bourgeoisie de nouvelles prérogatives et de nouveaux privilèges; elle augmente la production agricole, relève l'industrie, développe le commerce, arrive à une balance commerciale favorable. Villages et villes augmentent en population et en richesse; l'instruction publique se propage avec une rapidité inouïe; la littérature et les arts sont florissants; le vide dans le trésor est comblé par des revenus nouveaux; une

armée est formée, incomparablement supérieure à l'ancienne par le nombre autant que par l'équipement; l'organisme administratif fonctionne avec une aisance et une précision beaucoup plus grandes; des bases sont en préparation pour la constitution d'un gouvernement plus efficace, d'un État plus fort, fondé sur les principes modernes. »

Cette page est d'un critique commentant l'œuvre, consciencieuse et remarquable à certains égards, mais chargée de couleurs beaucoup trop sombres, où un des maîtres de l'école de Cracovie a étudié, dans son détail, cette période tragique du passé national[1].

La Pologne a eu à y lutter non seulement avec les défauts de son régime, fruits empoisonnés de son goût excessif pour la liberté, mais encore avec l'action concertée de trois grandes puissances n'épargnant rien pour contrarier son effort. Elle a succombé. L'œuvre réformatrice des années 1764-1787, l'œuvre constitutionnelle des années 1788-1791 au sein de la Diète de quatre ans et les partages de 1772, 1793 et 1795, ne sont que les épisodes d'un même drame, qui a eu la mort pour dénouement. Mais, avant de descendre au tombeau, par cet effort suprême, où il a fait valoir le meilleur de son être, le peuple qui en a été capable s'est donné un gage de résurrection.

1. Balzer, Compte rendu du IV[e] vol. de Korzon, *Revue historique trimestrielle*, Léopol, 1887, IV.

CHAPITRE VII

LA CATASTROPHE

I

La Pologne en travail de réforme et la France en travail de révolution ne se sont pas unies, selon le vœu d'un historien, qui a été poète à ses heures[1]. On peut douter que cette alliance fût matériellement réalisable ; elle n'était certainement pas dans les possibilités morales. Communiqué aux réformateurs polonais, l'esprit des révolutionnaires français aurait peut-être suffi à donner un autre cours aux événements ; mais cela même était exclu par le tempérament du peuple auquel Kościuszko a appartenu, et, en parlant de la « Jacobinière » de Varsovie, Catherine ne s'y trompait pas.

D'autres, moins avisés, ont pu se laisser impres-

1. Voir ci-dessus, p. 26.

sionner par des similitudes de paroles et de gestes. Le 20 octobre 1788, réunie à Varsovie et destinée à faire office de *Constituante*, la Diète mettait en discussion la levée d'une armée permanente de 100 000 hommes. Lecture étant donnée du premier article du projet de loi, il fut impossible de passer aux autres. Un transport frénétique d'enthousiasme, des cris ininterrompus : *Zgoda! Zgoda!* (d'accord) y faisaient obstacle. Un député essayant de présenter des objections, des huées couvraient sa voix, mêlées à la clameur continue des *Zgoda!* s'élevant de tous les bancs. Le public des galeries y unissait son approbation. Dans les loges, les dames applaudissaient, agitant des mouchoirs et des châles [1]. A quelques détails matériels près, ne dirait-on pas d'une évocation de la nuit du 4 août 1789 à Versailles? « L'assemblée a pris l'habitude d'agir toujours, à l'exemple du peuple qu'elle représente, par des mouvements brusques, passionnés, impulsifs.... » C'est à la Constituante française que s'applique cette observation d'un contemporain [2].

En novembre 1789, « une procession noire », groupe d'hommes graves, vêtus à la française et portant l'épée au côté, défile dans les rues de

1. Kalinka, *La Diète de quatre ans*, I, p. 156-7.
2. *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, édit. de Beaumont, Paris, 1851, II, p. 414.

Varsovie, allant du palais royal à la résidence du maréchal de la Diète. C'est, à la suite du *tiers* français, l'entrée en scène du *tiers* polonais. Convoqués par le maire de Varsovie, Jean Dekert, 269 délégués, représentant 141 villes[1], réclament par voie de pétition l'égalité des droits politiques.

Par l'ampleur qu'elle prend, cette tentative semble démentir les données le plus généralement accréditées sur la déchéance de la vie municipale dans la Pologne de ce temps. On s'y trouvait loin, assurément, des splendeurs qui y avaient paru au XVe siècle. Cracovie et Léopol, comme centres commerciaux, Kruszwica ou Olkusz, comme villes industrielles, ne gardaient presque rien de leur ancienne activité; mais d'autres foyers de vie et de prospérité économique commençaient à se constituer; et, à cet égard encore, la Pologne du XVIIIe siècle est devenue une inconnue, même pour un grand nombre de Polonais.

Les 269 pétitionnaires tenaient aussi en partie un langage accordé au ton de leurs émules occidentaux :

« Le moment est venu où la connaissance de la justice et de la vérité nous enhardit à parler en toute franchise... et à faire appel aux droits

1. A. Sokolowski, *La nouvelle Réforme*, Cracovie, 1889, 5 mai et suiv.

qui nous appartiennent comme à des citoyens libres... des hommes qui ont conscience de l'emploi qu'ils doivent faire des pouvoirs qu'ils revendiquent... et que le droit de la nature et les lois les plus anciennes... ont assuré à leur État.... »

La pétition était rédigée par « le Robespierre polonais », comme on l'appelait encore, Kollątay, abbé à moitié défroqué et ancien vice-chancelier, dévoyé dans la politique de faction, dont les propos inspiraient à l'archevêque-primat de Pologne cette observation faite à haute voix qu' « il s'attendait à entendre bientôt proposer les lanternes françaises comme objet d'émulation[1] ». La « Jacobinière » de Varsovie faisait partie des inventions par lesquelles Catherine cherchait à donner le change à l'opinion sur le sens réel de la politique qu'elle poursuivait dans la capitale polonaise. On en peut dire autant de la participation que l'impératrice attribuait aux Polonais dans le mouvement révolutionnaire, aux Pays-Bas[2]. Des clubs, cependant, existaient à Varsovie, organisés sur le modèle parisien. L'un d'eux a joué un rôle important dans l'élaboration de la réforme constitutionnelle du 3 mai 1791. La veille de la mise en discussion,

1. *Correspondance du roi Stanislas-Auguste*, Poznań, 1872, p. 205.
2. Catherine II à Grimm, 9 mai 1792, *Recueil de la Soc. d'Hist. russe*.

le projet en fut lu devant un public nombreux, attiré de la rue à l'intérieur du palais Radziwill, siège du club, et cette procédure populacière était bien dans le style de la Révolution française.

Mais la ressemblance s'arrête là. Les belles Polonaises agitant des mouchoirs de fine batiste garnis de dentelles et des châles de cachemire n'avaient rien de commun avec les *dames de la Halle* et les *tricoteuses*, qui se livraient à Paris à des démonstrations analogues, et de même, esprit et caractère, les réformateurs polonais et les révolutionnaires français étaient, dans le fond, aux antipodes les uns des autres.

II

Méhée de la Touche, homme de beaucoup de métiers, diplomate au service de la Révolution et plus tard espion au service de Napoléon[1], a représenté, de 1790 à 1791, le gouvernement révolutionnaire français à Varsovie, et la mauvaise opinion qu'il a prise, à ce moment, des Polonais, semble bien lui avoir été inspirée par le peu de sympathie qu'il leur découvrait pour les hommes et les choses de son pays, tels que les uns et les autres se présentaient alors. « Je ne

1. *Souvenirs* publiés par M. de Barante, *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1890.

sais, écrivait-il, qui a pu répandre en France la conviction que les Polonais sont nos amis et partisans de notre Révolution. Il est peu de pays, au contraire, où la sottise et l'orgueil se soient exaspérés contre nous avec une égale violence. Quelques députés se sont prononcés pour nous, mais le plus grand nombre appartient actuellement au parti des mécontents et leur opinion a toujours été mal accueillie par la généralité[1]. » La constitution polonaise du 3 mai lui fera, en quelques-uns de ses articles, l'effet d'une parodie des décrets révolutionnaires de l'Assemblée nationale, et lui paraîtra, dans l'ensemble, destinée à réaliser le vœu d'Innocent XI : « *Ah! quando haveremo un re in Polonia assoluto!*[2] »

Le *tiers* polonais prenait de quelque manière le ton et les façons du *tiers* français; même en élevant, à son exemple, des prétentions égalitaires, il avait soin cependant de marquer les distances et les différences d'attitude. « L'écho nous parvient, lit-on dans la pétition susmentionnée, des troubles qui agitent d'autres pays; mais, devant Dieu qui pénètre le secret des âmes et devant le monde entier, nous protestons notre fidélité et notre respect inaltérés envers S. M. le roi, notre auguste maître, ainsi que les Illustrissimes États

1. *Histoire de la prétendue Révolution de Pologne*, Paris, 1792, p. 50.
2. *Ibid.*, p. 94.

de la République, et notre volonté de ne rien entreprendre, qui puisse porter la moindre atteinte à la tranquillité intérieure.... L'esclave brise violemment ses fers là où tous les droits de l'homme et du citoyen sont étouffés par ceux qui disposent de lui. Mais, en Pologne, le roi, le Sénat, l'Ordre équestre entier et un chacun sont convaincus que la liberté est inhérente à l'homme, que les lois sont sacrées, que les inférieurs doivent être relevés, les faibles fortifiés, et que sur ce fondement seul peut être dressé l'édifice d'un gouvernement libre et éternellement durable. »

Autant de mots, autant de traits de démarcation entre la Pologne et le monde européen, dans cette phase de leur évolution.

En formulant et en faisant valoir ses revendications, les représentants du *tiers* polonais avaient bien la France révolutionnée en vue, et, cavalièrement expulsée par un prince Sapieha de la loge qu'elle occupait au théâtre, Mme Dekert osait engager le brutal personnage à « ne pas oublier ce qui se passait à Paris[1] ». Mais, dans l'ensemble, on n'était pas incliné ici à un conflit violent, dont la raison n'existait pas, et les représentants de l'*Ordre équestre* répondaient à la manifestation de « la procession noire », en se rendant en corps,

1. Kalinka, *La Diète de quatre ans*, I, p. 507.

eux aussi, à l'Hôtel de Ville, avec le maréchal de la Diète, Malachowski, en tête, pour inscrire leurs noms aristocratiques sur les registres de la classe bourgeoise, après quoi ils se portaient à faire droit à ses prétentions au moyen d'un compromis, dont le sens, d'inspiration très polonaise, allait directement à l'encontre des principes révolutionnaires français.

Sur ce terrain, une réplique polonaise de la nuit du 4 août n'était pas possible. Si inclinés à professer des idées libérales que fussent beaucoup de ses membres, la noblesse de ce pays demeurait, à tous les degrés, passionnément attachée à ses privilèges. Mais, de tout temps, elle avait montré beaucoup de facilité à les partager. Ses tendances étaient égalitaires, mais nullement nivélatrices. Paradoxalement toujours, elles visaient à une coéquation de droits par en haut, plutôt que par en bas, et c'est dans cet esprit aussi que se trouva conçue la solution adoptée pour le problème du *tiers*.

L'idée en fut partiellement empruntée à la France, mais à la France de l'ancien régime, et avec une variante, transformant le modèle selon l'idéal polonais. Sous l'aiguillon des embarras financiers, la monarchie française vendait des titres de noblesse avec les charges à la possession desquelles ils étaient attachés. En dehors de toute préoccupation fiscale, la Constitution polonaise

du 3 mai décida simplement que l'exercice de certains emplois accessibles à la bourgeoisie impliquerait pour les titulaires l'acquisition de tous les droits propres à l'Ordre équestre.

Le *tiers* obtenait en outre l'admission à la Diète avec voix consultative. Il n'insista pas pour avoir davantage. La question ne se trouvait pas posée pour lui comme pour le *tiers* français, entre *tout* ou *rien*. Il était déjà quelque chose, et il devait compter avec le caractère du mouvement réformateur, qui, en dépit des influences émanant du *demos* nobiliaire, restait ici aristocratique à beaucoup d'égards, et par là même peu porté aux mesures radicales et communément incliné au respect des traditions.

De part et d'autre d'ailleurs, la répugnance était égale à donner au débat plus de vivacité, et l'absence d'esprit combatif générale. La noblesse non possessionnée s'accommodait elle-même, sans grande résistance, d'un article de la Constitution, qui l'excluait de toute participation à la vie politique. Les idées et les impulsions de violence n'étaient pas, comme en France, éveillées et excitées par une opposition violente elle-même et peu scrupuleuse dans le choix de ses moyens de combat. La lutte ne s'exaspérait pas, et il y avait à cela plusieurs raisons.

III

Ce n'était pas d'abord, à proprement parler, une lutte de classes. Entre la noblesse comprenant toutes les conditions sociales au-dessus du servage et la bourgeoisie partiellement à elle agrégée, la vie politique se concentrait ici dans un milieu où une certaine communauté d'idées et de traditions était renforcée par une solidarité d'intérêts encore plus étroite. Le petit hobereau, possesseur de quelques arpents de terre, se disait, en une locution devenue proverbiale, « l'égal du *voiévode* ». Pour autant qu'il n'avait pas bu un coup de trop en compagnie de ce haut personnage, à l'issue de quelque séance orageuse de Diétine, il savait bien que, dans le fond, ce n'était pas vrai. Il avait, dans sa jeunesse, *servi*, — c'était l'expression employée, — à *la cour*, — c'était le terme en usage, — du même magnat. Il avait obéi à ses ordres, et, s'il s'était permis d'y contrevenir, il avait été fouetté *sur un tapis*, seule concession à laquelle son rang lui donnât droit. Mais il cachetait sa correspondance avec les mêmes armes, ou d'autres d'illustration équivalente; pour peu que la fortune le favorisât, il avait chance d'obtenir, lui aussi, place au Sénat, ne fût-ce que sur un strapontin, et, en toute hypothèse, il possédait, pareillement et au même titre, quelques

dizaines tout au moins d'âmes serves, livrées de même par Dieu ou par les lois de la République à sa discrétion. Et tout cela faisait que, vêtu l'un d'une *delia* somptueuse, doublée de zibeline, et l'autre d'une *opończa* en étoffe grossière, ils ne pouvaient devenir des adversaires irréconciliables. La noblesse non possessionnée elle-même se reconnaissait en commun, avec ses « frères » plus favorisés, certaines prérogatives, auxquelles elle tenait immensément, telles que le port du sabre, le droit de bousculer sur la grand'route les charrettes des paysans et de prendre le haut de la table au cabaret. On était du même bord et on n'avait entre soi que des querelles de famille, propres à être vidées par les voies pacifiques.

Le tempérament national y contribuait, dépourvu à un degré égal non pas seulement de l'inclination à la violence, mais de l'esprit de détermination. On voit, à la Diète et au dehors, des partis, des factions, des groupements, en hostilité déclarée les uns contre les autres. Le nombre en est même très grand. Dans aucun on n'aperçoit cette âpreté et cette résolution qui, en provoquant une résistance non moins décidée, rendent inévitable un choc et excluent la conciliation. Les adversaires du *tiers* commencent par réclamer des mesures de « répression sévère » contre « le complot rebelle », qui porte un « ramassis de boutiquiers et de cabaretiers » à

élever « des prétentions aussi inouies » ; mais ils se bornent ensuite à refuser aux impétrants la voix délibérative, et l'entente aboutit de suite sur cette transaction.

Le vote des autres articles de la Constitution ne rencontre pas plus de difficulté. Même celui qui porte atteinte à ce que les partisans de la monarchie élective appellent « la prunelle de leur liberté ».

Les circonstances ont voulu que, sur le moment, l'opposition du dehors fît également défaut. L'Autriche et la Russie étaient occupées ailleurs : celle-ci du côté de la Turquie, celle-là du côté de la France. Seule en mesure d'intervenir, la Prusse s'y portait d'une façon digne de son passé et de l'avenir, que, pour son malheur, le monde a depuis connu. Manœuvrant pour obtenir Gdańsk et Toruń et comptant les recevoir à ce prix, elle offrait son appui à l'œuvre de la réforme contre les autres puissances voisines, et le roi Frédéric-Guillaume II lui-même se faisait l'interprète de cette proposition magnanime, en un message, dont, il est vrai, les Polonais ne devaient se prévaloir qu'en encourant le reproche d'en abuser impudemment. Les termes en étaient formels, mais *verbindliche* seulement et non *bindende*, ainsi qu'un historien allemand s'est chargé de l'expliquer[1].

1. Herrmann, *Geschichte des russischen Staats*, Hambourg, 1846, VI, p. 364 et suiv.

Et donc, sur le point de périr, la malheureuse Pologne a été engagée à concevoir une suprême et trompeuse impression de sécurité, dernier rayon de soleil couchant, avant la nuit proche. Elle s'est crue sauvée, en passe de commencer une destinée nouvelle, avec son régime intérieur rénové et sa situation extérieure mise à l'abri. La déception allait être prompte. Avant qu'une année s'écoulât, le voisin de l'ouest ne bougeant pas, le voisin de l'est retrouvait sa liberté d'action et la mettait aussitôt à profit pour devancer l'heure où l'œuvre de salut porterait ses fruits. Contre la réforme, il se fera une arme de la réforme elle-même, ralliant les rares opposants qu'elle a rencontrés dans le pays, ou en suscitant d'autres. Encore n'arrivera-t-il pas à en réunir un grand nombre. Frondeurs impénitents ou figurants à la solde, Catherine n'en comptera que quinze à seize de quelque importance dans les rangs de *la Targowica*, confédération organisée sous la protection des baïonnettes russes pour la défense de « la prunelle de la liberté », les autres « ne valant pas la peine d'être nommés[1] ». A la Diète même, sur 500 sénateurs et députés, ils n'étaient que 90, d'après les rapports de l'envoyé russe à Varsovie, Boulkhakov, et « peu sûrs »,

1. Instruction du 19 avril 1792 au baron Bühler, accrédité auprès de la Confédération par le gouvernement russe, *Recueil de la Soc. d'Hist. russe*, XLVII, 270. Cf. *ibid.*, p. 316.

pour la plupart, au jugement de l'impératrice[1].

On est tenté d'ailleurs de supposer que cette faiblesse de l'élément réactionnaire a facilité la ruine de l'entreprise réformatrice et la catastrophe qui a suivi. Plus fort, comme la poussée contre-révolutionnaire en France, chouannerie et émigration, il eût peut-être déterminé en faveur du programme réformateur un sursaut de volontés plus ardentes et plus vaillantes. La destruction de l'œuvre de salut a été aussi facile que son édification. Ainsi le voulait le génie de ce peuple, mal fait et mal armé de toute façon pour la lutte.

IV

En fait, dès que, même venant du dehors, l'opposition à la réforme eut pris le caractère de décision et de violence qui manquait à celle du dedans, le contre-coup s'est produit, mettant en jeu des inspirations et des forces nouvelles. Le mouvement réformateur procédait d'en haut, avec en tête le roi et les représentants les plus marquants de l'aristocratie. Maintenant, le roi accédant à *la Targowica*, l'aristocratie reniant le drapeau par elle levé ou le laissant tomber, *les hommes de la rue* le ramassent et reprennent

1. *Recueil de la Soc. d'Hist. russe*, XLVII, p. 316.

la lutte à leur façon. Le mouvement change d'allure et de direction. Il suivait jusque-là, au grand jour, les voies légales. Sous la menace des baïonnettes russes, il est réduit maintenant à l'expédient des conspirations et des attentats préparés dans l'ombre. Il cesse aussi d'être indépendant. Il se confond avec un autre courant, où l'emploi des moyens violents et un certain dédain des scrupules s'imposent. Les défenseurs de la réforme constitutionnelle passent sous le commandement des chefs d'insurrection, et, ensemble, ils se rapprochent inévitablement des modèles occidentaux, jacobinisme et terrorisme. La guillotine ne fonctionnera pas à Varsovie, mais on y fera un jour, des lanternes, le même usage qu'à Paris.

Pendant fort peu de temps. Le contact restera restreint, toujours ; l'imitation timide et éphémère. Les violences et les fureurs s'arrêteront à mi-chemin et se laisseront aisément apaiser. Derrière Kościuszko, Kołłątay s'agitera, s'essayant à ce rôle de Robespierre que l'opinion lui attribue[1]. Il revient de loin pour le remplir. En 1792 encore, commentant les événements dont la France devenait le théâtre, il déplorait « la fin ignominieuse du siècle », et, apercevant dans le triomphe des armes françaises « la ruine en Europe de la monarchie, de la noblesse et du

1. Kraszewski, *La Pologne pendant les trois partages*, Poznań, 1873-5, III, p. 436.

clergé », il s'en jugeait personnellement atteint[1]. Depuis, il s'est aperçu qu' « entre les amis de la liberté et les soutiens du despotisme, l'Europe ne comprenait plus que deux partis », et il a jugé tout de même à propos de faire appel à la Révolution d'Occident, pour soutenir l'insurrection se préparant en Pologne à la fin de 1793. Mais, pour porter cet appel à Paris, il n'a trouvé que Kościuszko, l'homme de Pologne le moins apte à devenir un terroriste et dont il s'est fait cependant un ami. Dans la suite, les deux patriotes auront du mal à s'entendre, mais resteront néanmoins étroitement unis, ce qui suffit à prouver que le plus révolutionnaire des deux ne l'était pas beaucoup.

L'insurrection éclatant au printemps de 1794 et Kościuszko en prenant le commandement, des émeutes se produisent à Varsovie. La foule réclame la mort d'un des complices de *la Targowica*, l'évêque Skarszewski, qui est en effet traduit en justice et condamné à la peine capitale. Kościuszko s'attendrit et signe un ordre de grâce. Fureur de Kollątay, qui veut tout de même tenir son emploi de terroriste. Il proteste, adresse au dictateur une lettre de reproche et de blâme insultant. Kościuszko répond en déposant ses pouvoirs, et la querelle finit par une accolade

1. Kalinka, *La Diète de quatre ans*, II, p. 391.
2. Niemcewicz, *Mémoires*, Paris, 1846, p. 210-212.

affectueuse. L'évêque garde la vie sauve, Kościuszko retient le commandement, et, quittant Varsovie, où il aura passé les dernières heures sous le toit du faux Robespierre, témoignage d'une réconciliation complète, il va livrer combat aux Russes à Maciéjowice (10 octobre 1794), où il se battra comme un lion, mais, vaincu, blessé et fait prisonnier, ne sauvera rien, et pas même l'honneur : car, à cette rencontre où leur existence se jouera, les Polonais n'auront pas porté le dixième des forces que, si faibles qu'ils fussent, ils étaient capables de réunir, et *pas même toutes leurs forces disponibles.*

L'armée de 100 000 hommes votée par la Diète n'a pas vu le jour. Sur le moment, sa mise sur pied dépassait probablement les ressources du pays, et plus tard les Russes ont mis obstacle à leur emploi pour cet objet. La Diète ne s'est d'ailleurs pas préoccupée des moyens d'exécution, insouciance qui a rendu plus aisée sa décision, ainsi qu'il arrive souvent dans les assemblées délibérantes. L'ancienne organisation militaire du pays fournissait cependant à l'insurrection une base de recrutement, qui, utilisée à fond, eût permis un effort considérable. Mais, à cette heure décisive, le peuple et le chef choisi par lui ont donné leur mesure : l'un capable de concevoir de grandes choses et même de leur donner un commencement d'exécution, mais manquant de souffle

pour les soutenir ; l'autre, âme noble et généreuse entre toutes, d'une pureté de cristal, mais de trempe faible, intrépide seulement sous la grêle des balles.

Pour concentrer contre les Russes de Fersen, dont, mal renseigné, il sous-estimait le nombre[1], toutes les troupes à sa disposition, le dictateur aurait dû, dans l'emploi de ses pouvoirs discrétionnaires, user d'une vigueur qui n'était pas dans ses moyens, et il a engagé la partie décisive avec 7 500 hommes !

Après la bataille, il en restait encore une quarantaine de mille et quelque 200 canons. Le nouveau commandant en chef, Henri Dombrowski, proposa de tout ramasser, armée, gouvernement, trésor, avec le roi lui-même, et de se frayer passage à travers la Prusse, pour donner la main aux Français. Présentant un plan détaillé de l'opération, il en indiquait les difficultés, mais se portait garant de la possibilité de les surmonter. Entière au premier moment, voire même enthousiaste de la part du gouvernement, plus réservée mais pourtant formelle de la part du conseil de guerre, l'approbation donnée à ce projet devait dans la suite devenir de plus en plus hésitante. Le roi ne se laisserait sans doute pas engager à

1. Niemcewicz, *Mémoires*, p. 219; Zaionczek, *Mémoires*, Poznań, 1862, p. 174, 184; Seume, *Einige Nachrichten über die Vorfälle in Polen*, 1794, Leipzig, 1796, p. 101-102.

quitter la capitale, les officiers manqueraient de l'énergie nécessaire. Et l'idée fut abandonnée[1]. Les risques en étaient cependant minimes, ce que la Pologne avait à perdre encore étant bien peu de chose. Mais Danton ne pouvait faire école dans ce pays. L'audace n'y a jamais paru que dans les manifestations de la pensée et du verbe, et l'étoffe nécessaire pour faire des conventionnels y manquait.

Le 30 décembre 1792, la Convention française avait entendu un orateur polonais, un des *opposants* à la Diète de quatre ans, Albert Turski, qui s'était donné à lui-même la mission de protester à Paris contre la constitution du 3 mai, de faire au nom de ses compatriotes acte d'adhésion aux principes révolutionnaires et de fraterniser avec les sans-culottes. Comme expression des tendances individualistes développées sous l'ancien régime, l'inclination à s'attribuer, sans titre ni qualification d'aucune espèce, des mandats de cette nature est restée jusqu'à nos jours commune à un grand nombre de Polonais. Sévèrement réprouvé par Kollątay[2], le discours de cet ambassadeur *motu proprio* était dans le ton de l'auditoire auquel il s'adressait. Cependant, avant de se mettre en route pour Paris, l'orateur avait

1. Ogiński, *Mémoires*, II, 72-75.
2. Kollątaj à Straser, 26 janv. 1793, *Correspondance*, Poznań, 1872.

déjà publié un acte de contrition à l'adresse de ceux dont il dénonçait maintenant l'œuvre constitutionnelle, comme attentatoire à la liberté[1]. Il avait, y disait-il, entretenu d'abord la conviction qu' « il était indifférent pour un Polonais de vivre sous une monarchie, qu'elle fût indigène ou étrangère, le joug en étant également insupportable à un homme libre » ; mais il s'était depuis persuadé qu' « aller contre le vœu de tout un peuple était folie ou crime ».

Confession à méditer par beaucoup d'hommes politiques de notre temps. Celui-là n'était qu'un opportuniste encore, et un représentant parfait de sa caste, cœur mou et esprit peu ferme, un peu écervelé et passablement brouillon, mais point méchant homme dans le fond, le prototype des futurs politiciens polonais de l'émigration, porteurs à travers l'Europe de mots d'ordre révolutionnaires, sans mandat également ni qualité pour cet objet, mais toujours disposés à changer de conviction et de langage, au gré des circonstances ou des impressions du moment. Semblables tous à ce grand seigneur de leur pays, qui, épris de libéralisme, s'est mis en route pour rejoindre les bandes de Garibaldi, mais, à la suite d'une rencontre avec un autre coureur d'aventures héroïques, s'est décidé à changer de direc-

1. *La conversion d'Albert Turski*, Varsovie, 1792.

tion et est allé recevoir une balle à Mentana, dans les rangs de l'armée pontificale.

En fait, un an et demi plus tard, en juillet 1794, dans une note adressée au représentant du gouvernement insurrectionnel à Paris, le Bars des *Discours sur les quatre États*[1], le Comité du salut public devait juger nécessaire de protester contre l'attitude insuffisamment révolutionnaire du dictateur polonais et de ses collaborateurs. La populace de Varsovie s'étant, dans les derniers jours de juin 1794 portée à quelques « exécutions » sommaires dans le style terroriste, Kościuszko avait ordonné des mesures de répression et s'était surtout répandu en protestations sur le mode lyrique : « Ce qui s'est passé a rempli mon cœur d'amertume.... Sont-ce là les actes d'un peuple qui a pris les armes... pour recouvrer un régime de liberté fondé sur l'ordre et le respect de la loi ? »

« Comment se fait-il, répliquait le Comité du salut public, que, se déclarant disposé à user de moyens vraiment révolutionnaires pour sauver la Pologne, le général Kościsuzko agisse en réalité de façon tout à fait contraire ? Il ménage le traître Stanislas-Auguste ! Il le reconnaît comme souverain ! Se peut-il qu'on le voie exercer des représailles sans pitié contre des hommes qui, met-

1. Voir ci-dessus, p. 148.

tant à mort de vrais coupables, ont pensé servir les intérêts de leur patrie! »

A en croire certains rapports qui réclament caution[1], un club constitué à Varsovie sous le vocable : « Liberté et Égalité », aurait projeté à ce moment de « mettre la main sur le roi et sa famille, leurs partisans de tout ordre et tous les possesseurs d'immeubles à Varsovie, ainsi que les riches en général et tous ceux qui ne se montreraient pas disposés à obéir aveuglément aux consignes qu'ils recevraient pour le salut du pays », et d'en user avec eux selon les principes et les procédés expérimentés à Paris. A supposer que de telles velléités aient germé dans l'atmosphère échauffée de la capitale polonaise, on ne voit parmi les figurants du drame insurrectionnel qu'un seul que l'on pourrait supposer avoir été capable de devenir l'homme d'un tel programme : Jasiński, envoyé à Vilna pour y provoquer un soulèvement, mais bientôt rappelé par Kościuszko et déclarant n'apercevoir en Pologne que « des traîtres ou des individus sans vigueur et sans caractère, avec lesquels il n'y a rien à faire[2] ».

Noblesse et bourgeoisie, de ces deux éléments qui, ici, constituaient virtuellement le peuple, le premier allait aussi loin qu'il pouvait, en se ran-

1. Linowski, *Lettre à un ami*, 1794, Cf. Prince A. Czartoryski, *Biographie de Niemcewicz*, Paris, 1868, p. 101.
2. Ogiński, *Mémoires*, II, 68.

geant derrière Kościuszko et son sarreau de paysan, porté comme un emblème, et en se faisant dénoncer par Boulkhakov comme « disposé à accorder la liberté à tous les serfs[1] ». Dans ce milieu, la maçonnerie elle-même professait des idées monarchiques et conservatrices[2], et les *journées* de juin 1794 y soulevaient une réprobation unanime[3]. Mais la plèbe elle-même ne s'est portée à ces excès que sous l'influence d'un transport au cerveau, suivi d'un prompt repentir. Comme l'aristocratie dans Kościuszko, « le dernier des anciens chevaliers et le premier citoyen de l'Europe orientale », selon l'expression de Michelet, la démocratie polonaise rencontrait sa plus haute personnification dans le cordonnier-patriote Kiliński, qui, au lendemain des émeutes, où il avait essayé de prévenir l'effusion du sang, recommandait le renvoi à l'armée des plus turbulents[4].

A Cracovie, convaincu d'intelligence avec les Russes, au moment où l'insurrection y éclatait, le maire de la ville entendait ses administrés, bourgeois de l'ancienne capitale de Jagellons qui

1. Boulkhakov à Razoumovski, 28 juillet 1792, *Recueil de la Soc. d'Hist. russe*, vol. XLII.
2. Abbé Zalenski, *Le Maçonnisme en Pologne*, Varsovie, 1889, p. 105.
3. Ogiński, *Mémoires*, I, p. 404.
4. Kiliński, *Mémoires*, Poznań, 1860, p. 266; Kraszewski, *La Pologne pendant les partages*, III, p. 551.

lui semblaient être devenus Parisiens, parler de guillotine. Il en était quitte, cependant, pour faire acte de présence, pioche en main, sur les remparts, fiévreusement mis en état de défense[1].

Pour sauver la Pologne, peut-être aurait-il fallu « un autre Scylla », comme le sage et doux Staszic passa lui-même pour l'avoir pensé[2], mais le pays n'était pas capable, selon les apparences, d'en produire un.

Après Maciejowice, le vœu de Henri Dombrowski a bien été réalisé de certaine façon. Au sentiment de quelques révolutionnaires de notre temps, les compagnons d'armes de Kościuszko se seraient même, par un détour, « mis dans les rangs de l'armée des sans-culottes, pour l'aider à la destruction de l'Europe féodale[3] ». Cette interprétation du courant d'émigration polonaise, qui a suivi en 1795 le troisième partage, se portant en Italie, y rencontrant les armées françaises et se prêtant à la formation des premières légions à leur côté, est discutable. Il est historiquement plus juste d'y voir un phénomène analogue à celui dont nous sommes témoins aujourd'hui. Protégés par les autorités françaises, autorisés à

1. Lichocki, *Mémoires*, Poznań, 1862, p. 10.
2. Limanowski, *Histoire du mouvement social*, Léopol, 1888, p. 376.
3. Lettre signée par Charles Marx, Fr. Engels, Paul Lafargue et F. Lesueur, voir Limanowski, *Le Patriotisme et le Socialisme*, Genève, 1881.

porter la cocarde nationale, admis même bientôt à l'égalité de droits avec les citoyens français, les émigrés polonais de 1795 conçoivent naturellement de vives sympathies, comme ceux d'aujourd'hui, pour la nation à laquelle ils doivent cet accueil. Constituée à Venise, une *Société de patriotes polonais* entre en correspondance suivie avec le Comité du salut public d'abord et ensuite avec le Directoire. Elle est admise à entretenir un représentant accrédité auprès de ce gouvernement et autorisée à en avoir un à Constantinople, avec lequel l'ambassade française a ordre de s'entendre pour les affaires polonaises. A un moment, il est même question de rétablir à Milan la Constituante de 1788-1792. Ce projet sera abandonné, mais les débris de l'armée polonaise se rallieront à l'ombre des drapeaux français. Pour « la destruction de l'Europe féodale »? Non certes. Comme les légionnaires polonais d'aujourd'hui au front d'Occident, ceux de 1795 n'auront d'autre volonté que de combattre pour la délivrance de leur patrie.

La France, à laquelle ils paraîtront unis si étroitement, ne sera pas aussi celle du Comité du salut public, ni même celle de Bonaparte. Ils concevront, à leur gré, une France idéale, à laquelle ils allieront une Pologne également idéalisée, fille de leur imagination, poétiquement parée des plus héroïques vertus et libre de tous

défauts. D'où, de part et d'autre, au contact de la réalité, d'inévitables désenchantements, qui, du côté de Polonais, au cours de l'existence d'outre-tombe à laquelle ils étaient condamnés pour un espace de temps si long, devaient aboutir à cette réaction de pessimisme où on les a vus plongés en dernier lieu.

Dans cette dernière phase, revenus eux-mêmes des orgueilleuses illusions où ils s'étaient complus, les poètes nationaux ont fait reproche aux ancêtres de n'avoir pas mieux mis à profit les bienfaits de la Providence, qui « leur avait donné tout ce qu'elle pouvait[1] ». Ce chef d'accusation, où une part d'inconsciente présomption se laisse encore aisément découvrir, semble mal justifié. Les Polonais sont assurément un peuple heureusement doué à beaucoup d'égards, et des conjonctures plus heureuses que celles qu'ils ont rencontrées dans leur histoire leur auraient, peut-on supposer, permis de tirer meilleur parti des brillantes qualités dont ils ont fait preuve, même depuis la catastrophe qui a mis fin à leur indépendance. Leur malheur a cependant voulu que, comme en 1794, ils se trouvassent souvent aux prises avec des situations pour répondre auxquelles ils auraient eu besoin de certains autres dons, qui leur ont été précisément refusés, et, en

1. Épigraphe mise par Szujski en tête de son *Histoire de Pologne*.

particulier, de cet instinct de combativité dont l'absence a constitué un des traits les plus saillants de leur physionomie historique. La devise d'Héraclite : *polemos mater panton*, leur a le plus absolument répugné.

Au terme de la crise actuelle, la rénovation européenne et mondiale qu'elle paraît annoncer aura, on peut l'espérer, pour effet, sinon de proscrire à jamais toutes les formes de la violence, du moins d'en restreindre l'emploi, créant ainsi pour les peuples dont l'esprit est pacifique et dont les moyens de résistance sont faibles des circonstances plus favorables. Reste à savoir si et dans quelle mesure l'effroyable épreuve qu'elle a dû subir depuis près de 150 ans laisse la vaincue de 1794 en situation de se prévaloir de ce changement. C'est ce que les pages qui suivent auront pour objet de déterminer.

CHAPITRE VIII

OUTRE-TOMBE

I

Au cours de son existence posthume, la Pologne a été au dehors, et plus particulièrement en France, l'objet d'impressions diverses, allant des sympathies les plus chaudes à un sentiment voisin de l'hostilité. De 1795 à 1813, confondant leurs drapeaux et leurs exploits avec ceux des armées françaises, les légions polonaises ont rendu populaires l'héroïsme des chevau-légers de Somo-Sierra et le nom de Poniatowski. Après 1831, les débris de l'armée polonaise ont reçu sur le sol français un accueil dont la tradition de généreuse hospitalité s'est perpétuée jusqu'à ce jour, au bénéfice d'un certain nombre d'établissements polonais, fondés à Paris. En une association d'idées et de sentiments qu'ils ont su estimer à son prix et à laquelle les événements actuels donnent une valeur nouvelle, les Polonais ont

partagé avec les Alsaciens-Lorrains les fonds affectés par le gouvernement français à l'entretien des réfugiés. En 1863, une partie du public français s'est passionnée pour les nouveaux insurgés de Pologne, et, en 1867, pendant son séjour à Paris, le Tsar oppresseur n'a pas seulement essuyé le coup de feu d'un écervelé polonais, mais encore l'apostrophe vengeresse d'un Français, destiné à une haute carrière politique.

En même temps, au Collège de France, la trinité Michelet-Quinet-Mickiewicz devenait l'expression vivante d'une affinité intellectuelle et morale à laquelle, quelques années avant sa mort, Renan a voulu s'associer, en assistant à la translation des cendres de l'illustre poète polonais du cimetière de Montmorency à la tombe que la piété de ses compatriotes lui destinait au Panthéon des gloires polonaises, à Cracovie.

Après 1871, le rôle joué par quelques Polonais dans la Commune a déterminé un revirement, qui s'est accentué, depuis, sous l'influence des liens nouveaux formés entre la France et la Russie, et la pauvre Pologne n'a plus, dans l'esprit du plus grand nombre, partagé avec une autre victime de l'abus de la force l'honneur d'être « celle à laquelle on pense toujours, sans en parler jamais ». Elle a été le plus généralement, sinon répudiée de parti pris, du moins oubliée.

A ces courants affectifs ont correspondu des

mouvements d'opinion, également diversifiés, portant sur le caractère de la malheureuse nation, ses qualités et ses défauts, et l'élevant aux nues ou la vouant aux gémonies. En 1863 déjà, dans une réunion mettant aux prises les partisans et les adversaires d'une intervention française en faveur des insurgés, un humoriste parisien déclarait qu'il fallait, certes, reconstituer une Pologne, « pour y fourrer tous les Polonais ».

On peut dire qu'à travers toutes ces vicissitudes la nation qui, avec Mickiewicz et Poniatowski, a compté, hélas ! aussi dans ses rangs des Berezowski et des Wróblewski, est restée une *inconnue*, ne méritant ni l'excès d'honneur qui lui était parfois accordé, ni l'indignité qui, à d'autres moments, en devenait la douloureuse contre-partie.

Elle a survécu à la catastrophe qui l'a rayée de la liste des États européens. Elle a conservé même outre-tombe certaines facultés de développement organique. En déconcertant ses ennemis, ce phénomène a passé pour miraculeux aux yeux d'un grand nombre de Polonais eux-mêmes. Il est pourtant, en histoire, d'observation courante, depuis les temps les plus reculés. L'agora s'était tue depuis longtemps et de la puissance militaire de Sparte il ne restait plus que le souvenir, quand la culture grecque a jeté à travers le monde son plus vif éclat.

Le démembrement a d'ailleurs, de certaine manière, facilité le maintien des énergies vitales, dans le corps qui en était victime, en divisant l'effort des copartageants et en opposant même souvent, les unes aux autres, leurs manœuvres contrariées. Aux traités de Vienne, les trois parties disjointes de la Pologne ont reçu la promesse formelle qu'elles seraient dotées d'institutions particulières en rapport avec leur passé. On sait comment cet engagement a été tenu. La Russie seule y a fait honneur au premier moment, par un essai de régime constitutionnel, d'ailleurs assez peu loyalement mis en pratique à Varsovie. Mais elle y a mis terme bientôt, et, en 1866, à l'heure où, sur le champ de bataille de Sadowa qui les mettait aux prises, les deux autres puissances copartageantes faisaient jouer à l'envi l'hymne polonais, la troisième se livrait à une entreprise de russification à outrance.

Ainsi l'organisme national obtenait des possibilités de récupération partielle, non, cependant, sans que cette diversité de traitement et cette alternance des coups aggravassent pour la patiente, par voie de réaction, les souffrances qu'elle endurait.

En outre, dans l'œuvre de vivisection elle-même dont elle était l'objet, les bourreaux se reprenaient à plus d'une fois. A propos des remaniements territoriaux projetés au cours de la

guerre actuelle par les puissances centrales, on a parlé de *quatrième* partage. On a été loin de compte. Ayant déjà passé trois fois sous le couteau, de 1773 à 1795, à trois reprises encore, en 1807, en 1809 et en 1815, la victime a été replacée sur la table d'opération. Plus récemment, en mutilant l'œuvre du Congrès de Vienne par la disjonction de la province de Chelm, l'ancien gouvernement russe a taillé à nouveau dans la chair vive. Réduits déjà à ne communiquer entre eux qu'au bénéfice d'un passeport, des membres d'une même famille ont vu se dresser entre eux une nouvelle frontière.

L'unité nationale a résisté, quelque facilité que ceux qui s'employaient à la détruire trouvassent, de leur côté, dans l'étroitesse du champ où ils pouvaient concentrer leur effort. Le fonds national conscient et résistant était, on l'a vu, réduit ici, au début, à la noblesse et à la bourgeoisie, cette dernière comprenant encore, en forte proportion, des éléments de consistance très relative, d'origine allemande ou juive. En dehors d'eux, la masse de la population constituait jusqu'à une époque récente un élément neutre, ou même hostile au regard du passé historique, qui, pour elle, ne représentait, sous le régime du servage, que des siècles de misère et d'abjection.

La question de l'affranchissement avait bien été posée, on l'a vu aussi, dès le commencement

du XVIIe siècle. A la fin du XVIIIe l'élite de la nation s'y était montrée acquise; Kościuszko en fut un partisan décidé. Mais, pour cette œuvre même, le dictateur n'était pas homme à user de ses pouvoirs discrétionnaires. L'acte de libération devait être réalisé par les copartageants et naturellement exploité au gré de leurs intérêts, au cours d'une lutte où, entre la séduction et la violence, ils allaient épuiser tous les moyens. L'Autriche y a mis d'abord à l'essai la manière douce.

II

L'ancienne noblesse polonaise ne connaissait pas de titres nobiliaires. Étant république malgré qu'elle eût un roi, la Pologne n'en créait pas et ne se prêtait qu'avec une extrême répugnance à en reconnaître quelques-uns, d'origine lituanienne ou étrangère. En se rendant à l'étranger, les Polonais de distinction prenaient habituellement le titre de comte, comme les porteurs allemands de particule étaient hier encore autorisés à devenir barons au delà de la frontière et pendant leur séjour au dehors. Mais l'usage de la particule même n'était pas admis en Pologne, la désinence en *ski* des noms n'en constituant que l'équivalent grammatical, sans aucun sens nobiliaire. Aujourd'hui encore, les Polonais n'en

usent qu'à l'étranger, et, même porteurs de titres, ils évitent, dans leur pays, d'en faire montre sur leur cartes de visite.

Il s'en faut cependant que l'ancienne noblesse polonaise se soit passée de distinctions honorifiques. Elle en a même étrangement abusé. « Un chien sans queue est comme un gentilhomme sans emploi. » Cette boutade que Mickiewicz a mise dans la bouche d'un des personnages de son *Messire Thadée* répond de façon pittoresque à un trait de mœurs. Emplois et charges honorifiques ont pris au sein de la République polonaise un développement extravagant. Bien que, dans les derniers temps surtout, la cour royale y fût réduite à un apparât assez mince, les charges qui en dépendaient sont restées jusqu'à la fin extrêmement nombreuses. Elles étaient en partie double, pour la Pologne et la Lituanie, et, en rapport avec le principe de décentralisation, elles comportaient encore des répliques provinciales, à l'infini. Il y avait des échansons de palatinat et des panetiers d'arrondissement. S'y ajoutait encore la masse des magistratures locales, civiles ou militaires, du *woiéwode*, commandant plutôt nominal qu'effectif de la force armée dans son palatinat, au modeste *woïski*, chef non moins honorifique de milice dans sa commune. Et encore la tribu des *starostes*, possesseurs viagers de certains biens domaniaux, le *panis bene me-*

rentium. Il y en avait pour tout le monde. En outre, jusqu'à ce qu'ils fussent personnellement pourvus, les fils aînés des titulaires de certaines charges étaient désignés par un vocable indiquant cette parenté: *woiéwodzic*, fils de *woiéwode*, *staroscic*, fils de *staroste*, etc.

La dissolution de l'État polonais faisant disparaître cet Olympe où la vanité du *demos* nobiliaire trouvait sa satisfaction, l'Autriche eut l'idée d'en offrir la compensation à une partie des intéressés. Elle annonça que les familles possédant ou ayant possédé dans leur sein des titulaires de charges donnant accès au Sénat, grands officiers de la couronne, woiéwodes, castellans ou évêques, seraient recevables à solliciter un titre de comte. C'était un moyen d'obtenir indirectement, de la part des impétrants, la reconnaissance de l'œuvre des partages et de se les rendre dociles. Et l'appât s'est trouvé irrésistible. Berlin ainsi que Saint-Pétersbourg suivant l'exemple donné par Vienne, bien qu'avec plus de réserve, des fournées de promotions comtales furent opérées. La haute aristocratie polonaise y a passé tout entière, et, à quelques exceptions près, tous les titres actuellement portés par elle sont de cette origine. Les puissances copartageantes y ont ajouté la manne des distinctions de cour, voire même de quelques hauts emplois, et, depuis Sadowa, s'engageant plus résolument

dans cette voie, l'Autriche a créé en Galicie toute une aristocratie nouvelle, en même temps qu'elle ouvrait largement à ses sujets polonais, en dehors même de cette province, l'accès de toutes les carrières. Des Polonais ont à plusieurs reprises dirigé la politique intérieure ou extérieure de la monarchie habsbourgeoise. Simultanément, en sus de l'autonomie, la Galicie recevait, dans l'ordre économique, le bienfait complémentaire de toute sorte de complaisances, au point d'en rendre le régime onéreux aux autres parties de l'empire.

Cependant, jusqu'à Sadowa, l'Autriche ne s'était pas interdit aussi l'emploi de la manière forte. Elle y avait même excellé.

III

On sait comment, depuis la répression de l'insurrection de 1863, *l'ordre a régné à Varsovie.* Comme les casemates de Schlüsselbourg, les bagnes de Sibérie ont été peuplés de la fleur de la noblesse polonaise, et à Wilno, issu d'une famille qui, sous Alexandre Ier, avait figuré à la tête du mouvement libéral, Mouraviov a bien mérité son surnom de *pendeur*. Un retentissement universel a été aussi donné aux moyens par lesquels le gouvernement prussien s'est occupé de réduire en Posnanie, selon l'expression humoristique du

prince de Bülow, *le pullulement des lapins polonais*. Cependant, tant qu'elle n'a pas eu besoin de compter avec les sujets de cette origine pour assurer l'équilibre de sa politique intérieure, l'Autriche s'est, en matière de férocité à leur endroit, mise hors de pair, et de loin.

En 1846, destiné à présider, quinze années plus tard, à un essai d'accommodement polono-russe, le marquis Wielopolski publiait la fameuse *Lettre d'un gentilhomme polonais au prince de Metternich*, dont le sens, sous le couvert d'euphémismes de convenance, était que, de deux maux choisissant le moindre, le signataire acceptait pour sa patrie la domination russe, si la Pologne pouvait à ce prix être soustraite à l'horreur du joug autrichien. Au cours de la crise révolutionnaire qui agitait l'Europe à ce moment, des menaces d'insurrection s'étant accusées en Galicie, pour les conjurer, le gouvernement autrichien s'était avisé d'organiser une jacquerie. Le triste héritage du passé lui donnait pour cette entreprise toutes les facilités, dans la partie orientale surtout de la province, peuplée de Ruthènes, et le succès en avait été complet. Des familles de gentilshommes polonais avaient été massacrées par douzaines, les autorités autrichiennes rétribuant à bureaux ouverts les égorgeurs.

Sans effusion de sang, l'expropriation a été, aux mains des deux autres copartageants, une

arme encore passablement cruelle. Le gouvernement russe l'a employée sous des formes diverses. En sus des confiscations, il a pratiqué les ordres de vente, individuels ou collectifs. Les propriétaires polonais visés étaient obligés de se défaire de leurs terres dans un délai assez court et ne pouvaient les céder qu'à des Russes. Les acquéreurs, dans ces conditions, étant maîtres du marché, l'opération se soldait pour la politique de russification par un double avantage : extirpation de l'élément polonais et sa ruine. Telle est l'origine d'une des plus grosses fortunes russes, aux mains d'une famille dont un des membres a joué un rôle considérable dans les derniers événements. Le rachat à vil prix par un simple paysan, après 1863, d'un immense lot de riches domaines, dépouille des expropriés, a servi à l'édifier.

Au même moment, la réforme agraire offrait d'autres ressources à cette politique. Dans les provinces polonaises, le lotissement des terres destinées aux paysans affranchis a, dans une large mesure, affecté, au regard de la noblesse polonaise, le caractère d'un stratagème de guerre. Des colons allemands établis à bail étaient assimilés en masse aux paysans polonais et rendus propriétaires des terres par eux occupées, où ils allaient, soixante ans plus tard, servir de fourriers aux armées d'invasion. Les anciens propriétaires

recevaient une indemnité dérisoire, calculée à moins du quart de la valeur des terres qui leur étaient enlevées et payée en obligations 3 p. 100, dont le cours devait s'établir aux environs de 60. De la part même de leurs domaines qui leur était laissée, ils ne pouvaient disposer à leur guise, ne la retenant que grevée, au profit des paysans, de tout un système de servitudes, obstacle absolu à l'aménagement convenable des cultures et source de continuels conflits, que des agents spéciaux du gouvernement s'employaient à provoquer et à envenimer. Le régime fut ultérieurement complété par une organisation communale, livrant nominalement l'administration locale aux paysans seuls, à l'exclusion des anciens seigneurs convertis en *outlaws* sur leur propre sol. Elle la mettait en fait à la discrétion d'autres agents du gouvernement, chargés de veiller à ce que rien ne subsistât des rapports patriarcaux anciennement établis dans cette sphère. Défense était faite à la noblesse rurale d'entretenir dans les villages non seulement des écoles, mais même des dispensaires ou des crèches.

Après l'insurrection de 1863, rien ne fut laissé de l'ancienne organisation scolaire polonaise. « L'École principale » de Varsovie, qui faisait office d'établissement d'enseignement supérieur, céda la place à une université russe, pourvue d'un personnel enseignant que, à quelques

exceptions près, sa capacité à s'employer pour des fins de russification suffisait à recommander. Également russifiés, les gymnases recevaient des professeurs sans autre qualification, sans la moindre préparation pédagogique pour la plupart, parfois sans aucune instruction. Ils étaient exceptionnellement doublés dans quelques chaires par des suppléants polonais, qui devaient se contenter de la moitié de leur traitement. Dans les villages, faute de personnel, même ainsi qualifié, et de fonds, les écoles polonaises, entretenues pour la plupart aux frais des anciens seigneurs, étaient simplement supprimées, sans remplacement, la politique russificatrice se contentant d'avoir brisé un lien de plus entre la noblesse au patriotisme irréductible et les paysans.

L'Église en maintenait un autre. Aussi, le clergé fut-il sévèrement expurgé et tenu de court. Un curé ne put rendre visite à son collègue de la paroisse voisine sans une autorisation spéciale et un sauf-conduit. Dans les provinces à population ruthène, l'*union* des églises grecque et latine créait un terrain de rapprochement particulier et triple entre les ressortissants de deux rites, de deux branches de la famille slave et de deux classes sociales. Elle fut l'objet des plus violents assauts. Au pied de tel autel *uniate*, des soldats russes obligèrent des paysannes à recevoir la communion orthodoxe, en leur ouvrant

la bouche avec la pointe de leurs baïonnettes!

Nulle part, sauf en Galicie, les résultats obtenus n'ont été en proportion de la puissance, de l'ingéniosité et de la barbarie des moyens mis en œuvre. L'entreprise de colonisation allemande en Posnanie n'a pas, question de justice et d'humanité mise à part, payé ses frais. Le gouvernement prussien y a dépensé un demi-milliard et n'en a pas eu, à beaucoup près, pour son argent. Les terres enlevées aux Polonais par voie d'expropriation devaient, pour trouver des amateurs, être cédées aux colons allemands à un taux sensiblement inférieur à l'indemnité allouée aux expropriés, et, ne se laissant tenter qu'à cette condition, les acquéreurs n'avaient rien de plus pressé que de rétrocéder leurs acquisitions au prix de revient, — communément à des Polonais. L'entreprise n'est pas sortie de ce cercle vicieux, tout en infligeant à l'élément polonais des pertes assez sensibles encore et de plus dures souffrances. L'Autriche a mieux réussi.

IV

En y mettant le prix, après qu'elle eut renoncé aux procédés de force, elle a, dans ce nouveau cours, réalisé la conquête morale d'une partie au moins de ses Polonais. La Galicie a échappé, en

apparence, à la germanisation. Aux éléments de culture polonaise, objet d'une persécution impitoyable dans les autres parties de la patrie commune, elle a pu offrir un abri et recréer pour eux un foyer, dont le rayonnement s'est propagé à travers le pays entier. Des influences germaniques y ont bien pénétré, ainsi qu'on a vu, et ont même, à certains égards, prévalu; mais la langue de Skarga et de Mickiewicz a du moins pu être librement parlée et enseignée au pied des Carpathes, à l'heure où les petits Posnaniens étaient fouettés jusqu'au sang pour une prière récitée dans l'idiome maternel et où, à l'intérieur des édifices publics, les Varsoviens lisaient des inscriptions portant défense de parler en polonais. En même temps, après avoir jusque-là encouru les plus odieux traitements, la noblesse galicienne n'y échappait pas seulement, mais recouvrait de quelque manière, dans cette province, la situation politique et sociale qu'elle avait possédée au sein de l'ancienne Pologne.

Sur cette base, une sorte de pacte tacite fut conclu, sans qu'il soit possible d'y faire exactement le départ des mobiles, intérêts nationaux ou intérêts particuliers, qui ont porté la classe privilégiée à le consentir. Pour une raison ou pour une autre, elle y a souscrit, et, à ce compte, elle a, de son côté, payé largement le prix des avantages obtenus. Sous son influence dominatrice,

les Polonais de Galicie ont, depuis près de cinquante ans, servi *per fas et nefas* la politique autrichienne, au détriment même, parfois, des intérêts de nationalité ou de race les plus vitaux. Ils ont, sous la main des cornacs autrichiens, accepté la fonction d'éléphants apprivoisés, pour la captation et le dressage de leurs congénères. Ils ont fait le jeu du gouvernement austro-hongrois contre les autres Slaves de la monarchie. Ils ont applaudi à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, et, au cours même de cette guerre, leur fidélité à toute épreuve ne s'est pas démentie. L'admission de circonstances atténuantes leur est due pour cette erreur. Ses conséquences n'en auront pas moins été des plus préjudiciables au peuple polonais.

Aux simulacres même d'organisation politique, dressés récemment par les puissances centrales à Varsovie, comédie bouffonne mêlée à un drame poignant, l'aristocratie galicienne a fourni, sinon les directives, qui sont venues de Berlin et de Vienne, du moins les modèles d'attitude et le personnel de figuration. C'est même un fait digne de remarque que, pour cette mise en scène, avec laquelle ils n'ont pu, même au dehors, donner le change qu'aux moins avertis des badauds, les impériaux n'aient pas réussi à mettre la main, en dehors de la sphère galicienne, sur un seul figurant, non pas même de réelle autorité, mais

seulement d'apparence décorative. Si, en effet, un prince Janus Radziwill ou un comte Etienne Przezdziecki, jeunes hommes sans la moindre éducation politique, sans autre réputation que celle d'aimables danseurs, comme sans aucune clientèle, se sont laissés engager à paraître dans un rôle où leur inexpérience absolue devra leur servir d'excuse, c'est que l'un, cadet de famille sans fortune, est marié à une riche Galicienne, Mlle Wodzicka, et l'autre est le frère d'une comtesse Szapary, veuve d'un grand seigneur hongrois et dame de cour à Vienne. En outre, — et ce détail suffirait à attester l'embarras qui a déterminé le choix fait dans la personne de ces deux étourdis, — représentants supposés de la *Pologne* rendue à l'indépendance sous l'égide de l'Autriche et de l'Allemagne, ils appartiennent l'un et l'autre par leur naissance à la *Lithuanie*, que ces mêmes puissances ont prétendu simultanément ériger en État indépendant, au détriment de son union cinq fois séculaire avec sa voisine.

Obtenant une part au gouvernement de la monarchie austro-hongroise, l'hégémonie politique dans sa province et la liberté d'y cultiver les intérêts nationaux comme elle les comprenait, l'aristocratie galicienne a, pour ces avantages assurément substantiels, aliéné son indépendance et sa dignité. Celle des autres parties de la Pologne a dû à des circonstances différentes la

chance d'échapper à la tentation d'un tel marché. Même en acceptant quelques menues faveurs et en se prêtant à quelques complaisances, les unes souvent imposées, les autres constituant la rançon de pires abdications, individuelles ou même collectives, elle ne s'est pas, à quelques égarés près ou quelques déclassés, vendue pour un plat de lentilles.

Si étrangère que cette étude soit à toute acception de personnalités, quelques noms doivent y être évoqués encore, qui sont susceptibles de prêter à des malentendus. Ils appartiennent, d'ailleurs, à l'histoire.

A la Chambre des seigneurs prussienne, un prince Drucki-Lubecki a fait récemment profession de loyalisme allemand. Celui-là vient de Lithuanie également, et il a échoué où on le voit, — à bon port, selon ses convenances personnelles, — après de longues et peu glorieuses aventures. Par ses traditions de famille, il se trouvait attaché à la sphère d'attraction russe. Avant de devenir ministre des Finances dans le gouvernement du royaume polonais issu des stipulations du Congrès de Vienne, son grand-père avait figuré dans les conseils d'Alexandre Ier. Après avoir dissipé dans sa première jeunesse sa part d'un opulent héritage, le petit-fils a vécu d'expédients et cherché fortune sans succès, même au delà de l'Océan, jusqu'après la cinquantaine,

époque à laquelle il a trouvé à échanger son titre princier, *immatriculé en Bavière*, contre la dot que lui offrait, *à cette condition*, la fille d'un industriel allemand multi-millionnaire. Très exceptionnel, l'exemple de ce Lithuanien, se séparant de la Pologne pour devenir Bavarois, ne saurait passer pour représentatif à aucun degré, et il n'est pas sûr d'ailleurs que, malgré tout, cette fin de carrière soit définitive.

Un autre Polonais a, quelques années avant la guerre, représenté l'Allemagne à Paris en qualité d'ambassadeur. Porteur d'un titre princier de création récente, ainsi que d'un nom défiguré par voie de germanisation, marié lui aussi à une Allemande, il semblait donner la mesure des progrès obtenus par l'influence germanique dans le milieu de moyenne noblesse posnanienne à laquelle il appartenait. Aux derniers moments de son séjour à Paris, il est arrivé pourtant qu'il se départît des obligations et des convenances que sa situation lui imposait pour donner libre expression aux sentiments de réprobation qu'éveillait en lui la politique pratiquée en Posnanie par le gouvernement qu'il servait. Rappelé avec quelque brusquerie et mis à la retraite, il a vécu depuis en pleine disgrâce, et le bruit de son arrestation a même été répandu.

Son cas a eu, en Pologne russe, un précédent plus illustre, dans la personne de cet ami intime

et collaborateur préféré d'Alexandre Ier, — le prince Adam Czartoryski, — qui, après avoir été ministre des Affaires étrangères au service du tsar, est devenu chef d'un gouvernement insurrectionnel à Varsovie et est mort en exil à Paris, ne conservant que quelques débris d'une immense fortune, que la confiscation avait atteinte.

En Posnanie, M. Radolinski, devenu prince de Radolin, a suivi les traces de cet autre compatriote, qui a porté quelque temps le surnom d'« amiral polonais », à raison du zèle dont, membre du Reichstag, il avait fait preuve en faveur du programme maritime poursuivi par le gouvernement allemand. Feu Kościelski croyait servir ainsi une cause à laquelle un souverain, passé maître en matière de façons captieuses, témoignait lui-même à ce moment le plus vif intérêt. Dans la belle résidence de campagne où il lui arrivait d'être l'hôte du gentilhomme polonais, Guillaume II laissait un portrait au bas duquel, dans le style d'équivoque grandiloquence qui lui est propre, il avait inscrit des promesses flatteuses, *verbindliche*, mais non *bindende*.

Au cours d'une enquête à laquelle il a procédé, il y a quelque dix ans, dans cette partie de la Pologne, l'auteur a vu le document. Mais la belle résidence n'attendait plus l'impérial visiteur. Son propriétaire n'y séjournait lui-même qu'en camp

volant et comme à la dérobée, évitant même d'occuper avec sa femme leurs appartements habituels. Le parc n'était pas entretenu et l'herbe poussait devant le perron. Comme le prince de Radolin, l'« amiral polonais » avait passé dans le camp des révoltés, et, visée par l'expropriation, sa maison de campagne était, en attendant, assimilée avec ses vastes dépendances, pour autant qu'il y aurait gardé son domicile légal, à une *résidence urbaine*, et taxée en conséquence.

Les gouvernements copartageants n'ont pas eu, dans l'ensemble, meilleure fortune avec la bourgeoisie polonaise.

V

Les sujets d'origine allemande y ont fait eux-mêmes preuve d'attachement irréductible à leur patrie d'adoption. Pour autant qu'ils ne sont pas constitués en groupes compacts, comme c'était le cas avant la guerre à Lódz, ou dans certaines colonies agricoles, savamment disposées en territoire polonais le long des lignes stratégiques, en plongeant dans un milieu slave, les immigrants de cette catégorie s'y assimilent communément avec une grande rapidité et de façon durable. Depuis un siècle, des Allemands polonisés ont

apporté une large contribution au martyrologe même du patriotisme polonais.

L'élément israélite incorporé à la bourgeoisie polonaise s'est montré beaucoup moins consistant. Plus plastique encore, mais protéiforme, il a paru accessible à toutes les impressions, celle de la force primant communément les autres. Dans un faubourg de Wilno, vivaient porte à porte, vers le milieu du dernier siècle, deux familles juives, étroitement unies et probablement apparentées. Elles ont, à vingt ans de distance, fourni l'une un brillant écrivain, l'autre un artiste de talent, connus tous deux et appréciés à Paris, où l'un a collaboré à la *Revue des Deux Mondes* et l'autre fréquemment exposé aux Salons. L'un a fait figure de catholique zélé et de patriote polonais ardent, l'autre se donnait comme Russe et orthodoxe, et portait la qualité de sculpteur attitré de la cour impériale à Saint-Pétersbourg. Les carrières, si rapprochées par leur point de départ et si différenciées par leur développement ultérieur, de Klaczko et d'Antokolski, peuvent servir d'illustration aux progrès accomplis par la politique russificatrice dans la portion lithuanienne de l'ancienne Pologne, où les Mouraviov ont eu la tâche plus facile, à raison du fonds ruthène prévalant dans la population locale. L'élément juif s'est généralement prêté avec assez de facilité à leurs entreprises. Or, dans

toute l'étendue du territoire polonais, il est en forte proportion, et souvent en majorité dans la population des villes.

Dans les campagnes comme dans les villes, les masses ont été, à une exception près, retenues dans l'état de neutralité plus haut défini : les paysans à raison de l'infériorité de leur développement intellectuel, et les ouvriers par suite de leur affiliation au socialisme et à l'internationalisme. Issu communément de cette sphère, le clergé a cependant dû à son éducation supérieure une conscience plus éveillée de l'idéal national. Mais son influence, en Pologne russe surtout, a été combattue par la surveillance rigoureuse dont il était l'objet et réduite à des limites très étroites.

L'exception s'est trouvée en Posnanie. Dans le régime par eux appliqué à cette province, les Allemands ont attesté une fois de plus leur ignorance des lois les plus élémentaires de la psychologie. Ils ont imaginé qu'en faisant passer le paysan polonais par l'école allemande et en le livrant aux entreprises du Kulturkampf, ils le germaniseraient. En fait, *ils l'ont polonisé*. Plus instruit, ce paysan a eu l'esprit ouvert à des idées, le cœur accessible à des sentiments, qui lui étaient étrangers, et, de leur côté, attaqués dans leur foi et leur culte, les prêtres polonais ont d'instinct porté la lutte sur le terrain national,

où ils n'ont pas eu de peine à attirer leurs ouailles.

Les *Hakatistes* des marches orientales de l'empire et leurs soutiens berlinois n'ont rien su y comprendre. Avant une autre randonnée en pays posnanien, opérée plus anciennement, l'auteur a été retenu quelques semaines sur les rives de la Sprée et mis accidentellement en contact avec le milieu officiel. Des formalités longues et compliquées lui défendant l'accès des archives d'État prussiennes, le chancelier s'est spontanément employé à lever cet obstacle. Le successeur de Bismarck était alors le prince de Hohenlohe et l'auteur l'avait connu à Paris. Passablement formaliste lui-même, « l'oncle Clovis » se piquait de faire figure de grand seigneur dans les relations personnelles. Allié aux Radziwill par son mariage, il faisait aussi volontiers état de cette parenté polonaise. Si elle hantait encore le palais de la Wilhelmstrasse, l'ombre du chancelier de fer devait être déconcertée en y trouvant, à une place d'honneur, un portrait de la reine Barbe Radziwill, femme du dernier Jagellon.

En y recevant l'accueil le plus courtois, l'auteur ne crut pas devoir faire mystère de l'excursion qu'il projetait sur les rives de la Warta et de son objet, et il eut la surprise de s'entendre indiquer l'archevêque de Posen comme l'homme le mieux qualifié pour lui donner une idée

exacte de la situation du pays. L'opinion polonaise n'attribuait pas à Mgr Stablewski des sentiments propres à justifier le crédit qui lui était ainsi accordé par les autorités allemandes, et l'auteur eut bientôt la preuve de l'erreur où elles tombaient. Quelques semaines plus tard, dînant chez l'archevêque, en compagnie d'un grand nombre de Posnaniens de marque, il se trouvait plongé dans une atmosphère de patriotisme ardent et de colère contenue mais violente à l'endroit de la tyrannie germanique. Il prenait connaissance d'un journal populaire, qui comptait quarante mille paysans polonais parmi ses abonnés, et dont Monseigneur Stablewski, qui en dirigeait la rédaction, définissait ainsi l'esprit :

« Chef de diocèse, je dois aux intérêts religieux, dont j'ai la garde, de ménager, dans la mesure du possible, les autorités dont malheureusement ils dépendent; mais, pasteur, je dois à mon troupeau de le défendre contre le loup allemand, qui cherche à corrompre les âmes pour dévorer plus facilement les corps. »

On a pu s'étonner qu'au cours de la guerre actuelle, ce troupeau n'ait pas manifesté de façon plus apparente ses rancunes légitimes et ses vœux naturels d'affranchissement. Après le *Bartek vainqueur* de 1871, dont Sienkiewicz a narré l'épopée douloureuse, combien de ses

congénères, hélas! sont, depuis quatre années, tombés sous les balles, face aux drapeaux français, à côté desquels, pourtant, le drapeau polonais était déployé! Avec les moyens dont il disposait, l'extrême rigidité du militarisme allemand explique en partie ce phénomène, qui a paru commun à tous lés éléments slaves, réduits à une égale passivité sous la domination des puissances centrales, et même aux Alsaciens-Lorrains. Il a fallu des circonstances tout à fait exceptionnelles, pour que, dans l'effondrement de l'empire russe et à la faveur de la tourmente en résultant, des contingents tchéco-slovaques se libérassent de cette compression. Mais l'absence d'esprit combatif a été pour quelque chose aussi dans l'attitude généralement observée par leurs frères de race.

Le paysan de Posnanie, qui s'est fait tuer en France sous le commandement des Boches, n'en est pas moins mort en les détestant de tout son cœur et en donnant sa dernière pensée à la patrie que, bien malgré eux, ils lui ont appris à aimer. Et, de ce côté donc, la vie d'outre-tombe a valu à la Pologne démembrée un avantage positif. Le fonds de nationalité consciente et résistante s'est élargi, en demeurant pourtant encore assez restreint, d'étoffe solide, mais de surface étroite. Si douloureux qu'il soit pour eux, les Polonais ont intérêt à ce que le fait soit mis

en lumière, comme raison et excuse de certaines défaillances. Contrariée dans son développement par les contraintes qu'elle a subies, la Pologne demeure encore en mal de croissance et en devenir; mais l'exemple de la Posnanie est rassurant au regard des possibilités futures, que la crise actuelle semble destinée à rapprocher.

VI

Que la Pologne ait, dans une quelconque de ses parties, *gagné*, de quelque façon que ce soit, à être coupée en morceaux et réduite en esclavage[1], pour l'affirmer il a fallu l'audace hautaine à l'endroit des faits et le dédain ironique à l'endroit des hommes dont le prince de Talleyrand s'était fait une habitude, à travers des succès qu'il leur devait en partie. Positions acquises et possibilités de développement, le démembrement et l'assujetissement ont fait encourir à la vaincue de 1794 des pertes de toute nature, dont, à cette heure, il serait téméraire pour elle d'escompter la récupération complète. Ayant cependant survécu à la catastrophe et conservé des éléments de vitalité, il est naturel qu'elle ait néanmoins réalisé, depuis, certains

1. Voir plus haut, p. 1.

progrès. La catastrophe a, ainsi qu'il a été montré, coïncidé dans son histoire avec un commencement de relèvement matériel et moral, où, s'adaptant aux conditions modifiées de son existence, elle y trouvait des ressources nouvelles. L'ampleur croissante du marché russe lui valait une certaine compensation pour ce rôle d'intermédiaire entre l'Occident et l'Orient, auquel elle avait dû ses splendeurs passées et qu'elle retrouvait ainsi en partie. L'exploitation intensifiée de son sol et de son sous-sol, où elle découvrait des richesses insoupçonnées, lui fournissait pour ce renouveau d'activité des moyens, dont cependant la perte de son indépendance gênait encore et limitait l'emploi. Son commerce extérieur, par exemple, se trouvait grevé de lourdes servitudes. Les traités de partage attribuaient à la Prusse les issues de son réseau fluvial, dont la plus grande partie cependant était comprise dans le lot russe, et le gouvernement prussien s'en prévalait pour prélever sur les exportations de cette origine une dîme exorbitante. Un projet de canalisation reliant la Vistule et le Niémen aux ports russes de la Baltique fut conçu et mis en exécution; mais, sur une observation de la Prusse la dénonçant comme « contraire à ses intérêts », l'entreprise fut abandonnée.

A côté de Lódz, hameau devenu, au cours des cinquante dernières années, une des cités manu-

facturières les plus importantes en Europe, Varsovie ne s'en est pas moins érigée en grand centre commercial, à population quintuplée dans le même espace de temps, et atteignant le million avant la guerre. En Posnanie et en Galicie, des conditions géographiques moins favorables ont concouru avec l'exclusivisme économique des deux gouvernements allemands à rendre moins puissant l'essor de l'industrie et du commerce polonais. Au cours des dernières années, cependant, l'exploitation commencée, dans la seconde de ces provinces, d'abondants puits de pétrole et celle, projetée, d'un bassin minier, se rattachant, comme celui de la région de Piotrków, en Pologne russe, au système silésien, sont devenues un élément de richesse considérable. En Posnanie, d'autre part, favorisée par un outillage économique et une organisation administrative de premier ordre, l'agriculture a atteint le plus haut degré de perfection. *Matériellement*, à ce point de vue, ce pays est devenu un Eldorado, contrastant de façon saillante avec la barbarie relative et la misère de la partie de la Pologne la plus voisine, sous la domination russe, dont cependant le gouvernement prussien a réussi à faire, *moralement*, un objet d'envie pour ses assujettis polonais.

Le bilan général de cet accroissement de fortune, réalisé depuis les partages dans l'étendue

entière de l'ancienne République, a été dressé à plusieurs reprises. Les données s'en trouvent malheureusement mises en question aujourd'hui par les événements récents, qui posent, à leur égard, un redoutable point d'interrogation. Ravagé par le choc prolongé des belligérants, puis mis en coupe réglée par les vainqueurs du moment, on ne sait ce que ce pays a pu retenir des richesses qu'il possédait au moment de l'ouverture des hostilités. A tout événement, les ressources intellectuelles et morales lui resteront, qu'il a su conserver et augmenter à travers ses épreuves. Elles lui permettront de réparer les ruines matérielles que la dernière guerre aura ajoutées à tous ses malheurs.

VII

A quel niveau de culture la Pologne aurait pu se hausser depuis un siècle et demi, si elle était restée unie et libre, on ne saurait évidemment le conjecturer. Le démembrement et l'assujettissement ont nécessairement entravé son progrès. Ils ne l'ont pas empêché entièrement. Avec quelques-uns de ses poètes et de ses romanciers, de Mickiewicz à Sienkiewicz, cette période de dissociation et de servitude a connu la plus belle floraison de la littérature polonaise et, pour la première fois

depuis Kopernik, elle a vu portée au delà du pays la renommée de ses écrivains. L'œuvre de l'auteur de *Quo vadis* a pu paraître surfaite aux critiques délicats, qui d'ailleurs, en dehors de la Pologne, en ont généralement ignoré la partie la plus savoureuse, où l'imitation du cardinal Wiseman ou de Dumas père n'entre pour rien. A la verve du génial conteur, des lecteurs polonais en grand nombre ont eux-mêmes préféré le mysticisme incohérent, mais puissant, de Wyspianski, le poète-peintre de Cracovie, ou le réalisme pénétrant de Sieroszewski. Mais, dans *Par le fer et le feu*, ils ont cherché tout autre chose qu'un divertissement, ce qui les a empêchés d'y reconnaître l'imagerie populaire et grossière d'un roman-feuilleton. Ils y ont goûté surtout l'évocation de leur passé, paré de gloires en grande partie fictives, mais d'autant plus appréciées, parce que consolatrices et réconfortantes. Le secours qu'ils y ont trouvé pour supporter les souffrances et les humiliations de l'heure présente ne saurait leur être marchandé et constitue d'ailleurs par lui-même un témoignage de vitalité. Enfin, bien qu'en un genre inférieur, Sienkiewicz aura tout de même été un grand artiste.

Les dons artistiques du peuple polonais ne peuvent être mis en doute, bien qu'il n'ait pu jusqu'à présent en donner toute la mesure et bien qu'en musique, par exemple, le génie mi-fran-

çais de Chopin soit resté un phénomène isolé, au milieu d'un pullulement excessif de pianistes. Les circonstances ont singulièrement, jusqu'à hier, contrarié, en terre polonaise, les vocations de cet ordre. Exilé de Varsovie, le dernier directeur du Conservatoire de musique dans cette ville a, de nos jours, terminé sa carrière à Paris dans l'orchestre de l'Opéra, et tel compositeur polonais de talent dirigeait avant la guerre le Conservatoire de musique de New-York.

On serait mieux fondé, en apparence, à contester les aptitudes scientifiques d'une nation qui, depuis Kopernik et Witelo, n'a guère brillé dans ce domaine. L'illustre démonstrateur du double mouvement des planètes sur elles-mêmes et autour du soleil n'a pas été seulement un astronome de génie. En une autre partie de son œuvre beaucoup moins connue, il s'est révélé, même dans le domaine philosophique, penseur profond et hardi, prêchant, au seuil du XVIe siècle, la nécessité de chercher la vérité partout et de la proclamer toujours, sans égards pour les conventions sociales ou les disciplines théologiques. Mettant en lumière l'unité de provenance du système solaire, il posait le fondement de la méthode d'investigation par analogie, dont les applications ont eu, depuis, une portée immense, et il introduisait dans les mathématiques la notion de l'infini.

On retiendra qu'il n'a pu développer un tel enseignement qu'à la faveur d'un régime de tolérance, sans autre exemple en Europe à l'époque où il a vécu.

L'œuvre de Witelo et sa personne même sont à peu près inconnues du public, même en Pologne, bien que cet autre savant semble avoir dégagé de ses études et de ses expériences les premiers éléments de l'optique, — au XIIIe siècle! — et bien que, dans son *Histoire des Mathématiques*, Montucla paraisse avoir à tort fait de lui un plagiaire de l'Arabe Alkazen, physicien du XIe.

Ce sont de glorieux titres; mais ils datent de loin et n'ont pas reçu de confirmation depuis. Kopernik est mort en 1543. Une présomption d'incapacité serait cependant, de ce côté, insuffisamment justifiée. Le déclin de l'université de Cracovie, dans la seconde moitié du XVe siècle, a été suivi, en Pologne, d'une période de décadence générale, et, jusqu'à une époque récente, ce pays n'a plus possédé de foyer scientifique. Au moment des partages, Wilno a paru quelque temps en passe de prendre ce rôle, et un des savants qui y professaient, André Sniadecki, a laissé une *Théorie des êtres organiques* en deux volumes, que les étudiants en médecine pourraient, aujourd'hui encore, consulter avec fruit, au sentiment d'un membre polonais de l'Institut Pasteur à Paris[1].

1. Le Dr Ladislas Kopaczewski, *La Vérité*, Londres, 1er juin 1918.

Créateur de la chimie polonaise, l'auteur ne s'est cependant pas fait connaître à l'étranger, et, même en Pologne, son enseignement n'a pas porté les fruits qu'on était en droit d'en attendre, parce que l'université de Wilno a bientôt cessé d'exister.

De nos jours, le flambeau éteint a été rallumé à Cracovie. L'université de cette ville s'est relevée de ses ruines, à côté d'une autre, créée en 1784 à Léopol, et elle a reçu en 1873 le complément d'une Académie des Sciences. Le pays polonais tout entier s'est vivement intéressé à cette renaissance, dont le fruit a cependant été jusqu'à présent médiocre. La cause semble devoir en être cherchée en partie dans une fausse orientation du travail scientifique. Dans leur besoin instinctif de demeurer en communion étroite avec le passé, dépôt précieux de souvenirs, au contact duquel, à la façon d'Antée, ils reprenaient des forces, les Polonais ont incliné à porter essentiellement leur application et leur curiosité du côté des recherches historiques. L'Académie des sciences cracovienne a elle-même donné dans ce sens son principal effort, et, comme la direction en a été faussée pour les raisons et dans les conditions qui ont été mentionnées plus haut, le produit ne s'inscrit pas très avantageusement dans le bilan général de situation, dont les éléments actifs viennent d'être indiqués sommairement.

L'ensemble en est encourageant, s'il ne justifie pas des vues trop optimistes, où, quelque indulgence qu'on doive sans doute à l'amour-propre national si cruellement éprouvé, il serait dangereux pour lui de chercher de trop illusoires consolations. Plus que d'autres qui en des temps récents même ont recouvré leur indépendance, le peuple polonais a les moyens de se montrer digne du même bienfait, à la condition de proportionner ses ambitions aux ressources dont il dispose, sans vouloir, prématurément, en trop élargir l'horizon. Comme ne manqueront pas assurément de le faire ceux qui s'intéressent au redressement de sa destinée, en regard de l'actif, il lui convient, en effet, de porter en compte le passif qui y correspond, dans le lourd et douloureux héritage de son passé.

VIII

L'effet doit y être relevé d'abord du courant d'émigration qui, depuis 1794, a saigné à jet continu la malheureuse nation, en y drainant par moments des élites. En France même, de nombreux descendants des émigrés de 1831 se sont fait une place honorable dans leur patrie d'adoption, et les Babiński, Dybowski, Klobukowski, Sienkiewicz, y ont de nos jours pris rang parmi ses meilleurs serviteurs. En gardant un pieux

souvenir à leur pays d'origine, pour la plupart, ils n'en parlent même plus la langue.

Le courant s'est, cependant, porté principalement au delà de l'Océan. Le plus vaste édifice religieux des États-Unis appartient à la colonie polonaise de Chicago, dont les membres sont au nombre de plus de 300 000, et la population polonaise des deux Amériques est évaluée à plus de quatre millions. Dressé sur le sol français, le drapeau de l'indépendance nationale vient de rappeler en Europe des milliers de ces expatriés. Combien, cependant, sont destinés à ne plus jamais revoir la terre qui les a vu naître, eux ou leurs parents!

Combien encore ont été dispersés à travers les immensités de la Russie, où souvent ils ont perdu, sinon la conscience de leur origine, du moins les habitudes de mœurs et de langage s'y rapportant! Il est arrivé récemment à l'auteur de voir un permissionnaire français et un permissionnaire polonais poursuivant un entretien amical *en russe*, seule langue que le Polonais parlât, son camarade français l'ayant apprise à Moscou, où ses parents se trouvaient établis avant la guerre. Mais, d'autres permissionnaires polonais survenant, ils ne purent prendre part à la conversation : arrivant d'Amérique, ils ne parlaient que l'anglais.

La race juive a seule donné l'exemple d'un exode de cette ampleur hors de son habitat propre

et elle y a été portée en partie seulement par des raisons analogues. Les causes du phénomène en Pologne paraissent multiples. Il y a une vingtaine d'années, dans un congrès scientifique en pays neutre, un des Delbrück qui ont figuré dans la politique allemande de notre temps, celui des *Preussische Jahrbücher*, disait à l'auteur qu'il désapprouvait la politique du gouvernement prussien en Posnanie à raison non de sa cruauté, mais de son inefficacité. Et il ajoutait, en manière de plaisanterie, qu'il ne voyait qu'une solution au problème en cause dans cette province, qui serait que l'Allemagne employât toute sa flotte de commerce et de guerre à la déportation en bloc de ses sujets polonais dans une de ses possessions africaines.

Cette boutade, dont on appréciera la délicatesse, a reçu, en fait, une application au moins partielle. Les compagnies maritimes d'Allemagne ont gagné des fortunes en embarquant par centaines de mille, pour des destinations lointaines, des familles polonaises, pour lesquelles le sort qui leur était fait sous la domination allemande ou russe équivalait à un arrêt compulsif d'expatriation. Pour beaucoup, d'ailleurs, l'exil volontaire n'a figuré qu'un des termes d'un dilemme dont l'autre était le bagne ou la mort.

Après la suppression des écoles polonaises, la répugnance pour les écoles allemandes ou russes

a créé un autre motif d'évasion à l'étranger. Dans le collège de Saint-Clément à Metz, où il a été élevé avant 1870, le maréchal Foch a eu une quarantaine de compagnons polonais. L'un d'eux est resté en France. C'est celui qui écrit ces lignes. En demeurant profondément attaché à son pays d'origine, il n'a pu prendre sur lui d'y revenir à demeure, et il en a donné la raison à quelques-uns de ses amis Russes, qui étaient faits pour la comprendre; il leur a dit que, sous le régime qui y était pratiqué, il craignait de devenir anarchiste.

Aussi bien, si légitime que fût le souci des parents polonais de donner à leurs enfants une meilleure éducation que celle qu'ils pouvaient recevoir chez eux, l'expédient de les envoyer au dehors a été mal inspiré. Il était destiné, en effet, à les rendre impropres à s'accommoder des conditions d'existence qu'ils devaient retrouver à leur foyer, où c'était, cependant, leur devoir de demeurer et de lutter. Dans les derniers temps, cette vérité a d'ailleurs été comprise. Vers le milieu du dernier siècle, sans que rien l'y obligeât, pour échapper simplement à des dégoûts impatiemment supportés, respirer un air plus libre, ou se transporter dans un milieu de culture plus élevée, une partie de l'aristocratie polonaise a incliné à former des établissements permanents en terre étrangère. Elle a donné généralement la

préférence à la France, et, dans le voisinage de l'*hôtel Lambert*, demeure d'illustres et non volontaires exilés, une seule famille polonaise a possédé à Paris quatre résidences plus somptueuses. De ce côté, le courant s'est arrêté et un mouvement en sens inverse s'est même produit. Les porteurs de noms intimement liés à l'histoire du pays ont tenu à honneur d'y reprendre rang au poste de combat. Mais, par ailleurs, le flot a continué. D'après des statistiques, qui réclament une vérification, la population polonaise était, avant la guerre, évaluée à environ 25 000 000. Mais ce chiffre comprend des contingents dispersés à travers le monde entier, et ne représente pas, à beaucoup près, l'effectif disponible pour une restauration d'État polonais. Cette disponibilité dépendra d'ailleurs essentiellement de l'extension qui sera donnée, dans la reconstruction projetée, à ces « limites historiques » dont ceux qui en parlent ne conçoivent souvent pas le tracé de la même manière, et dans le « cadre » desquelles, pour employer une formule récemment introduite dans le langage officiel de l'Entente, des ambitions rivales se sont heurtées depuis des siècles et des éléments ethniques divers mêlés et confondus, de façon presque inextricable. Mais on est en droit d'espérer que, dans l'Europe de demain, où la Pologne retrouvera sa place, le droit de vie pour les peuples ne sera pas mesuré

au nombre, et, en vue de l'avenir qui leur est promis et des tâches qui les y attendent, les Polonais ont à faire état d'autres plus graves difficultés.

IX

L'unité nationale a résisté au partage. Prolongée, cependant, pendant un siècle et demi, l'épreuve n'a pu séparer les membres disjoints de la communauté et les soumettre à des régimes, des influences et des promiscuités de nature si diverse sans qu'il en résultât à la longue un effet de dissociation plus ou moins accentué. Unis par un objectif commun, les Polonais des trois parties de la Pologne, sans parler de ceux d'Amérique, ne sauraient plus avoir à cette heure ni la même conception de cet idéal, ni des aptitudes égales à en poursuivre la réalisation.

D'une frontière à une autre, la différenciation des idées, des caractères et des facultés s'est sans doute équilibrée, en une balance de valeurs où le travail d'intégration trouvera un point d'appui. Les Polonais de Posnanie ont contracté à l'école prussienne, avec quelques défauts, des qualités d'ordre, de discipline et de réflexion, qui apporteront à la communauté reconstituée un élément de pondération précieux. Par contre, tenus à l'écart de la vie politique, en dehors d'une figu-

ration plutôt nominale que réelle au Parlement, exclus, même dans l'ordre économique, de toute participation au grand courant d'affaires où la fortune de l'Allemagne a pris, avant la guerre, un si prodigieux essor, ils apparaissent quelque peu provincialisés et peu en mesure de se mettre d'emblée au ton, au train et au rythme d'une existence d'État, dans un cadre plus étendu.

A ce point de vue, leurs frères du lot russe ont été mieux partagés. Outre que, de 1807 à 1831, ils ont en partie passé par l'expérience d'une assez large autonomie, ils ont été, dans les limites mêmes des dix provinces composant le royaume de Pologne dit « congressiste », initiés à la grande industrie et, dans toute l'étendue de l'empire russe, ils ont eu accès aux grandes entreprises; ils y ont été même recherchés comme ingénieurs, chefs des services techniques, ou avocats consultants. Ils ont été tolérés même dans l'administration centrale, à condition de se contenter des emplois subalternes, et, dans l'armée ou dans la diplomatie, ils ont pu parfois atteindre un rang plus élevé, sans renier leur nationalité. Ils mettront à la disposition du futur État polonais un personnel beaucoup plus expérimenté. Sa valeur, malheureusement, sera compromise par les tares contractées au contact de la vie russe, telle que l'ancien régime l'avait façonnée. Sous le régime libéral inauguré en Galicie après Sadowa, les

Polonais de cette province ont bénéficié de tous les genres d'expérience, mais, hélas! à une école détestable. Se gouvernant à peu près librement depuis près d'un demi-siècle, ce coin de terre polonaise est resté à beaucoup d'égards le plus arriéré, comme aussi le plus pauvre ; les Polonais y ont surtout appris à faire de la mauvaise politique. L'éducation politique reste, d'une manière générale, le côté faible de cette nation.

X

Le malheur passe pour être de bon enseignement, et, à cette école, les Polonais ont sans doute profité. Ils n'ont pas dépouillé tous leurs défauts, par la raison même qu'ils se sont appliqués à rester Polonais, ce qui était leur premier devoir, comme leur plus grand intérêt. Leurs esprits se sont cependant assagis, et leurs caractères ont reçu une plus forte trempe. Mais ils ont contracté aussi des défauts nouveaux. Déprimante et dépravante, la servitude est mauvaise institutrice.

En dehors de la Galicie, et partiellement même dans cette province, l'éducation politique des dernières générations polonaises s'est faite dans le cadre des groupements occultes, autre école des plus malsaines. Les Polonais y ont été portés à une perversion d'idées et de sentiments dont

Mickiewicz lui-même s'est ressenti, en rendant populaire le héros d'un de ses poèmes, un Lithuanien qui, sous le nom emprunté de Konrad Wallenrod, passe au service de l'Ordre teutonique, pour, le trahissant, l'entraîner à un désastre. Le *Wallenrodisme* a été répudié depuis; mais, à la même école, les Polonais ont développé, avec plus d'exagération encore, cet esprit d'individualisme dont les excès ont si lourdement pesé sur leur passé et qu'ils devront modérer dans l'avenir, pour échapper à l'incohérence des idées et à l'abus des initiatives personnelles.

Un dicton veut que, dans un débat politique auquel *deux* Polonais prennent part, il y ait toujours pour le moins *trois* opinions en conflit, et la facilité d'un grand nombre d'entre eux à s'ériger en représentants attitrés des sentiments et des intérêts collectifs n'a d'égale que celle qu'ils rencontrent chez leurs compatriotes à s'en laisser imposer. Bien que l'opinion publique doive dans leur pays à ce fait même un degré particulier d'inconsistance, ils ne s'en laissent pas moins impressionner par ses manifestations les moins autorisées, et *la galerie*, où se font voir des châles et des mouchoirs agités par des mains blanches, exerce sur eux une influence à laquelle peu sont capables de résister. L'histoire des insurrections polonaises, de 1794 à 1863, offre à cet égard des indications instructives.

Leur fréquence et les conditions peu encourageantes dans lesquelles elles se sont produites semblent, à première vue, démentir l'observation faite plus haut au sujet du défaut d'esprit combatif chez le peuple qui a porté au destin ces gageures hasardeuses. Il y faut regarder de près. Le signal du soulèvement de 1830 a été donné par quelques élèves d'une école d'enseignes, et *la galerie* a fait qu'un homme de grande expérience et de haute raison, tel que le prince Adam Czartoryski, s'est laissé engager à en prendre le commandement, au moins nominal. Le gouvernement insurrectionnel de 1863 a été anonyme pendant toute la durée de son fonctionnement. Publiés, les noms de ceux qui le composaient eussent soulevé la risée universelle.

La périodicité et le caractère aventureux de ces prises d'armes paraît, d'autre part, en liaison avec la capacité héréditaire d'illusion que les Polonais ont également développée dans les souterrains et les chemins de traverse de la politique de conspiration. En 1830 et en 1863, comme en 1794, ils ont fait état de secours imaginaires, qu'ils se croyaient assurés d'obtenir. Ils en ont à diverses reprises attendu de la Prusse! Un coup de feu ne pouvait être tiré en Europe qu'ils ne se persuadassent qu'on se battait pour eux, comme beaucoup étaient disposés à mettre le feu aux quatre coins du monde, dans la conviction

que, nouveau Phénix, une Pologne libre et plus grande sortirait de l'incendie qu'ils auraient allumé.

Dans ces derniers temps, rendus par une douloureuse expérience à des idées plus saines, ils ont généralement incliné à une activité mieux inspirée et plutôt constructive, malheureusement paralysée encore par des habitudes d'incohérence et de désunion.

L'examen des tendances politiques, nuancées à l'infini, qui continuent à les diviser, multipliant en nombre constamment accru les partis et les antagonismes de principe et de direction qui s'y opposent, ne saurait trouver ici place. Le développement rapide des événements et des réactions qui en résultent risquerait d'ailleurs de ne lui donner qu'une valeur rétrospective, d'intérêt assez mince. Le vent qui souffle en ouragan à travers l'univers en branle est fait pour balayer ces agrégations éphémères d'atomes fluides, comme on a lieu de se promettre que la vie nationale reconstituée et rendue à des conditions de fonctionnement normales les portera à s'y résorber. Dans le *Comité National* constitué à Paris et reconnu par les alliés, la fusion s'est déjà opérée du parti de la *démocratie nationale*, représenté d'ailleurs par un des plus grands seigneurs du pays, titulaire d'un immense majorat, et du parti *réaliste*, représenté par celui de ses chefs qui était le plus vivement

attaqué de l'autre côté de la barricade. C'est de bon augure. Toutes les barrières de ce genre tomberont, on doit l'espérer, au grand souffle de la liberté.

En attendant, avec la discipline au moins élémentaire qu'ils réclament, la multiplicité de ces groupements a, dans une certaine mesure, favorisé le développement de l'esprit d'organisation, dont les Polonais ne sauraient passer pour avoir été entièrement dépourvus, même aux époques de leur histoire où il a paru leur faire le plus défaut. Au moment où la catastrophe finale les a surpris, ils étaient tout de même en passe de réorganiser, et fort brillamment, leur existence entière, politique, sociale et économique. En Posnanie, les associations polonaises à base coopérative et les banques de crédit, notamment, destinées à lutter avec la politique d'expropriation, peuvent passer pour des modèles. On sera tenté d'en attribuer le mérite à l'école allemande; mais, en Pologne russe même, les rares organisations de ce genre que le gouvernement tsariste a tolérées depuis 1863 ont, pour la plupart, fonctionné très correctement. En débordant de façon assez singulière la sphère des intérêts économiques, l'une d'elles a même pris dans la vie du pays une place considérable.

Privé de tout contact direct et normal avec la vie politique, il était inévitable que ce peuple,

pour qui la politique avait été plus de la moitié de l'existence, cherchât de toute manière à se replonger dans son élément favori. Conçus, vers le milieu du siècle dernier, sur le modèle français, les statuts du *Crédit Foncier* du royaume de Pologne ont admis le choix par les intéressés, c'est-à-dire les emprunteurs, non seulement du Conseil d'administration, comme en Roumanie, mais de tout le haut personnel administratif, et il était inévitable encore que, dans ces conditions, périodiquement renouvelées, les élections prissent un caractère politique et fissent prendre à l'institution un semblant de représentation nationale. L'établissement n'en a pas moins prospéré, en donnant, à travers quelques écarts et quelques défaillances, pleine satisfaction à sa clientèle.

Paradoxale dans son passé d'indépendance, l'existence de la Pologne a été, sous le régime de la servitude, pleine d'anomalies de tout genre, qui n'ont pas laissé de produire des conséquences nuisibles. La tendance à mettre de la politique partout, et à en faire à tout propos, en est une. Ce n'est pas la plus funeste. Le régime issu des partages n'a pas été seulement plus ou moins oppressif, selon les temps et les lieux; il a été uniformément avilissant et dépravant.

XI

En lui-même, le niveau moral des gouvernements copartageants n'était pas des plus élevés. Les événements récents l'ont assez montré. Il s'abaissait nécessairement encore dans la pratique d'une politique de violence et de corruption alternées, dont les instruments non plus ne pouvaient être d'une qualité très élevée. En Posnanie même, le gouvernement était contraint à n'employer que des rebuts, qui se corrompaient encore par l'effet même des basses besognes auxquelles ils servaient, l'élite s'y refusant, en dépit de l'appât des hautes paies. A plus forte raison en Pologne russe, où régime et personnel chargé de l'appliquer révoltaient un grand nombre de Russes eux-mêmes.

Au cours d'une carrière accidentée, dont la dernière évolution, qui l'a jeté dans les bras de l'Allemagne, n'a pu surprendre que ceux qui ne l'ont pas approché de près, l'ancien *leader* des cadets, M. Milioukov, n'a jamais fait preuve d'une délicatesse de conscience très sensible. Il a, cependant, communié quelque temps dans les idées libérales et les inspirations généreuses avec l'élite de son parti. Renvoyé successivement des universités de Moscou et de Sofia, où à la vérité il s'occupait moins d'enseignement historique que

de propagande politique, il se trouvait en 1904 à Paris, après avoir refusé, disait-il, l'offre d'une chaire à Varsovie. Interrogé par l'auteur sur le motif de sa décision, il répondait qu'à son sentiment l'histoire devait, à Varsovie, *être enseignée en polonais par des Polonais.*

Elle était enseignée en russe, par des hommes dont le moindre défaut était d'ignorer ce qu'ils avaient charge d'apprendre aux autres, et, de concert avec ces russificateurs en chef, s'employant à fausser et à corrompre l'esprit de leurs élèves, travaillait une équipe de *tchinovniks*, impuissants comme eux à accomplir l'œuvre de dénationalisation, objet principal de leur mandat, mais suffisant à exercer par leur seul contact une influence démoralisatrice, dont les rares Polonais admis à collaborer avec eux se sont particulièrement ressentis. Les journaux russes ont eux-mêmes relevé, il y a quelques années, le cas d'un employé polonais du contrôle d'État, qui, ayant signalé une malversation par lui découverte, avait été, pour ce fait, sévèrement blâmé et renvoyé en disgrâce sur les confins de la Sibérie.

Le seul correctif de ce régime, dont il a atténué la nocivité, s'est trouvé dans son extrême incohérence. Au cours d'une promenade à cheval sur les rives sablonneuses et quasi désertiques du Niémen, l'auteur a eu un jour la surprise d'éprouver comme une vision de mirage. A

l'extrémité d'une vaste plaine, où aucune trace d'habitation humaine ne se laissait apercevoir, l'apparence d'une cathédrale de style byzantin se dressait soudain devant ses yeux. Poussant sa monture, le cavalier dut reconnaître qu'il n'était pas le jouet d'une illusion. L'édifice aux vastes proportions se trouvait bien là, sans que rien expliquât sa présence en ce lieu. Dans un repli de terrain voisin, un hameau de quatre feux n'y suffisait évidemment pas. De construction récente, l'église paraissait d'ailleurs abandonnée et tombait en ruines. D'énormes lézardes se laissaient voir aux murs, qui semblaient élevés avec une matière bien fragile, et des herbes sauvages poussaient au parvis. Au retour, la clef de l'énigme fut donnée au promeneur par ses hôtes lituaniens.

En quatre siècles de domination, le gouvernement ottoman n'a pas élevé une mosquée aux pays moldo-valaques. Le gouvernement russe a rempli la Pologne catholique de temples orthodoxes. L'un d'eux encombrait naguère la plus belle place de Varsovie, où les autorités austro-allemandes l'ont, depuis l'occupation de cette ville, affecté successivement au culte protestant et au culte romain. Une somme de 500 000 roubles avait donc été affectée à la construction d'une cathédrale aux coupoles byzantines dans la ville volhynienne de Dubno. Le hasard voulait que, à quelques centaines de lieues plus au nord, le

nom de cette ville fût aussi celui du hameau lithuanien, riverain du Niémen, et cette coïncidence avait suggéré à d'ingénieux *tchinovniks* l'idée d'une fructueuse mystification. Les constructeurs avaient employé quelques milliers de roubles à bâtir un édifice en carton, qui, n'étant d'aucune utilité au lieu où ils le mettaient, ne devait soulever aucune réclamation ; ils s'étaient partagé le surplus, et le contrôle d'État avait fermé les yeux. Théorie et pratique, le régime russe dans les provinces polonaises trouve dans cette anecdote une expression éloquemment symbolique.

L'épreuve en a été dure, et il ne se peut, hélas! qu'elle ne laisse des traces. A l'heure, cependant, où elle semble toucher à sa fin, le témoignage est dû aux Polonais que, dans l'ensemble, ils n'y ont pas succombé. Ils ont, dans leur vie d'outre-tombe, traversé les sept cercles de l'enfer sans y encourir d'irrémédiables déchéances, et, meurtris, saignants, mais point abattus ni avilis, ils ont gardé leur honneur intact, comme leur foi, pour l'heure de la résurrection, qui, ils veulent le croire, sonnera demain.

CHAPITRE IX

RÉSURRECTION

I

Les pages de ce chapitre seront brèves. Les années que nous venons de vivre ont à ce point démenti les prévisions et déjoué les calculs les mieux établis en apparence que toute velléité d'anticipation doit en être déconcertée. « Une immense espérance » a été éveillée au cœur d'un peuple qui fut grand et qui est resté digne de son passé ; il semble pouvoir en attendre la réalisation avec confiance ; mais les conditions de temps, d'espace et de forme qu'elle affectera doivent lui rester encore cachées. Pour l'humanité entière, ébranlée dans ses profondeurs par l'enfantement d'un devenir qu'elle se promet meilleur, les possibilités futures sont pleines de mystères. Elles dépendent d'événements formidables, qui sont encore en marche et qui, si favorable qu'en

paraisse actuellement la tournure, nous ménagent peut-être de nouvelles surprises. Nul être au monde ne saurait soupçonner même de quoi demain sera fait, et les éléments seuls des problèmes en cause se prêtent à un examen utile.

Le régime politique de la Pologne ressuscitée est devenu l'objet de controverses, qui semblent elles-mêmes prématurées. Avec le double paradoxe d'une république présidée par un roi et d'une démocratie à base nobiliaire, l'ancienne Pologne ne donne à cet égard aucune indication déterminante, et la pierre du tombeau n'est pas entièrement levée. Sur ce point, seule encore une revue d'hypothèses est possible.

Sur les traces de l'impérialisme austro-allemand s'occupant de restaurer le trône des Piasts et des Jagellons et n'arrivant pas, entre alliés, à se mettre d'accord pour y asseoir un Habsbourg ou un Hohenzollern, on conçoit mal les chefs des grandes démocraties d'Occident dans le rôle de pourvoyeurs d'un appareil dynastique, dont ils auraient de la peine à trouver la matière. L'Allemagne a eu jusqu'à présent une sorte de monopole pour ce genre de fourniture; elle risque actuellement d'y être disqualifiée, au moins pour quelque temps.

Les dynasties étrangères n'ont d'ailleurs pas réussi à prendre racine dans l'ancienne Pologne, et l'on peut douter que, dans la nouvelle, le

terrain leur soit plus propice. Il est vrai que, depuis l'extinction des Jagellons, qui étaient d'origine lithuanienne, nulle dynastie nationale n'a davantage pu se fonder au même pays. Les perspectives sont donc, de ce côté, peu encourageantes. Mais cette question n'a, en toute hypothèse, qu'un intérêt secondaire, au moins pour le moment. Avant de se demander *comment* sera la Pologne de demain, il faudrait être sûr qu'il y en aura une, et savoir où elle sera. Et le problème tant discuté des limites relève lui-même de contingences multiples, qui demeurent incertaines.

II

Frontières historiques? Frontières ethnographiques? Entre Polonais et Russes, le débat s'est, en dernier lieu concentré sur ce dilemme, où cependant, depuis l'année dernière, des revendications nouvelles sont intervenues en tiers. La désagrégation de la Russie a paru favorable aux intérêts polonais; elle a, cependant, donné un développement inattendu au mouvement *séparatiste,* où ils ont trouvé un nouvel écueil. Le courant remonte dans les deux pays à une époque reculée et presque à leur origine même. Il était inhérent à leur formation : vastes agglomérats d'éléments ethniques, mal agrégés en partie et

sollicités en outre par des foyers extérieurs d'attraction, d'ordre politique ou religieux.

Si irritant que ce côté du problème puisse être pour les Polonais, ils se doivent de l'aborder en toute franchise et d'y éviter toute apparence d'un déni des principes sur lesquels leurs propres aspirations sont fondées. La mise à l'ordre du jour d'une résurrection de la Pologne a eu pour point de départ, au cours de la crise actuelle, la reconnaissance par la partie civilisée de l'humanité de ce postulat que toute individualité historique, si modeste soit-elle, a un droit égal à la vie indépendante et au respect de ses intérêts matériels et moraux. Reste à savoir si et dans quelle mesure ce principe est applicable aux cas en cause, et il est aussi dû aux Polonais que les faits s'y rapportant soient mis en lumière. Le plus sommairement résumés, ils se présentent ainsi qu'il suit.

Il y a eu au XIIIe siècle, dans le bassin du Niémen, un embryon d'État lithuanien, qui, au siècle suivant, a pris brusquement un accroissement démesuré par l'effet de l'effondrement du premier empire russe, riverain du Dniéper, dans les débris duquel il recueillait la plus grande part, la Pologne s'attribuant le surplus. La partie conquérante étant, dans l'espèce, du côté lithuanien, en infériorité à la fois quantitative et qualitative, elle a subi plutôt que de l'imposer, le procès

d'assimilation consécutif à la conquête. Elle s'est promptement et profondément russifiée, acceptant de la nationalité conquise langue, mœurs et religion. Mais, dès le commencement du xv[e] siècle, s'unissant à la Pologne, elle lui abandonnait une grande partie de ses acquisitions russes sur les deux rives du bas Dniéper et se prêtait avec elles à une superposition très pénétrante d'influence et de culture polonaise.

Depuis ce moment jusqu'à hier, les destinées des deux peuples ont été, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, étroitement associées et confondues, l'élément polonais exerçant une puissance de séduction irrésistible sur la portion de l'élément lithuano-russe qui, par sa situation et sa culture, semblait le plus propre à lui résister. Les grandes familles lithuano-russes, Radziwill, Sanguszko, Sapieha, ne se distinguent actuellement en rien des autres membres de l'aristocratie polonaise, et la menue noblesse du pays conserve elle-même à peine quelques traits distinctifs d'originalité, en forme de provincialisme. Un hobereau riverain du Niémen diffère moins d'un de ses congénères des bords de la Vistule qu'un Normand d'un Gascon.

Quant à la masse de la population, polonaise ou juive en immense majorité dans les villes, elle ne conserve un indice ethnique lithuanien nettement accusé que dans une région relative-

ment assez étroite. L'aire s'en laisse approximativement délimiter par une ligne partant de la Baltique au sud de Libau, passant au-dessus de Birsen (Biržе), puis descendant jusqu'à Dünabourg (Dwińsk) et de là jusqu'au nord de Grodno, en laissant en dehors Wilno, puis remontant sinueusement vers le nord-ouest, pour atteindre le Kurisch-Haff, sous Labiau. Encore l'élément lithuanien est-il là même fortement mélangé avec le letton. Pour le surplus, la population appartient, dans les provinces de l'ancienne Lithuanie, à cette variété composite de la race slave qui, disputée depuis des siècles par la Pologne à la Russie et fortement imprégnée d'influences polonaises, est communément désignée comme *petite-russienne* ou *ruthène*, mais n'en appartient pas moins de façon prééminente au type russe.

Jusqu'à hier, une culture spécifiquement lithuanienne a été inconnue. Jusqu'au XVIII[e] siècle, la langue lithuanienne est restée à l'état de dialecte, ne prenant une expression littéraire que dans des traductions de la Bible, des livres de prières et d'ouvrages liturgiques. Vers le milieu du siècle dernier, deux Allemands, particulièrement friands de curiosités ethnographiques, ou supérieurement prévoyants, ont fait un sort aux œuvres, — quelques fables très faibles, et une épopée rustique, parée d'un certain charme, — d'un poète, qui avait eu la fantaisie d'écrire, cent ans plus tôt, dans

l'idiome populaire de sa patrie[1]. Ce Christian Donalitius (Donaleitis) n'a guère eu d'imitateurs que dans des auteurs de brochures et d'articles de journaux, à caractère de propagande politique, et le véritable monument littéraire élevé aux gloires de ce pays se trouve dans le poème célèbre de Mickiewicz[2] commençant par ces vers :

Lithuanie, ô ma patrie, tu es comme la santé...

Et celui-là est écrit en polonais.

Depuis Kieistut et Olgerd, qui sont du XIVe siècle, toutes les illustrations du pays appartiennent à l'histoire polonaise, et les plus grands hommes qu'il ait produits sont Kościuszko, le dernier héros de la Pologne indépendante, et ce même Mickiewicz, son plus grand poète. De nos jours même, les célébrités polonaises ont été, pour la plupart, de même origine, et Henri Sienkiewicz a signé ses premières œuvres du pseudonyme de Litwos, sans que, plus que Kościuszko, il imaginât qu'on pût le regarder pour autre chose qu'un Polonais.

Un État lithuanien ayant pourtant existé, il se peut que l'heure de la résurrection ait aussi sonné pour lui; mais il est sûr que pour le moment on

1. *Œuvres complètes* de Christian Donalitius, publiées par Schleicher, Saint-Pétersbourg, 1865, et par Nesselmann, Kœnigsberg, 1869, avec traduction, notes et glossaire.
2. Messire Thadée.

ne saurait trouver aucun élément spécifique de nationalité à y mettre, et il est non moins certain que, de ce côté, le mouvement séparatiste n'est pas le produit d'une génération spontanée. Ses manifestations plus anciennes ont été invariablement le fait de quelques grands seigneurs lithuano-polonais, à qui, comme au héros d'un conte de Kippling, des habitudes d'arbitraire et de fantaisie déréglée ont donné le goût du métier de souverain. Ce fut, au XVII[e] siècle, le cas de plusieurs membres de la maison Radziwill, qui, au commencement du XIX[e], ont eu un émule dans la personne d'un comte, depuis prince Oginski, issu d'une autre illustre famille de même origine, aujourd'hui éteinte. Celui-ci, après avoir échoué à Paris, où il essayait de gagner Napoléon à ses projets *contre les Russes*, s'est rendu à Saint-Pétersbourg, où il s'est proposé d'y intéresser Alexandre I[er], *contre les Français*. A diverses époques, la Prusse, la Suède et la Russie ont favorisé, ou même provoqué, de telles velléités, les probabilités, selon une loi psychologique connue, étant que ces puissances ont aimé l'indépendance lithuanienne moins pour elle que *contre quelqu'un*.

L'apparition plus récente et les évolutions d'une *Taryba* lithuanienne ne s'éloignent vraisemblablement pas de ces antécédents historiques.

Si néanmoins il était démontré que, procé-

dassent-elles même d'une inspiration étrangère, les intentions qui y sont manifestées répondent au vœu réel d'un peuple, dont l'individualité historique ou ethnique resterait d'ailleurs difficile à déterminer, elles devraient être respectées, et, en eussent-ils le pouvoir, ce qui ne se laisse guère supposer, les Polonais ne sauraient faire obstacle à un tel dessein sans renier le meilleur de leur passé. La Lithuanie appartenant moitié à la Pologne, moitié à la Russie, non par des liens de sujétion politique, aujourd'hui brisés, mais par son être même, on conçoit mal l'intérêt qu'elle peut avoir à s'en dégager. Mais c'est son affaire. C'est cependant l'affaire de tout le monde de s'assurer que les délibérations de la *Taryba* sont plus représentatives des volontés et des intérêts collectifs, dont elles sont censées porter l'expression, d'après les indications de l'agence Wolff, que celles d'un quelconque des *Soviéts*, composés d'Israélites à la solde de l'Allemagne, qui depuis un an précipitent la Russie dans un abîme de ruines et d'horreurs comme le monde n'en a jamais connu. Et ce point ne pourra être éclairci, pour autant qu'il a besoin de l'être, qu'après que l'Allemagne aura perdu le pouvoir de faire valoir, de ce côté, des influences dont le monde a appris à connaître la puissance et la malfaisance.

Le cas de l'Ukraine est plus embarrassant.

III

Il n'y a pas, il n'y a jamais eu et il n'a pu jamais exister de nationalité *ukrainienne*. Ukraine, — *oukraïna*, *okraïna*, — est, dans les langues slaves, l'équivalent exact du mot Mark, marche, des langues occidentales, et il y a donc eu une Ukraine polonaise, comme il y en a eu plusieurs, en divers temps et lieux, qui étaient russes. Mais le terme d'Ukraine tout court ne correspond à aucune détermination politique, historique ou ethnique. Employé dans cette acception, il constitue un contresens, et, dans toute autre, rapporté à des faits actuels, un anachronisme.

Plus particulièrement, il a été anciennement appliqué aux pays russes des deux rives du bas Dniéper que la Lituanie a cédés à la Pologne, ainsi qu'il a été dit plus haut. L'État lithuanien conservant, dans son union avec la Pologne, une très large autonomie, il était inévitable que les provinces par lui abandonnées à cette dernière réclamassent le même privilège. Le gouvernement polonais s'est donné le tort de ne pas faire droit à cette prétention légitime. Des révoltes en ont résulté. Elles ont reçu, au XVIIe siècle, l'appui puissant des confréries cosaques installées dans cette région, avec une organisation militaire très forte et des tendances communautaires très déve-

loppées, et elles ont abouti à la constitution de plusieurs États autonomes, dont la Pologne, la Moscovie et la Turquie se sont disputé le protectorat. La Moscovie l'a emporté pour la plus grande partie des territoires en litige, où elle n'a pas tardé à remplacer le protectorat par l'annexion, non sans que de nouveaux soulèvements s'ensuivissent, l'allié des Suédois contre les Russes, Mazeppa, succédant à Chmielnicki, l'allié des Russes contre les Polonais. Enfin, au premier partage de la Pologne, la Russie s'est attribué le reste de l'Ukraine déjà démembrée, prétendant poursuivre ainsi « le rassemblement » de toutes les « terres russes », patrimoine ancien des Rurik, dont elle se tenait pour héritière.

Réduite par les expropriations de toute nature, la grande et moyenne propriété polonaise tiennent encore une grande place dans cette région, et la vie rurale y reste soumise dans une large mesure à l'influence des propriétaires de cette nationalité. Dans les villes, la population est cependant en majorité russe ou juive, et, dans les campagnes, à l'élément aristocratique près, exclusivement petite-russienne. La culture paraît partagée entre les influences russe et polonaise. La langue populaire est un dialecte petit-russien, très mal fixé littérairement, très différent dans l'œuvre poétique de Chevtchenko et dans l'œuvre historique de Khrouchevski, l'une et l'autre ne

pouvant, même de loin, s'égaler aux produits de la littérature provençale. Le seul grand écrivain que le pays ait vu naître jusqu'à ce jour n'a employé ni la langue du poète ni celle de l'historien ukrainiens. Il s'est appelé Gogol, et il a vécu et il est mort en se croyant aussi Russe que le plus Russe de toutes les Russies.

Dans sa forme actuelle, le mouvement ukrainien peut bien se rattacher aux traditions de Chmielnicki ou de Mazeppa ; il n'en a pas moins eu son point de départ, il y a une trentaine d'années, dans la Galicie orientale, où, en tant que séparatiste à l'égard de la Russie, contre laquelle il était cependant dirigé, il n'avait aucune raison d'être, puisque cette portion de l'ancien empire des princes de la maison de Rurik en demeurait détachée depuis le XIV[e] siècle. De notoriété universelle, l'impulsion première lui est aussi venue d'une manœuvre autrichienne, dont l'objet double était de faire échec aux Russes d'un côté et de tenir en bride les Polonais de l'autre.

La valeur représentative de la *Rada* ukrainienne, constituée depuis l'année dernière, ne pourra également être déterminée qu'après que cette assemblée aura cessé de délibérer à l'ombre des drapeaux austro-allemands. Une indication, à cet égard, peut cependant être relevée dès à présent, dans la personnalité du plus actif parmi les initiateurs récents de la « libération » ukrai-

nienne : connu sous le nom de Helfand Parvus et ami intime de Lénine et de Trotski, ce *séparatiste* s'est plus anciennement employé comme président d'un *Soviét* révolutionnaire à Moscou, en 1905, mais aussi comme agent de la propagande germanique en Turquie, en Bulgarie ou en Italie. Correspondant du *Vorvaerts* et théoricien de l'aile gauche de la Social-démocratie, il a encore cumulé toutes ces fonctions et qualités avec celle de directeur d'une revue impérialiste, publiée en Allemagne.

Au commencement de 1917, les autorités militaires allemandes se trouvèrent intéressées par une volumineuse correspondance, adressée de la Galicie orientale à un prisonnier russe du nom de Iérmolenko, qu'elle semblait indiquer comme s'étant, lui aussi, employé activement au service de la cause séparatiste. Des propositions lui furent faites, lui offrant la liberté et une somme d'argent considérable, pour que, renvoyé en Russie, il y poursuivît le même travail, de concert avec les agents allemands qui s'y trouvaient à l'ouvrage pour cet objet et pour d'autres. Il apparut ultérieurement qu'il y avait maldonne. Ce Iérmolenko n'était pas le destinataire réel de la correspondance interceptée, mais bien son homonyme, brave officier, tout à fait incapable de se prêter au rôle qui lui était destiné. Sur le conseil de ses camarades, il fit mine cependant

de l'accepter, et, rentrant ainsi à Pétrograd en avril 1917, il put porter au gouvernement de M. Kerenski, qui, pour des raisons à élucider, n'en a pas fait usage, les renseignements les plus détaillés sur le complot *bolcheviste*, dont le mouvement ukrainien n'était qu'un des éléments.

Après la première tentative des *bolcheviki* en juillet de la même année, divers journaux russes, et le *Novoié Vrémia* en particulier, ont publié le détail de cette aventure.

Sous ces réserves, ce qui a été dit de la Lithuanie s'applique aussi à l'Ukraine; mais il semble bien que, si un retour à l'indépendance est possible et légitime en ces deux pays, il doive être préparé dans d'autres conditions et par d'autres mains. Une propagande très active, sinon très efficace, en faveur de l'indépendance ukrainienne, a été, depuis 1914, exercée en Suisse, par un groupe de réfugiés dont l'intérêt pour cette cause relève de raisons diverses et souvent énigmatiques. Dans le nombre, figure un comte Michel Tyszkiéwicz, auteur de plusieurs écrits et éditeur d'un journal s'inspirant d'ambitions très étendues. Pour satisfaire ce séparatiste, l'Ukraine indépendante par lui rêvée devrait, semble-t-il, mettre la Lithuanie entière dans sa dépendance. Propriétaires de beaux domaines dans la région de Kiév, les Tyszkiéwicz en possèdent de plus

vastes encore, dont un majorat, aux environs de Wilno et de Kowno.

Le trait met en lumière l'extrême complexité de ce mouvement, auquel le problème délicat des frontières de la future Pologne se trouve intimement lié.

Dans une lettre adressée en septembre 1918 au président du Comité national polonais siégeant à Paris, M. Clemenceau s'est porté garant de la reconstitution de la Pologne « dans le cadre de ses limites historiques ». Aux yeux d'un certain nombre de Polonais, la formule a paru manquer de précision, un *cadre* se laissant concevoir comme limitatif seulement au regard du plus et non du moins. D'autres, cependant, l'ont interprété dans le sens de cette Pologne *od morza do morza* (d'une mer à l'autre), dont le patriotisme ambitieux de quelques-uns a fait, sans raison suffisante à coup sûr, un postulat irréductible.

Il est sans doute vrai que l'histoire polonaise a évolué entre ces points liminaires du littoral septentrional et méridional, Baltique et mer Noire, auxquels le développement de l'État polonais a tendu et qu'il a momentanément atteints. Les titres qu'il y a acquis sont cependant, d'un côté au moins, assez faiblement fondés. Gdańsk est restée ville polonaise jusqu'au second partage (1794), et, au xve siècle, les colonisateurs polonais des pays riverains du bas Dniéper ont

poussé à travers l'espèce de *no ma'ns land* que constituaient alors les steppes en bordure de la mer Noire, et, prenant pied sur le littoral, ils y ont créé quelques établissements. Mais, à défaut de tout appui donné par le gouvernement polonais à cette prise de possession, elle n'a eu qu'une durée éphémère. D'autre part, à la possession prolongée d'une partie notable des côtes de la Baltique n'a correspondu aucun développement de puissance navale. Ni sur un bâtiment de commerce ni sur un bâtiment de guerre de quelque importance, le pavillon polonais n'a jamais flotté. Il serait faux sans doute d'en déduire une présomption d'incapacité. D'origine polonaise pour la plupart, les cosaques du *Zaporojé* (rapides du Dniéper), qui, sur leurs esquifs légers et rapides, bravaient la puissance ottomane jusque dans le Bosphore, furent d'habiles et hardis marins. Mais, essentiellement terrienne, la noblesse polonaise n'avait pas le goût des choses de la mer, et elle était toute-puissante.

En dehors même de cette controverse que, en ce qui concerne la mer Noire, le bon sens du plus grand nombre des Polonais écarte par la question préalable, le problème offre de très grandes difficultés, même à l'ouest, où elles sont moindres.

V

Il se trouve posé, de ce côté, entre la question de droit et la question de fait. Si une Pologne doit être reconstituée, le droit est évidemment qu'elle comprenne, avec le lac de Goplo, des bords duquel l'aigle polonaise a pris son vol, l'ancien palatinat de Poznań, berceau de l'État à ressusciter. Et il importe peu que la frontière occidentale de cette province « se trouve à deux heures en auto de Berlin », selon l'observation que Guillaume II a faite à l'ambassadeur des États-Unis, à la veille du jour où cette puissance devait entrer en guerre avec l'Allemagne. Ce n'est évidemment pas la faute des Polonais si, quelque soin que les Allemands prennent de démarquer les localités slaves, un *Pankow* se trouve encore parmi les faubourgs de la capitale elle-même de l'empire allemand, et une *Nowa wiés'*[1] tout à fait polonaise parmi les stations du chemin de fer entre Berlin et Potsdam. Le fait ne saurait, sur ce point, primer le droit, et il n'est pas vraisemblable qu'un conflit d'opinion s'y produise.

Mais si, selon les engagements pris par les puissances de l'Entente, la résurrection de la Pologne doit assurer à son peuple l'accès de la

1. Nouveau village, en polonais.

mer, le droit est sans doute encore qu'avec tout le cours de la Vistule, fleuve dont les sources et l'embouchure n'ont été enlevées à ce pays que par les actes de brigandage dont le monde civilisé contre les puissances de barbarie s'est proposé de détruire les effets, Gdańsk soit restitué à ses anciens possesseurs. Oui, mais, en fait, avec Marienbourg, l'ancienne capitale de l'Ordre teutonique, et Kœnigsberg, la patrie de Kant, cette ligne laisserait à l'est, en le séparant de la Prusse, le berceau de cet autre État, terre anciennement slave, mais depuis cinq siècles foncièrement germanisée. Le retour au *statu quo* d'avant 1794, — solution de continuité entre les possessions prussiennes, et, pour les relier, passage réservé à travers les possessions polonaises, — serait sans doute difficilement conciliable non seulement avec les idées et les habitudes actuelles en matière de droit public, mais encore et surtout avec la sécurité du futur État polonais. Une solution plus radicale semble donc devoir être envisagée sur ce point.

Ce n'est assurément pas qu'il convienne aux Polonais d'élever, de ce côté, des prétentions, dont le premier tort serait de trop ressembler à celles dont ils ont été eux-mêmes victime de la part de leurs voisins. Depuis le xv[e] siècle, ils n'ont retenu sur une partie de cette province qu'un droit de suzeraineté, que la déloyauté tradition-

nelle de la Prusse a rendu nominal, et ils y portent la lourde responsabilité d'avoir livré aux Teutons un gros morceau du patrimoine slave. Mais, en dehors de toute idée de revendication et de tout esprit de convoitise, il doit leur être permis de penser que tous les berceaux ne sont pas également respectables. Dans celui-là, nid ravi par des oiseaux de proie à de paisibles colombes, a été couvé ce vol hideux de choses monstrueuses, — militarisme, industrie nationale de la guerre « fraîche et joyeuse », culte de la force et de la violence sous toutes ses formes, fourberie et cynisme, — qui, après avoir empoisonné l'Allemagne de Kant et de Gœthe, est en train de mettre à feu et à sang le monde entier. La *démilitarisation* de l'Allemagne a été inscrite au programme officiel des Alliés, et de bons esprits ont pensé qu'elle ne pouvait être obtenue que par une *dégermanisation* au moins partielle de la Prusse. S'ils étaient consultés, le sentiment du plus grand nombre des Polonais serait peut-être qu'il faudrait être Allemand pour imaginer ce qu'il faudrait faire pour que Kœnigsberg cessât d'être ville allemande; mais il n'est pas indispensable qu'elle reste prussienne, et il semble de nécessité absolue que la Vistule redevienne polonaise, si la résurrection de la Pologne ne doit pas être bornée à un protocole de chancelleries.

Un seul point de perplexité a été évoqué ici pour cette partie du problème, à titre d'exemple, et combien plus nombreux et plus déconcertants ils se dressent sur la face orientale des territoires en litige!

VI

En dernier lieu, les plus chauvins et les plus polonophobes des Russes, tel M. Miénchikov au *Novoié Vrémia*, ont admis que la possession d'une partie de la Pologne constituait pour la Russie moins un avantage qu'un inconvénient, et ils se sont prononcés pour le retour du peuple polonais à l'indépendance, sur la base *ethnographique*. Le principe a paru adopté par M. Wilson dans une de ses déclarations[1]. Appliquons-le, par hypothèse, à celle des anciennes possessions de la République où le débat se présente de la façon la moins favorable aux intérêts polonais. Les statistiques russes font ressortir à moins de 3 p. 100 la portion de l'élément polonais dans la population de la province de Kiév, que les *Ukrainiens* disputent aujourd'hui aux Russes eux-mêmes. Parmi les collaborateurs de M. Miénchikov au grand journal fondé par feu Souvarine, figurait, il y a quelques années, un publi-

1. Discours du 18 janvier 1918, point 13°.

ciste de grand talent, originaire de cette région, feu Constantin Skalkowski. Il était orthodoxe, auteur de plusieurs ouvrages en langue russe, haut fonctionnaire de l'administration russe, et les statistiques russes ne pouvaient, évidemment, admettre aucun doute au sujet de sa nationalité, ainsi manifestée. Cependant, celui qui écrit ces lignes a eu entre les mains des mémoires manuscrits laissés par le père de ce personnage. Ils sont rédigés en langue polonaise et se présentent, sans contestation possible, comme l'œuvre d'un Polonais, ayant vécu sa vie entière à un foyer et dans un milieu du même caractère ethnique.

Les statistiques russes ne tiennent pas compte des effets, souvent plus apparents que réels, de la politique de russification, poursuivie dans ces parages depuis près d'un siècle et demi. Elles inscrivent comme Russes tous les sujets de religion orthodoxe, dont l'agrégation à ce rite a été souvent forcée, comme dans le cas des enfants issus de mariages mixtes, que l'église dominante a réclamés en vertu d'une loi qui est restée en vigueur jusqu'à ces derniers temps. Enfin, la réduction de l'élément polonais par voie d'expropriation ou d'exil ne saurait passer pour constitutive d'un droit, même fondé sur le principe en cause.

Lui opposerons-nous le principe de délimitation historique? L'embarras n'en sera pas diminué sur le même terrain.

« Kiév, diront les Russes, est « la mère de nos villes », notre métropole religieuse et l'ancienne capitale de l'empire russe des Iaroslav et des Vladimir.

— Oui, répondront les Polonais; mais cette même ville a été jusqu'en 1667 chef-lieu d'un palatinat polonais, foyer jusqu'à la même époque d'une culture polonaise dont le rayonnement s'étendait jusqu'à Moscou, et centre jusqu'à ces derniers temps d'une vie économique où l'élément polonais tenait la première place. »

Sur toute l'étendue des anciennes frontières entre la Pologne et la Russie, qui d'ailleurs ont été mobiles, car Smolensk a aussi figuré quelque temps parmi les chefs-lieux de palatinats polonais, des difficultés analogues se rencontreront. Comme Kiév sur le Dniéper par les Russes et les Ukrainiens, Kowno sur le Niémen est réclamé par les Russes et les Lithuaniens. C'est la patrie de Mickiewicz! L'inextricable enchevêtrement de situations, d'intérêts et de compétitions, que l'histoire a créé en ces lieux, constitue un second nœud gardien, qui ne saurait pas plus être tranché à coups d'épée que démêlé au moyen de protocoles diplomatiques.

VII

Lithuanie et Ukraine à part, dont les prétentions doivent être réservées, les deux grands peuples, russe et polonais, ont à régler entre eux un compte dont le passif est assurément plus lourd du côté du premier. Non parce que les Russes sont allés à Varsovie et y ont commis des horreurs. Les Polonais avaient été plus anciennement à Moscou, où ils n'ont pas laissé non plus de bons souvenirs. Les Russes se sont donné le tort plus grand d'avoir d'abord livré Varsovie, Poznań et Gdańsk à la Prusse et de s'être prêtés ensuite au partage, de compte à demi, avec l'ennemi commun de la race. Crime criant vengeance au ciel? Oui! Inexpiable? Non! La vengeance est déjà venue, et l'expiation, terrible, a commencé. On peut même dire qu'elle aura dépassé la faute, car dans le crime d'autrefois, comme dans la catastrophe qui le venge aujourd'hui, les Russes n'ont qu'une part de complicité passive, victimes eux-mêmes, avec les Polonais, des mêmes forces extérieures auxquelles l'erreur de Pierre le Grand a livré leur pays. Avec plus de raison que l'homme voué à l'éternelle malédiction de l'humanité, qui a déchaîné sur elle le fléau destructeur de la présente guerre, devant

l'œuvre des années 1772-1795 en Pologne, comme devant celle des années 1917-1918 en Russie, ils peuvent dire : « Nous ne l'avons pas voulu. » La conquête, oui sans doute au XVIII[e] siècle, comme les Polonais au XVII[e], mais non le démembrement à part égale avec l'Allemagne!

Ils ont laissé faire les Holstein-Gottorp et les Anhalt-Zerbst, il y a un siècle et demi, comme aujourd'hui les Lénine et les Trotzki, instruments les uns et les autres des mêmes puissances étrangères, et, démembrés à leur tour, les vainqueurs de 1794 sont plus humiliés aux mains de la bande de brigands juifs qui les pillent et les déshonorent que ne l'a été jamais la vaincue de Maciéjowice.

Cette intervention de la Némésis historique ne doit-elle pas suffire aux Polonais? Et ne peut-on espérer que de leur infortune commune sortira pour les deux peuples une inclination au rapprochement? La crise de démence où la Russie se trouve actuellement jetée creuse à la vérité entre eux un nouveau fossé, de sang et de boue. Mais elle ne saurait durer, et, avant les scènes d'horreur dont Pétrograd et Moscou sont devenues le théâtre, les rues de Varsovie en ont vu une autre où on est tenté de chercher une valeur symbolique, une indication d'avenir et une espérance : des femmes polonaises ont baisé la main des soldats russes qui traversaient la ville, se portant au

devant des Allemands pour défendre l'ancienne capitale de la Pologne.

La Pologne n'a certes pas gagné à être unie à la Russie, et elle a même dû à cette communauté forcée des souffrances cruelles. Mais les conditions de l'expérience se sont trouvées en rapport avec un régime qui a conduit la Russie elle-même là où on la voit. Ce régime est aujourd'hui condamné, si même la violence d'une réaction, qui se laisse prévoir, devait en amener le retour momentané. Tôt ou tard, à côté d'une Pologne nouvelle, une nouvelle Russie se dressera, et, sans parler d'autres combinaisons que l'avenir pourra suggérer et qui répondront mieux encore aux intérêts à y ajuster de part et d'autre, l'union polono-lithuanienne a proposé pour cet objet, dans le passé, un modèle assez séduisant.

L'imitation n'en est pas dans les possibilités du moment. Les Polonais ont trop à oublier, les Russes trop à se faire pardonner; mais, à l'heure où des hommes venus des quatre coins de l'univers ont joint leurs mains et mêlé leur sang pour la défense d'une cause commune, comment admettre que deux membres d'une même famille, longtemps séparés et armés l'un contre l'autre par de vaines rivalités contre les raisons autrement réelles et impérieuses qui leur commandaient d'unir leur effort, se destinent à poursuivre éternellement une querelle qui leur a coûté déjà tant

de sang aussi, versé dans des luttes fratricides, et tant de larmes?

La fusion de ces deux peuples n'est ni réalisable, ni désirable. Dans un cadre aussi vaste, la diversité des types constitue une nécessité et un élément de richesse. Mais, en forme de fédération, ou en une autre plus large encore et plus souple, un accord entre les nations sœurs du monde slave, conjuguant leur existence et leur développement, sans porter atteinte à leur individualité ni entraver leur liberté, doit être envisagé dans l'ordre des possibilités futures, plus ou moins lointaines. Autrement, la délimitation, en particulier, de la Pologne et de la Russie, à travers des territoires où l'une et l'autre ont exercé leur domination et mis leur empreinte, demeurerait à l'état de problème insoluble.

Et, en attendant le jour où sur la Pologne rendue à l'indépendance, la pierre tombale sera levée, il est permis d'espérer qu'à l'allégresse de la résurrection se joindra, dans les cœurs meurtris et les esprits irrités, un sentiment d'apaisement, qui facilitera les solutions provisoires.

CONCLUSION

Le dessein dont cette étude s'est inspirée n'a été, à aucun degré, et il y a paru sans doute, de préjuger les décisions du futur congrès de la paix, encore moins d'en dicter le sens. Il n'a visé que la mise au point préliminaire de quelques-uns des problèmes sur lesquels elles devront porter, et l'auteur croira avoir atteint son but s'il a contribué, pour si peu que ce soit, à relever la Pologne de certaines appréciations trop sévères dont son passé est devenu l'objet, en mettant aussi en garde les Polonais eux-mêmes contre certaines erreurs de jugement auxquelles quelques-uns d'entre eux paraissent sujets.

Quelque part de responsabilité qu'il doive se reconnaître dans les malheurs dont il a été accablé, on peut dire que ce peuple n'a pas mérité un sort aussi cruel. Les probabilités sont pour qu'en arrêtant le développement d'une carrière où une plus

heureuse fortune lui semblait promise, des circonstances adverses l'aient seules empêché de donner la pleine mesure des brillantes qualités qui ont toujours paru unies à ses défauts. Sa part contributive dans la culture européenne n'a pourtant pas été insignifiante, et elle lui crée des titres à l'avenir réparateur, qui lui semble maintenant assuré.

En lutte avec les idées mêmes, les traditions et les forces barbares, dont ce peuple est devenu victime, le monde civilisé se devait de prendre sa cause en main. Les promesses dont il a flatté son espoir, les engagements même auxquels il s'est porté dans ce sens, ont donné lieu cependant à un double malentendu. Les Polonais ont été fondés à y souhaiter plus de clarté et de précision; quelques-uns se sont cependant donné le tort de les interpréter trop arbitrairement, au gré d'ambitions trop présomptueuses.

Sans doute, épreuves endurées et principes professés, au cours d'une existence qui n'a pas été sans gloire, leur destinée tragique leur vaut l'insigne privilège de personnifier en quelque sorte les intérêts en jeu dans le redoutable conflit où l'humanité se trouve engagée, entre l'héritage de discorde et de violence dont, en sa plus noble partie, elle cherche à se déprendre, et l'idéal de justice et d'harmonie qu'elle essaie d'atteindre, au prix d'effroyables sacrifices et qui est celui-là

même que la Pologne a représenté dans l'histoire. Le sort contraire veut cependant que, dans cette lutte, ni matériellement, ni moralement, les Polonais ne figurent à leur rang, et, en élevant leurs prétentions, ils risquent de s'en attirer l'observation.

Et sans doute ils sont excusables, cette fois, de ne pas apporter le nombre au service de la cause commune. Depuis près d'un siècle et demi, leur sang le plus généreux a coulé par tous les pores, et on ne peut s'étonner qu'il n'en soit pas resté pour le suprême holocauste. Malheureusement, si, dignes par leur valeur des soldats de Sobieski, les combattants aux couleurs amarante n'auront été qu'une poignée, plus nombreux auront paru, sous le même drapeau, les *activistes* d'un autre genre, dont les manœuvres équivoques et les louches compromissions eussent perdu la cause si mal défendue par eux, s'ils avaient pu être reconnus pour ses représentants attitrés. Simples figurants, évoluant au commandement des maîtres temporaires du pays, la Pologne est en droit de les désavouer. La modestie lui est cependant commandée, et, s'il lui est permis de concevoir de plus hautes ambitions, en rapport avec son passé, elle doit, pour les faire valoir, attendre qu'elle soit en mesure d'y proportionner son effort.

L'intérêt commun du monde civilisé veut que

les moyens d'existence et de développement ne lui soient pas marchandés. Tout ce qu'elle recevra sera, en effet, enlevé à une des formes de la barbarie. Quoi qu'elle reçoive, elle ne sera cependant et ne vaudra que par la somme de travail et de capacité qu'elle saura elle-même mettre dans son devenir.

Enfin, sa renaissance et la prospérité future qu'elle en attend ne seront possibles que dans une Europe elle-même rénovée, où, du triomphe obtenu sur le plus effroyable abus de la force, se dégage, par une répudiation absolue et définitive des idées et des mœurs qui ont prévalu jusqu'à présent, le droit acquis aux plus faibles de conquérir en liberté et de garder en sécurité, à côté des plus forts, leur pain de tous les jours et leur place au soleil.

Novembre 1918.

TABLE DES MATIÈRES

538-18. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 12-18.